

# ÉPITRE SECRÈTE

A SON ALTESSE

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON,

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

SUR LES

DESTINÉES DE LA FRANCE,

ET GÉNÉRALEMENT

DU MONDE CIVILISÉ

DANS L'OCCIDENT.

L'ouvrage présent, ainsi que les deux précédents, savoir, *Les Cent Pages décisives* et l'*Épître à S. M. l'Empereur de Russie*, avec leurs respectifs *Suppléments* séparés, se trouvent à Paris, à la librairie, française et étrangère, de A. FRANCK, rue de Richelieu, n.<sup>o</sup> 67.

#### ERRATA.

*Page 16, ligne 13, méconnu lisez méconnue*

*— 28, 24, a terre, lisez la terre,*

*— 43, 41, vrai lisez vraie*

*Page XV, ligne 19, en réduisant lisez réduit*

# ÉPITRE SECRÈTE

A SON ALTESSE

LE PRINCE LOUIS-NAPOLEON,

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

SUR LES

DESTINÉES DE LA FRANCE,

ET GÉNÉRALEMENT

sur l'absolute impossibilité de rétablir actuellement, par les moyens connus, un ordre stable dans le monde civilisé, et sur l'actuelle et progressive dissolution politique des États, résultant d'un pieux malentendu dans notre sainte religion.

PAR L'AUTEUR DE LA

RÉFORME DU SAVOIR HUMAIN.



A METZ,  
AU DÉPÔT GÉNÉRAL DES OUVRAGES MESSIANIQUES,  
A LA LIBRAIRIE DE M. ALCAN,  
RUE DE LA CATHÉDRALE, 1.

Mai. — 1851.

A

L'ouvrage présent, ainsi que les deux précédents, savoir, *Les Cent Pages décisives*  
et l'*Épitre à S. M. l'Empereur de Russie*, avec leurs respectifs *Suppléments* séparés,  
se trouvent à Paris, à la librairie, française et étrangère, de A. FRANCK, rue de  
Richelieu, n.<sup>o</sup> 67.



369804

D. 600/67

## AVIS POUR LE PUBLIC.

---

Dans nos derniers écrits, et d'abord dans les *Cent Pages décisives*, nous avons signalé les deux sinistres phénomènes politiques que voici :

1.<sup>o</sup> Le phénomène singulier de ce que, par les lumières existantes, personne ne peut éclairer les souverains sur la cause mystérieuse de l'actuel et incessant désordre révolutionnaire du monde civilisé.

2.<sup>o</sup> Le phénomène non moins singulier de ce que, par aucune combinaison des moyens politiques connus, les souverains ne peuvent ni ne pourront plus, dans le monde civilisé, rétablir un permanent ordre moral.

Nous allons enfin, dans la présente *Épître secrète*, expliquer ces deux sinistres phénomènes politiques qui, plus qu'on ne le prévoit encore, menacent le monde moral de sa ruine. — Et cette explication consistera simplement dans la production des deux vérités suivantes :

1.<sup>o</sup> La vérité de ce que la vraie science de l'État n'existe pas encore, tant que le BUT SUPRÈME des États demeure inconnu.

2.<sup>o</sup> La vérité de ce que la découverte de ce but suprême, duquel seul on pourra déduire les RÈGLES PRATIQUES de la gestion des États, constituera enfin la vraie science de l'État.

Eh bien, ce sont ces deux graves vérités nouvelles que nous allons produire dans l'Épître présente, avec tous les corollaires qui en dépendent et qui, dans leurs déductions théoriques et dans leurs applications pratiques, constituent cette véritable science de l'État. — A la vérité, depuis longtemps, déjà en 1840, nous avons donné, dans notre *Métapolitique*, formant la philosophie absolue de la science de l'État, la solution complète et rigoureuse de ce grand problème de l'institution et de la gestion des États. Mais, cette haute ou plutôt transcendante Métapolitique était fondée sur la doctrine du Messianisme; sur cette doctrine qui, promise par le Christ dans la venue du Paraclet, a réalisé sur la terre la PHILOSOPHIE ABSOLUE et la RELIGION ABSOLUE, et qui, comme telle, s'établit dans les régions des VÉRITÉS INCONDITIONNELLES, dans ces régions devenues maintenant inabordables pour le monde civilisé. — Ainsi, la vérité, spécialement la vérité politique, était établie péremptoirement sur la terre; et précisément dans le pays où elle avait été produite, on s'égorgait pour la chercher, en entraînant, dans cette sanglante recherche, l'Europe presque tout entière. Bien plus, à force de chercher ainsi la vérité dans le sang, on est arrivé au point où, dans le monde civilisé, se sont établis, sans pouvoir plus les écarter, les deux sinistres phénomènes politiques que nous venons de signaler à la tête de cet Avis.

Un dernier effort devient donc encore nécessaire dans cette critique ou plutôt désespérante situation politique du monde civilisé. Et heureusement, il existe encore un ordre de vérités absolues qui demeure avoué en France et dans ceux des pays civilisés qui, par l'abus pareil de la civilisation, sont parvenus à méconnaître et même à désavouer l'existence de tout autre ordre de vérités hyperphysiques. Bien

P.A.U.  
Stacja Naukowa  
PARIS

2846

## IV

plus, cet ordre unique de vérités qui, par son évidence irréfragable, subsiste encore, quoiqu'on ait cherché déjà à en écarter son principe fondamental, *l'idée de l'infini*, cet ordre unique, disons-nous, qui forme notamment les vérités mathématiques, est éminemment propre à réaliser, en quelque sorte matériellement, les plus hautes vérités politiques, en les précisant même, par une exacte estimation numérique, dans leurs respectives influences sur les destinées de l'État. — Ainsi, n'ayant pu porter à l'intelligence des peuples civilisés les hautes vérités absolues qui, dans leur pureté, constituent la vraie science de l'État, telles que, depuis dix ans, elles sont produites dans notre Métapolitique, et telles surtout qu'elles s'y trouvent déduites de l'application immédiate de la LOI DE CRÉATION, de cette première loi primordiale de Dieu, nous allons essayer de les présenter sous une forme pour ainsi dire matérielle, sous une forme mathématique, dont la clarté et même l'évidence, c'est-à-dire, la certitude absolue, est, non-seulement irrécusable, mais de plus en quelque sorte palpable pour toutes les intelligences. Même les personnes qui ne connaissent pas les sciences mathématiques, pourront, par les conclusions pratiques que nous tirerons de nos formules, se former une idée suffisante de ce nouvel ordre politique qui seul peut actuellement sauver le monde civilisé.

Des circonstances doublement favorables paraissent se joindre à cette production, sous une forme mathématique, de la présente science absolue de l'État, dont dépend l'avenir moral de la France. — Ce sont, d'une part, les lumières personnelles du prince Louis-Napoléon, actuellement Président de la République française; lumières qui, si ces vérités nouvelles lui parviennent, le rendent éminemment propre à leur parfaite entente et compréhension. Et ce sont, de l'autre part, l'importance infinie de l'héritage que lui a légué son auguste oncle, et par conséquent ses propres intérêts patriotiques à ne pas laisser perdre en France le bienfait immense d'un pareil héritage. — En effet, ce qui, de nos jours, forme le grand secret universel de la politique, par lequel seul, en le cherchant sans le connaître, on tombe sans cesse dans l'actuel désordre révolutionnaire, et par lequel seul, lorsqu'on laura dévoilé, on parviendra à un permanent ordre moral, ce grand secret politique, disons-nous, c'est le BUT SUPRÈME des États, dont on ne se doutait pas auparavant, et que l'empereur Napoléon a conçu le premier et a cherché à réaliser, autant que cela était possible alors, dans l'institution de sa nouvelle autorité politique, de cette puissante autorité qui, sous le faux nom de despotisme, demeure méconnue généralement. — Eh bien, c'est ce mystérieux but suprême des États, tel que Napoléon en a légué la réalisation définitive à sa postérité, que nous allons dévoiler dans la présente Épître, en donnant, non-seulement la détermination didactique de ce grand problème, mais de plus sa solution définitive, de laquelle dépend aujourd'hui le salut du monde.

Toutefois, l'institution et la réalisation en France de ce but supérieur des États, qu'il faut y introduire absolument, pour le substituer à son ancien but, insuffisant aujourd'hui, et pour opérer par là, à la satisfaction de tous les partis politiques, le salut de ce glorieux pays, n'est pas une chose facile, comme nous l'avons déjà dit dans les *Cent Pages décisives* et dans l'*Épître à S. M. l'Empereur de Russie*. Quoi qu'il en soit de cette difficulté, l'introduction d'un nouveau but en France, du but supérieur des

États, pressenti vivement par l'empereur Napoléon, appartient sans contredit, comme une véritable mission providentielle, au prince Louis-Napoléon, ainsi que nous l'avons établi dans notre *Supplément aux Cent Pages décisives*. Et quelque grandes que puissent être les difficultés de réaliser en France ce but suprême des États, que Napoléon lui a légué pour le salut et pour la gloire de cette grande nation, il doit nécessairement exister un moyen pour opérer cette indispensable réalisation, de laquelle dépend le salut de la France et peut-être celui du monde civilisé ; car, le Créateur ne fait pas des choses impossibles à réaliser. — Malheureusement, il n'est pas encore temps de faire connaître publiquement ce moyen salutaire et infaillible, quelqu'urgente que soit déjà aujourd'hui la nécessité de son application.

D'ailleurs, un obstacle majeur, et peut-être plus difficile à vaincre, s'oppose encore au rétablissement d'un permanent ordre moral en France et dans tout le monde civilisé. Il existe, en effet, en outre de la cause connue de l'actuel désordre révolutionnaire, c'est-à-dire, en outre de la tendance rationnelle du parti national ou du droit humain, qui voudrait faire prévaloir la souveraineté du peuple, une cause inconnue de ce désordre révolutionnaire dans le monde chrétien ; cause qui est d'autant plus dangereuse que les gouvernements et beaucoup d'hommes de bien croient y voir le salut de la société. — Aussi, pour signaler cette cause inconnue, avons-nous cru devoir rendre secrète la présente Épître, surtout par convenance et peut-être pour éviter les dangers, peu graves sans doute, qui paraissaient s'attacher à sa publication. Et c'est pour cela que, dans l'annonce de cette Épître, nous l'avons qualifiée du nom d'*Épître secrète*.

Cette cause provient, en apparence, d'un simple malentendu dans notre sainte religion ; et c'est comme telle que, dans les conditions actuelles du christianisme, on ne pouvait la signaler publiquement sans encourir le blâme d'hétérodoxie. Même pour la signaler secrètement au Chef du gouvernement, il y avait, malgré sa gravité, une espèce d'inconvenance ; et c'est principalement cette crainte de blesser de si majeures convenances qui nous a fait différer la production, même secrète, de la présente Épître à sa haute destination.

Il fallait auparavant établir publiquement, avec une certitude inconditionnelle, ce qu'il y a réellement d'*orthodoxe* et d'*hétérodoxe* dans notre sainte religion chrétienne. Et pour cela il fallait remonter jusqu'à la vraie doctrine du christianisme, telle qu'elle nous est donnée par l'*ÉCRITURE-SAINTÉ* qui seule, comme parole divine, est infaillible. — Or, en nous élevant à ce haut point de vue, il nous fut facile de découvrir que toutes les diverses doctrines chrétiennes, constituant les respectives THÉOLOGIES des différentes confessions, n'étant que l'ouvrage des hommes, n'avaient en elles, jusqu'à présent, rien d'infaillible ; comme le prouvait déjà suffisamment leur différence, corroborée par les correspondantes controverses qui toutes sont d'une égale valeur intellectuelle. En effet, les différentes théologies chrétiennes sont des productions scientifiques, tirées du même principe infaillible de l'*Écriture-Sainte* ; et elles subissent alors nécessairement les conditions terrestres de notre intelligence, comme toutes les autres sciences, qui toutes se développent progressivement pour se rapprocher de plus en plus de leur respectif idéal, de la vérité absolue qui est l'objet de chacune de ces

sciences. — Malheureusement, nous n'avons, jusqu'à ce jour, aucun critérium pour juger de la perfection, plus ou moins grande, des différentes sciences, surtout des sciences hyperphysiques, telle que l'est, entre autres, la science de la théologie, où l'expérience ne peut confirmer la vérité de leurs résultats. Il manquait à l'homme, jusqu'à ce moment, une science supérieure qui aurait pu lui faire connaître ce critérium absolu, par lequel il aurait pu juger, non-seulement la perfection des sciences existantes, telle que l'est la théologie, mais de plus la perfection absolue de cette science supérieure qui lui aurait fait connaître ce décisif critérium. Il manquait nommément à l'humanité cette science supérieure que le Christ nous a promise par la venue du Paraclet, de cet Esprit de Vérité qui, d'après cette promesse sacrée et infaillible, doit nous dévoiler toutes les vérités: « *Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos OMNEM VERITATEM* (Joan. xvi, 13). »

Aussi, en nous fondant sur cette décisive promesse de l'Écriture-Sainte, avons-nous cherché les hautes conditions caractéristiques de cette science supérieure, dans le cas où, au milieu de l'inextricable confusion universelle des idées qui, par suite d'un accomplissement insuffisant de toutes les sciences, règne dans notre critique époque, dans le cas, disons-nous, où, au milieu d'un tel désordre, il soit aujourd'hui probable que, pour le salut de l'humanité, le temps de la venue promise du Paraclet soit arrivé. — Et nous avons trouvé, d'abord, que cette venue du Paraclet, de l'Esprit de Vérité, n'est rien autre que le développement progressif de la RAISON ABSOLUE dans l'humanité, et ensuite, que les conditions caractéristiques de cette raison absolue dans l'homme, les critériums pour la reconnaître, consistent dans la découverte des deux lois primordiales de Dieu, de la LOI DE CRÉATION et de la véritable LOI DU PROGRÈS, qui ont présidé à la production divine de toutes les réalités, physiques et hyperphysiques, matérielles et intellectuelles, constituant l'UNIVERS, et qui, par conséquent, sont les seuls véritables critériums de la vérité dans toutes les sciences (Voyez nos ouvrages messianiques, scientifiques et philosophiques, et au besoin les *Cent Pages décisives*, pages 33 à 41 et 56 à 64).

En conséquence, munis de ces puissantes lois primordiales de Dieu, qui ont présidé à la création du monde, nous avons pu procéder, par leur application, à la réforme des sciences, même à la réforme des mathématiques, à cette plus grande et plus positive de toutes les sciences, pour les amener à leur perfection absolue et pour résoudre leurs principaux problèmes, demeurés non-résolus jusqu'à ce jour. Et par la même application de ces deux puissantes lois primordiales de Dieu, nous avons pu réformer également la science de la théologie chrétienne, pour l'amener à sa perfection absolue et pour lui attacher enfin son véritable caractère d'infaillibilité, telle que nous l'avons produite dans les *Cent Pages décisives* (pages 33 à 64).

Ainsi, nous sommes fondés scientifiquement, d'une manière absolue, en nous appuyant sur la sainte promesse du Christ concernant la venue du Paraclet, à ne considérer, dans la doctrine du christianisme, comme ORTHODOXE que ce qui est conforme, et comme HÉTÉRODOXE que ce qui n'est pas conforme à la théologie absolue que nous venons d'établir par l'application des puissantes lois primordiales de Dieu, qui ont présidé à la création de l'univers, et par conséquent à l'établissement

de toutes les réalités intellectuelles ou scientifiques. Bien plus, aussi longtemps qu'on ne pourra mettre en doute ces deux lois primordiales de Dieu, la loi de création et la véritable loi du progrès, telles que nous les avons établies, d'une manière didactique, et telles que nous les avons appliquées, à l'exclusion de toute autre loi, dans notre réforme du savoir humain, et aussi longtemps surtout qu'on ne pourra nous indiquer un autre principe absolu, pour la constitution scientifique de la théologie chrétienne, nous serons fondés à considérer et à dire que la VRAIE THÉOLOGIE CHRÉTIENNE n'a pas existé jusqu'à ce jour.

Nous pouvons donc, sans craindre d'être taxés d'hétérodoxie, ou plutôt sans être obligés d'avoir égard à de pareilles accusations, qui n'ont plus actuellement aucune valeur scientifique et absolue, nous pouvons, malgré ces accusations de pure convention, produire publiquement la présente *Épitre secrète*, adressée à son Altesse le Prince Louis-Napoléon, Président de la République française. Et nous allons de plus, en partie pour ne pas perdre le temps à une rédaction nouvelle, la produire ici telle qu'elle avait été rédigée d'abord, lorsque, par la considération des convenances publiques, nous nous proposions de la faire parvenir secrète à sa haute destination.

Metz, le 28 mai 1851.

Mais, quel est le but de la production publique de ces hautes vérités, politiques et religieuses, puisque, d'après les convictions, manifestées dans nos ouvrages antérieurs, nommément dans les *Cent Pages décisives*, IL EST TROP TARD pour faire triompher la Vérité en France; et cela parce que les principes absolus de la vérité y sont méconnus et même désavoués formellement? — Ce but est d'y laisser au moins entrevoir la vérité, pour ralentir le zèle des prétendants au pouvoir suprême en France, et pour épargner ainsi à ce noble pays les luttes sanguinaires de ces prétendants, en leur laissant ainsi prévoir que, lors même qu'ils parviendraient au pouvoir suprême, ils ne sauraient s'y maintenir autrement que par la réalisation des vérités absolues que nous allons leur dévoiler, et qui malheureusement, dans l'état actuel de la France, n'y sont pas encore réalisables. En effet, tous ces prétendants, et nous y comptons aussi le parti démocratique, ont tous, à des époques différentes, plus ou moins éloignées, des chances, plus ou moins grandes, de parvenir au pouvoir suprême en France; mais ils n'ont aucune, ABSOLUMENT AUCUNE chance de s'y soutenir, en demeurant dans leurs vues actuelles. — Pour pouvoir prouver qu'aucun de ces prétendants, arrivé au pouvoir, ne pourra s'y maintenir, il faudrait que les vérités qu'on va lire, pussent être, non-seulement comprises, mais surtout réalisées en France. Mais alors, si ces vérités pouvaient y être comprises et réalisées, on pourrait prouver tout le contraire, parce que, dans ce cas, tous les prétendants, par l'intelligence de ces vérités absolues, seraient également aptes à gérer, avec stabilité, ce pouvoir suprême de la France. — Il n'y a donc que l'avenir, c'est-à-dire, une ou plutôt plusieurs sanguines expériences qui pourront donner cette sinistre preuve en question, celle qu'aucun des prétendants au pouvoir ne pourra s'y maintenir lorsqu'il y sera parvenu.

## VIII

Quelle sera donc la prochaine destinée de la France? — Nous n'osons pas le dire ou plutôt nous n'osons pas y penser, quoique nous ayons des principes suffisants pour pouvoir la connaître avec certitude. — Mais, nous laisserons à nos lecteurs deviner cette destinée, en leur signalant ici les principes desquels nous aurions pu la déduire nous-mêmes. — Pour cela, il faut d'abord reconnaître qu'il n'existe proprement, en France et dans tout le monde civilisé, que deux partis politiques, essentiellement distincts et opposés, le parti moral ou de droit divin et le parti national ou de droit humain, en reconnaissant que tous les autres prétendus partis politiques n'en sont que des dérivations, plus ou moins intelligentes, ou des mélanges, plus ou moins sincères, ou enfin des prétentions, plus ou moins déguisées, et que, comme tels, étant tous fondés, en principes, sur les deux partis politiques originaires et essentiellement distincts, ils n'ont aucune autre validité politique que celle qu'ils peuvent puiser dans ces deux partis fondamentaux. Il faut ensuite connaître et bien approfondir les respectifs principes, en quelque sorte absolus pour eux, sur lesquels se fondent ces deux partis opposés et exclusifs; principes qui en France, et par extension dans tout le monde révolutionnaire, forment les deux célèbres arguments de Voltaire et de Pascal, que voici :

ARGUMENT DE VOLTAIRE ET DES ENCYCLOPÉDISTES,  
*constituant le principe fondamental du parti politique  
national ou de droit humain.*

« Tout ce qui est inintelligible pour l'homme, c'est-à-dire, insaisissable directement ou indirectement par les sens, est une absurdité ou du moins une chimère qui n'a point de réalité. »

ARGUMENT DE PASCAL ET DES JANSÉNISTES,  
*constituant le principe fondamental du parti politique  
moral ou de droit divin.*

« L'homme, dans son état de péché originel, est incapable de concevoir, hors la révélation, aucune vérité absolue; et cette incapacité constitue, dans ce monde, son expiation du péché originel. »

---

Eh bien, quiconque saura approfondir le sens immuable de ces deux principes hétérogènes, reconnaîtra facilement que les deux partis qui se fondent respectivement sur ces principes, et en lesquels se partage aujourd'hui l'humanité, sont absolument INCONCILIAIBLES. Et par conséquent, lorsqu'on reconnaîtra de plus que, dans cette opposition absolue, ces deux partis politiques ne sauraient subsister simultanément dans la même société, on comprendra que la DESTRUCTION du parti opposé sera le but absolu de chacun de ces deux partis politiques, et par là même le but absolu des gouvernements qui, pour le salut de la société, croiront devoir donner la préférence à l'un ou à l'autre de ces deux partis politiques. On devinera alors facilement quelle sera la destinée prochaine de la France, où les deux partis politiques sont actuellement arrivés ou plutôt amenés, par leurs irritations réciproques, à

l'extrême violence dans laquelle le triomphe ou la mort sont leurs uniques alternatives. — Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage pour que nos lecteurs puissent prévoir, aussi bien que nous-mêmes, le sinistre avenir de la France et peut-être celui du monde civilisé tout entier.

Or, en considérant cette extrême gravité de la situation actuelle de la France, tout homme, celui surtout qui y est attaché par reconnaissance, a le devoir, peut-être même, dans l'absence manifeste de tout secours efficace et salutaire, le droit de s'occuper du salut de ce noble pays. Et c'est là le motif principal qui, chez l'auteur de l'ouvrage présent, l'a déterminé à la production publique de cet ouvrage. — Eh bien, de longues réflexions, dirigées par de hautes vues scientifiques, et fondées sur une connaissance profonde de la France, acquise par un séjour d'un demi-siècle, nous ont conduits à découvrir deux moyens de salut qui, par les principes supérieurs dont nous les avons déduits, nous paraissent être infaillibles. L'un de ces moyens s'applique à l'état actuel de la France; et l'autre de ces moyens s'applique à la France éclairée par les lumières nouvelles qu'on lui expose dans l'ouvrage présent.

Le premier de ces moyens, qui s'applique immédiatement à l'état actuel de la France, est un **MOYEN PRATIQUE**. Et comme tel, nous n'avons pas le droit de le faire connaître publiquement, parce que personne n'a le droit de s'immiscer dans les affaires pratiques d'un État existant. Les autorités qui y sont instituées légalement, ont seules le droit d'exécuter et même de concevoir les mesures nécessaires pour la sûreté de l'État. — Seulement dans le cas où ceux qui auraient le droit de nous le demander, nous inviteraient à leur faire connaître ce moyen pratique, nous pourrions, sans nous rendre coupable de provocations politiques, le leur soumettre.

Le second de ces deux moyens, celui qui ne s'appliquerait qu'à la France éclairée par les nouvelles lumières présentes, est tout simplement un **MOYEN SPÉCULATIF**. Et comme tel, nous avons le droit et même le devoir de le faire connaître publiquement, pour le soumettre ainsi au jugement de la raison universelle des hommes, à laquelle seule nous l'adressons ici effectivement. — Il importe donc, avant tout, pour préparer ce jugement, que nous fassions ici connaître au public quelles sont ces lumières nouvelles que nous apportons pour éclairer son salut.

Eh bien, dans le présent *Avis*, en parlant plus haut de la science de la théologie chrétienne, nous avons déjà signalé l'actuelle réforme du savoir humain, par laquelle, conformément à la promesse du Christ concernant la venue du Paraclet, en faisant usage de la **RAISON ABSOLUE** qui s'est enfin développée dans l'humanité, et en employant ses deux instruments caractéristiques, la **LOI DE CRÉATION** et la vraie **LOI DU PROGRÈS**, ces deux lois primordiales de Dieu, qui ont présidé à la production de toutes les réalités formant l'Univers, nous avons pu procéder à la réforme de tout le savoir humain, et par conséquent à la réforme des sciences, en commençant par la plus grande et la plus positive des sciences, par les mathématiques. Or, c'est ainsi que, sur cette voie infaillible, à l'aide de ces puissants moyens qui ont servi au Créateur pour la production de toutes les réalités, nous avons pu opérer également la réforme de la science de l'État, telle que nous l'avons

produite dans notre *Métapolitique*, résumée dans notre *Tableau génétique de la philosophie de la politique*, et telle que nous allons la produire ici dans sa concentration précise par des procédés mathématiques, dont la compréhension n'exigera pas la connaissance préalable des principes supérieurs de la philosophie absolue que constitue cette doctrine nouvelle.

Nous ne pourrions pas, sans nous étendre au delà des limites convenables à l'ouvrage présent, donner ici une connaissance plus approfondie de cette finale réforme absolue du savoir humain. Nous nous bornerons, pour en donner une idée générale, à faire savoir que, par suite de cette réforme, tous les systèmes de réalités qui forment les objets distincts des différentes sciences et même de la philosophie, sont soumis, chacun séparément, à trois lois fondamentales, formant respectivement leur **LOI SUPRÈME**, leur **PROBLÈME-UNIVERSEL**, et leur **CONCOURS TÉLÉOLOGIQUE** de finalité; lois qui, comme dans les mathématiques, constituent le prototype de toutes les sciences, fixent et accomplissent chaque science séparément. — Voici ce que, dans les *Prolégomènes du Messianisme* (pages 234 à 235), nous avons dit pour faire connaître ces trois lois fondamentales, par lesquelles a été opérée la présente réforme du savoir humain.

« 1.<sup>o</sup> — LA LOI SUPRÈME, d'après son nom, doit être la base première de tout système de réalités créées, et par conséquent la base fondamentale de tout édifice scientifique ou philosophique qui a pour objet un tel système de réalités. — A proprement parler, la loi suprême est, dans toute branche du savoir humain, le principe universel de vérité, l'origine de cet ordre de réalisations créées, indépendamment de l'influence de l'homme; et par conséquent, elle accuse, dans tout système de réalisations existantes, une création étrangère à l'homme, qui constitue son **HÉTÉRONOMIE**. »

« 2.<sup>o</sup> — LE PROBLÈME-UNIVERSEL, dans tout système de réalisations, découle nécessairement de sa loi suprême, de ce principe premier de réalité dans ce système spécial; mais, comme une autre et nouvelle base distincte, il sert à fonder, dans chaque système, l'ensemble des réalisations non-accomplies dans cet ordre spécial de création. — Comme tel, ce problème-universel forme, dans chaque branche du savoir humain, l'accomplissement de la création par l'homme; accomplissement qui, en introduisant dans l'univers des réalisations nouvelles ou non-existantes, décèle la faculté créatrice de l'homme, et, par là même, sa haute vocation sur la terre, faculté qui constitue son **AUTONOMIE**. »

« 3.<sup>o</sup> — LE CONCOURS TÉLÉOLOGIQUE, dont l'origine paraît mystérieuse, forme, dans chaque système de réalisations créées, une base invisible et en quelque sorte providentielle, qui sert à établir l'harmonie dans ce système de réalisations, en donnant lieu à la production d'une unité d'accord entre ses éléments hétérogènes, comme le sont toujours les deux éléments primordiaux dans tout système de réalisations. — Ainsi, ce concours téléologique forme, dans chaque branche du savoir humain, la couronne de la création, l'œuvre sublime de l'intelligence du Créateur, qui suffirait seule, à défaut de toute manifestation de sa spontanéité absolue, pour dévoiler et attester sa sainte existence, c'est-à-dire, la **RATIONALITÉ** de la création. »

C'est ainsi que, par l'actuelle réforme universelle du savoir humain, toutes les sciences ont reçu leurs trois lois fondamentales, par lesquelles on pourra et on a pu déjà, dans les principales sciences, fixer leurs limites et accomplir leur développement final. — Il nous suffira ici de présenter cette législation absolue pour les trois sciences principales, les mathématiques, la politique, et la théologie. La voici.

#### *Les trois lois fondamentales des Mathématiques.*

1.<sup>o</sup> — **LOI SUPRÈME.** = Loi de la *génération universelle* des quantités, dont le type est :

$$Fx = A_0 \cdot \Omega_0 + A_1 \cdot \Omega_1 + A_2 \cdot \Omega_2 + A_3 \cdot \Omega_3 + \text{etc., etc.}$$

2.<sup>o</sup> — **PROBLÈME-UNIVERSEL.** = Loi de la *solution universelle* de tous les problèmes de mathématiques, dont le type est :

$$o = fx + x_1 \cdot f_1 x + x_2 \cdot f_2 x + x_3 \cdot f_3 x + \text{etc., etc.} .$$

3.<sup>o</sup> — **CONCOURS TÉLÉOLOGIQUE.** = Loi de l'*harmonie* ou de la *congruence individuelle* des nombres, dont le type est :

$$x^m \equiv a, \quad (\text{mod. } = M) .$$

#### *Les trois lois fondamentales de la Politique.*

1.<sup>o</sup> — **LOI SUPRÈME.** = Accomplissement de la *justice* par la fixation des *butabsolutus* des êtres raisonnables, c'est-à-dire, par l'institution de la *messianité* de l'homme, de sa faculté créatrice de pouvoir et de devoir se fixer lui-même son *but absolu* (\*), constituant ainsi le but final de sa *moralité*, et par conséquent le *but suprême* de l'État.

2.<sup>o</sup> — **PROBLÈME-UNIVERSEL.** = En vue de ce but final et suprême de l'État s'établit le problème des *destinées de l'humanité*, dont la solution doit faire connaître la création progressive du *Vrai absolu* et du *Bien absolu* sur la terre.

3.<sup>o</sup> — **CONCOURS TÉLÉOLOGIQUE.** = Equilibre ou *harmonie politique* que doit réaliser dans l'État le Pouvoir-directeur (le nouveau quatrième pouvoir de l'État) pour amener la *transition progressive* de la moralité à la messianité de l'homme.

#### *Les trois lois fondamentales de la Théologie.*

1.<sup>o</sup> — **LOI SUPRÈME.** = Connaissance [prétendument impossible] de l'*intime essence de Dieu*, de sa virtualité créatrice, comme principe absolu et unique de la possibilité pour l'homme de parvenir à l'immortalité, d'après ces deux passages :

1.<sup>o</sup>) *Scire virtutem Dei radix est immortalitatis* (*Sap. XV, 3*).

2.<sup>o</sup>) *Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profonda Dei* (*I Cor. II, 10*).

(\*) Pour l'intelligence de ce grand mot de *messianité*, voyez la *Méta-politique* (pages 255 à 256), le *Secret politique de Napoléon* (pages 164 à 168), et les *Prolégomènes du Messianisme* (pages 86 à 90).

## XII

2.<sup>o</sup> — PROBLÈME-UNIVERSEL. = L'unique voie qui conduit à la vie éternelle, est fixée par les deux problèmes consécutifs suivants :

1.<sup>er</sup> Problème. = *Oportet vos nasci denuo? — Quomodo possunt hæc fieri?* (Joan. III, 4 à 12).

2.<sup>e</sup> Problème. = *Adhuc multa habeo vobis dicere; sed non potestis portare modo* (Joan. XVI, 12).

3.<sup>o</sup> — CONCOURS TÉLÉOLOGIQUE. = Dualité divine du Saint-Esprit, de l'Esprit de Vérité, constituant *l'harmonie entre la liberté et la nécessité*, dans Dieu et dans l'homme, et servant ainsi de principe au développement sur la terre de la *raison absolue* et, avec elle, des *vérités absolues*. — *Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos OMNEM VERITATEM* (Joan. XI, 43).

---

Nous pensons que ces trois exemples suffiront pour donner un aperçu de la réforme absolue du savoir humain dont il s'agit. — Il suffiront même, ce nous semble, pour faire concevoir, au lecteur intelligent et impartial, les difficultés de la compréhension de ces vérités nouvelles, et par conséquent les difficultés de leur prompte réalisation, en considérant surtout les oppositions, en quelque sorte insurmontables, qu'éprouveront ces vérités absolues, beaucoup plus que n'en ont éprouvées constamment toutes les autres réformes intellectuelles, philosophiques ou religieuses.

Ce qu'il y a de remarquable cette fois-ci, c'est que là précisément où nous offrons une garantie de ces vérités nouvelles, c'est-à-dire, dans la réforme des sciences, spécialement des sciences mathématiques, où, par l'application des lois nouvelles, nous sommes parvenus à donner la solution de leurs principaux problèmes, de ces problèmes difficiles qu'on n'a pu résoudre jusqu'à ce jour, nous trouvons l'opposition la plus forte, plus forte même que celle que nous éprouvons de la part du Clergé pour la découverte de la vraie théologie chrétienne. — La raison en est facile à concevoir; mais le lecteur aurait de la peine à la deviner lui-même. — La voici.

Dans leurs privilégiés sanctuaires académiques, les savants brevetés exploitent le public avec le peu de science qu'ils ont, et même avec leur simple ostentation scientifique. Le public ne peut les contrôler, d'autant moins que les savants ne lui présentent pas des mystères, mais de simples vérités qu'on peut constater par l'expérience, par cette conviction des sens qui est aujourd'hui la basse région au-delà de laquelle ne s'élève plus leur science. Ainsi, lorsque de hautes vérités nouvelles viennent à se produire dans le monde, les savants brevetés deviennent furieux, de crainte que ces vérités supérieures ne démasquent leur ignorance et ne leur fassent perdre leur exploitation du public. Et alors, pour écarter ces vérités supérieures, ils font une constante opposition systématique contre toute vérité qui naît hors de leurs enceintes; et ils réussissent tellement que toutes ces vérités nouvelles disparaissent provisoirement dans le monde, pour ne reparaître que plus tard sous des noms académiques. Et à cet égard, ils sont parvenus au point de pouvoir braver, non-seulement le public, mais même les gouvernements. Par exemple, depuis près

de dix ans, nous avons averti le Bureau des Longitudes de Paris que la théorie des marées de Laplace, que ce Bureau calcule annuellement pour le salut de la marine française, est fausse. Néanmoins, depuis ce temps, et peut-être pour longtemps encore, il continue et continuera ainsi à induire les navigateurs français dans des erreurs dangereuses (\*). — Aussi, sommes-nous fondés, par tout ce que nous en savons, à prédire qu'il viendra un temps, plus ou moins éloigné, où le titre de savant breveté, s'il continue à servir ainsi de moyen pour retarder sciemment les progrès des sciences, deviendra un titre d'opprobre.

A propos de la vraie science nautique des marées, pour en donner une idée aux membres du Bureau des Longitudes de Paris, et généralement aux académiciens de Paris, nous allons leur rappeler ici la loi fondamentale de cette difficile science, pour pouvoir déterminer toutes les circonstances des marées, non-seulement dans les mers libres, mais principalement sur les côtes maritimes, où l'on a essentiellement besoin de les connaître, et où, jusqu'à ce jour, on n'a pas même conçu le problème de cette modification distincte ou de ces anomalies des marées. — Cette loi fondamentale est :

*Dans l'étendue d'une journée, les marées dans un lieu quelconque, soit dans les mers libres, soit sur les côtes maritimes, oscillent autour d'un point fixe, qui est situé dans le plan du méridien de ce lieu.*

Et voici au moins la première détermination de ce centre d'oscillation, telle qu'elle est produite maintenant dans le *Manuscrit secret*, soumis à l'Amirauté impériale de Russie. — Dénotons par  $h_1$ ,  $h_2$ ,  $h_3$ , les hauteurs respectives des trois marées consécutives, observées en syzygies sur le point donné des côtes maritimes, de manière que  $h_1$  soit la haute marée supérieure, que  $h_3$  soit la haute marée inférieure, et par conséquent que  $h_2$  soit la basse marée intermédiaire; l'origine de ces mesures étant arbitraires. Conservant alors la notation que nous avons adoptée dans le *Supplément à l'Épître au prince Czartoryski*, où nous avons montré que la théorie des marées de Laplace est erronée, formons les deux quantités auxiliaires  $B$  et  $C$ , qui demeurent sensiblement constantes, savoir . . . (24)

$$B = \frac{\frac{1}{2} \cdot (h_1 + h_3) - h_2}{5r \cdot \left\{ \cos^2 \Delta \cdot [S] + \cos^2 \delta \cdot [L] \right\}},$$

$$C = \frac{h_1 - h_3}{r \cdot \left\{ \sin 2 \Delta \cdot [S] + \sin 2 \delta \cdot [L] \right\}};$$

et désignant par  $\xi$  et  $\zeta$  les deux coordonnées du centre d'oscillation en question, de manière que  $\xi$  soit sa distance à l'axe, et  $\zeta$  sa distance à l'équateur de la terre, nous aurons . . . (25)

(\*) Voyez le Supplément à l'Épître à S. M. l'Empereur de Russie.

$$\xi^2 = (1 + \beta) \cdot \left\{ \frac{b^2 \cdot \cos^2 \lambda}{1 + \beta \cdot \cos^2 \lambda} - 2B \cdot \frac{(g) \cdot a^2 \cdot \sqrt{1 + \beta \cdot \cos^2 \lambda}}{b \cdot \sqrt{1 + \beta}} \right\},$$

$$\xi^2 \zeta^2 = \left\{ \frac{b \cdot \sin 2\lambda}{2 \cdot (1 + \beta \cdot \cos^2 \lambda)} - C \cdot \frac{(g) \cdot a^2}{3b} \cdot \sqrt{1 + \beta} \cdot \sqrt{1 + \beta \cdot \cos^2 \lambda} \right\}^2.$$

Ces déterminations seront d'autant plus exactes que les observations  $h_1$ ,  $h_2$ ,  $h_3$  seront faites expressément, pour la détermination de la quantité  $B$ , vers l'époque des équinoxes, et pour la détermination de la quantité  $C$ , vers l'époque des solstices; en observant que, lors même que ces coordonnées  $\xi$  et  $\zeta$  deviennent idéales (imaginaires), elles servent toujours de moyen à la détermination exacte de toutes les circonstances des marées sur les différentes côtes maritimes.

---

Pour laisser à la postérité une preuve de cette funeste influence des savants brevetés contre les progrès des sciences, et pour la prémunir ainsi contre la prétendue importance de ces savants patentés, dont l'association, pour ne pas perdre son prestige et ses priviléges, tend constamment à empêcher les découvertes fondamentales, pour donner, disons-nous, à la postérité un document contre cette influence funeste des savants brevetés, nous lui léguons principalement notre RÉFORME DES MATHÉMATIQUES que ces savants patentés, les contemporains de l'auteur, ont cherché à détruire; en ruinant ainsi, sans le savoir, cette base immuable qui, dérivant des principes de la doctrine du Messianisme, offre provisoirement une garantie scientifique et irrécusable de cette doctrine absolue. Et pour cela, tout en nous résignant d'avance à la destruction de nos ouvrages, à cette destruction déjà pleinement commencée, il nous suffira de léguer à la postérité les trois lois fondamentales de cette réforme des mathématiques, telles que nous venons de les signaler plus haut; en espérant que la Providence fera au moins parvenir à la postérité ces lois fondamentales de tout le savoir humain, puisque cette réforme absolue des mathématiques est le prototype de la réforme de toutes les sciences et même de la philosophie.

Or, la première de ces trois lois fondamentales, la LOI SUPRÈME . . . (A)

$Fx = A_0 \cdot \Omega_0 + A_1 \cdot \Omega_1 + A_2 \cdot \Omega_2 + A_3 \cdot \Omega_3 + \text{etc.}, \text{etc.}$ ,

qui est la loi de la génération universelle des quantités, a dévoilé la grande distinction, inconnue jusqu'alors, de la génération *théorique* et de la génération *technique* des quantités, dont la dernière, sans qu'on s'en doutât, constitue les mathématiques modernes, et dont la première, à peine ébauchée jusqu'à ce jour, constituera l'avenir de la science, en offrant par elle-même, par sa propre construction, une méthode, qui sera conséquemment la MÉTHODE SUPRÈME des mathématiques, pour la découverte progressive des fonctions génératrices  $\Omega_0$ ,  $\Omega_1$ ,  $\Omega_2$ ,  $\Omega_3$ , etc., qui formeront ainsi la génération théorique de toute quantité  $x$ , pour tout problème, et qui donneront conséquemment la solution de tous les problèmes.

Cette première loi fondamentale fut produite en 1810, en présentant, comme cas très-particuliers de cette loi, toutes les formules connues, c'est-à-dire, toutes les mathématiques modernes. Et elle fut démontrée rigoureusement en 1815, dans le

Tome I de notre *Philosophie de la Technie algorithmique*, où nous avons indiqué, sous les marques (142) et suivantes, dans sa propre construction, le problème de la Méthode suprême que nous venons de signaler. — Ce problème décisif, qui couronne les sciences mathématiques, a été résolu, par anticipation, à la marque (729), dans le Tome I de notre *Réforme du Savoir humain*, par la production de la MÉTHODE PRIMORDIALE (\*), offrant la transition de l'état actuel de la science à son avenir idéal, qui sera alors régi entièrement par la méthode suprême elle-même. Et quant à cette méthode finale de la science, que nous avons signalée ultérieurement vers la marque (850) de ce Tome I de notre *Réforme*, nous avons fait connaître, à la page 63 de l'*Épitre à S. M. l'Empereur de Russie*, les conditions auxquelles nous reconnaîtrons si, dans l'état actuel de la science, les savants brevetés ressentent déjà le besoin de cette méthode suprême. Et nous nous réglerons sur ce besoin pour publier ou pour renfermer dans notre tombe l'exposé définitif de cette méthode absolue.

La deuxième de nos trois lois fondamentales, le PROBLÈME-UNIVERSEL . . . (B)

$o = fx + x_1 \cdot f_1x + x_2 \cdot f_2x + x_3 \cdot f_3x + \text{etc.}, \text{etc.}$ , qui, par sa solution également universelle, offre le moyen de la résolution générale de toutes les équations, immanentes ou transcendentales, primitives ou dérivées, pour des différentielles, totales ou partielles, en réduisant cette résolution générale à la résolution simple de l'équation . . . (C)

$$o = fx,$$

qui, dans toute équation, quelle qu'en soit la nature, représente la partie susceptible d'une solution finie, cette partie à laquelle on peut toujours réduire toute équation proposée.

Cette deuxième loi fondamentale des mathématiques fut produite en 1811 et 1812 dans notre *Réfutation de la Théorie des fonctions analytiques de Lagrange*, avec sa solution universelle et son application à la résolution générale des équations de tous les genres. Et pour cette résolution générale, nous avons produit en 1819, dans notre *Critique de la Théorie des fonctions génératrices de Laplace*, en vue de la présente équation réduite (C), toutes les intégrations finies qui sont possibles, pour les équations aux différences et aux différentielles, totales et partielles. Mais, ce ne fut qu'en 1847 que, dans le Tome II de notre *Réforme du Savoir humain*, nous démontrâmes rigoureusement ce Problème-universel (B) et sa solution également universelle, pour pouvoir y appliquer cette deuxième loi fondamentale à la résolution générale des équations algébriques de tous les degrés, à cette résolution dont la science avait déjà désespéré. — Aussi, à cette occasion solennelle, en nous rappelant que c'est sous les auspices éclairés de l'académie des sciences de Paris qu'ont été détruits en France nos ouvrages mathématiques, avons-nous pris la liberté de porter un DÉFI ÉTERNEL à cette savante académie de Paris, de démontrer les deux lois accessoires, logique (81) ou (187), et téléologique (78) et (79), qui entrent dans notre résolution générale des équations, afin que la postérité puisse pronon-

---

(\*) M. le comte Durutte en a donné un accomplissement. (Voyez l'*Épitre à l'Empereur de Russie*.)

cer, tout à la fois, et sur la capacité scientifique et sur la valeur morale des Corps savants.

Enfin, la troisième loi fondamentale des mathématiques, le CONCOURS FINAL... (D)

$$x^m \equiv a, \quad (\text{mod.} = M) ;$$

qui établit l'harmonie ou la congruence singulière des nombres, et qui, comme telle, forme une branche entièrement nouvelle des mathématiques, dont on cherchait à découvrir quelques objets par les faux procédés, purement logiques, d'une prétendue *Théorie des Nombres*, cette troisième loi fondamentale, disons-nous, fut d'abord signalée, en 1811, dans notre *Philosophie des Mathématiques*, et fut ensuite donnée, en 1847, dans le Tome I de notre *Réforme du Savoir humain*, avec tous ses développements, formant les innombrables méthodes qui constituent cette nouvelle branche des mathématiques, ayant pour objet la finalité des nombres, dont on avait aperçu quelques théorèmes isolés, tels que ceux de Fermat et de Wilson, sans pouvoir comprendre leur véritable signification *téléologique*, entièrement distincte de l'ordinaire relation *logique* des nombres. Mais, tout en accomplissant ainsi cette nouvelle branche des mathématiques, nous n'y avons pas donné à dessein la démonstration de sa loi fondamentale (D), et nous ne la donnerons jamais. Il importe en effet de laisser par là un salutaire avertissement à la postérité, sur l'influence funeste qu'exercent les savants brevetés contre les progrès des sciences, en montrant que leurs menées ont excité en nous le sentiment du mépris au point de dédaigner de leur faire connaître la vérité. Nous les défions en effet, et nous osons même défier toute la postérité de trouver une seule de ces innombrables méthodes téléologiques qui soit en défaut, et nous les défions en même temps de démontrer le principe présent (D) de ces vérités extraordinaires. Plusieurs siècles d'ignorance qui se succèderont probablement sur cette grave question, suffiront peut-être pour faire comprendre au monde savant, par ce mépris de l'auteur de faire connaître la vérité, les relations qui ont existé entre lui et les savants brevetés, ses contemporains.

---

En terminant ici cet aperçu des trois lois fondamentales des mathématiques, et par conséquent de la réforme qui en résulte pour cette grande science, nous ne pouvons mieux signaler la différence qui existe entre l'ancien état des mathématiques et leur réforme actuelle, qu'en racontant qu'un professeur de mathématiques dans une haute institution scientifique de l'État, en voyant récemment cette nouvelle science, s'écria que cela ne ressemblait nullement à ses mathématiques à lui, et par conséquent que tout cela était faux et que l'auteur ne savait pas les mathématiques. — Nous sommes trop juste pour supposer que tous les mathématiciens, nos contemporains, soient ignorants à un tel degré. Mais, nous craignons que beaucoup de nos hommes d'État modernes, en voyant ici la vraie science de l'État, ne s'écrient, à leur tour, que ce sont des utopies, voire même des rêveries, et que l'auteur ne connaît pas la politique. Ils persisteront ainsi à faire usage de leur politique à eux, pour continuer à laisser s'entr'égarter les peuples, et pour finir par se faire égarter eux-mêmes.

A Votre Altesse  
le Prince Louis-Napoléon,  
Président de la République française.

---

PRINCE,

Dans mon opuscule intitulé : *Dernier Appel aux hommes supérieurs de tous les pays, etc.*, et *Appel spécial au Gouvernement français*, que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, dans cet opuscule, dis-je, après y avoir déduit et fixé l'étendue des pouvoirs qui sont transmis ou plutôt reconnus à Votre Altesse, je signale le grand problème du but suprême des États que l'Empereur Napoléon, votre auguste oncle, a pressenti le premier et qu'autant que cela était possible alors, il a cherché à résoudre dans l'établissement de sa puissante autorité politique. Et je termine ce *Dernier Appel* par la conclusion suivante (page 24) :

« C'est donc le vif pressentiment de ce grand problème du but suprême des « États qui est le caractère distinctif et mystérieux du génie de Napoléon; et c'est « précisément ce caractère sublime et impénétrable jusqu'à ce jour, que nous avons « dévoilé dans notre opuscule sur le *Secret politique de Napoléon*, du moins en « ce qui concerne ce grand problème lui-même. Et d'après ce que nous avons « annoncé plus haut (page 7), nous donnerons, dans le *Complément* du Tome II « de notre *Réforme du Savoir humain*, la solution elle-même de ce décisif PRO- « BLÈME NAPOLÉONIEN, concernant le but suprême des États; et nous complèterons « ainsi la connaissance de l'impénétrable secret politique de ce grand réformateur. »

Or, pour ce qui concerne d'abord ce grand problème napoléonien, il se trouve déjà développé et établi, dans l'opuscule sur le *Secret politique de Napoléon*, avec tant de détails et de précision qu'il est inutile de reproduire ici rien autre que sa détermination didactique, consistant (pages 43 à 45) dans la RÉUNION SYSTÉMATIQUE des deux ÉLÉMENTS HÉTÉROGÈNES qui entrent dans la constitution de l'État et par conséquent dans l'établissement de l'autorité politique, c'est-à-dire, la réunion systématique de la souveraineté morale ou de droit divin et de la souveraineté nationale ou de droit humain, par leur IDENTIFICATION réciproque dans la raison commune dans laquelle s'opère la personification souveraine du chef de l'État. — Il ne reste donc qu'à résoudre ce problème napoléonien, c'est-à-dire, il ne reste qu'à découvrir les moyens par lesquels pourra être opérée, dans la personne du souverain, cette problématique identification réciproque des deux souverainetés hé-

térogènes, morale et nationale, ou de droit divin et de droit humain. Et c'est cette solution décisive , cette solution de laquelle seule dépend actuellement l'ORDRE POLITIQUE dans le monde civilisé, qui sera donnée dans le susdit *Complément* du Tome II de la *Réforme du Savoir humain*.

Si vous le désirez, Prince, je produirai sur-le-champ ce *Complément* de ma Réforme de la Philosophie, du moins celle de ces trois parties qui concerne l'accomplissement de la science de la politique. En attendant, pour faire sentir toute l'importance de cette grande question, et surtout pour dévoiler, dès aujourd'hui, les règles politiques par lesquelles, en les suivant, on doit rétablir l'ordre dans le monde civilisé, je produirai ici, d'une manière précise, les résultats positifs de la solution en question du problème napoléonien concernant le but suprême des États, c'est-à-dire, du problème de l'identification finale des deux souverainetés hétérogènes, morale ou de droit divin et nationale ou de droit humain. Et je le ferai ainsi en produisant immédiatement la détermination mathématique de ces graves résultats, afin de pouvoir préciser, en quelque sorte par des chiffres, ces décisives règles politiques, et afin de pouvoir, par là même, écarter ces arbitraires combinaisons politiques par lesquelles les gouvernements modernes, les uns après les autres, en s'éloignant des vues de l'Empereur Napoléon, cherchent à vaincre l'actuel désordre révolutionnaire, dont ils ne connaissent pas les principes ni par conséquent les moyens de désarmer ce périlleux désordre politique, comme je m'engage formellement à le démontrer ici à Votre Altesse.

En premier lieu, pour ce qui concerne la politique intérieure, nommément le nouvel ordre politique vers lequel, pour satisfaire aux progrès des lumières, c'est-à-dire, aux modernes convictions des peuples, les gouvernements tendent et doivent tendre aujourd'hui, les conditions en sont déjà fixées suffisamment par la différence que je viens d'établir, dans mon *Dernier Appel aux hommes supérieurs*, etc. (pages 20 à 24), entre l'ordre moral et l'ordre physique, déterminés avec assez de précision, le premier, dans mon *Secret politique de Napoléon*, et le second, dans mon *Faux Napoléonisme*, opuscules qui se trouvent ci-joints. Mais, pour bien comprendre ces deux distincts ordres politiques, il faut, comme j'en préviens à la page 22 de ce *Dernier Appel*, approfondir d'abord, dans mon *Épître au Prince Czartoryski*, nommément, dans *l'Avertissement* et dans le *Post-Scriptum* de cette Épître, le véritable sens des deux souverainetés, du droit divin et du droit humain, qui luttent actuellement dans le monde civilisé. Il faut ainsi, en approfondissant leurs conditions fondamentales, reconnaître, d'abord, que la première, la souveraineté de droit divin, ce principe de l'autorité des gouvernements, n'est rien autre que la garantie politique, par coercition, de la réalisation matérielle des lois morales dans l'État, de ces lois que le Créateur a prescrites aux hommes pour les conduire à la découverte et par là même à l'accomplissement de leurs destinées finales sur la terre; et il faut de plus, en approfondissant ces conditions fondamentales, reconnaître, ensuite, que la seconde de ces deux souverainetés hétérogènes, nommément, la souveraineté de droit humain, ce principe de la dignité morale du peuple, comme une conséquence nécessaire de la souveraineté

de droit divin, n'est rien autre que la faculté juridique qu'ont les membres d'un État de refuser l'obéissance à tout ce qui n'est pas conforme aux lois morales, et par conséquent aux destinées finales et suprêmes de l'humanité. — Or, en saisissant bien ce véritable sens des deux souverainetés en question, on peut facilement, par l'examen, d'abord, de leurs abus, et ensuite, de leurs combinaisons diverses, non-seulement juger et expliquer les différentes phases actuelles de la politique moderne, mais de plus prévoir et fixer les phases futures de la politique, dans lesquelles seules pourra être réalisé un durable avenir moral du monde.

Ainsi, en considérant d'abord l'abus qu'on peut faire de chacune de ces deux souverainetés distinctes, on reconnaît que, par l'exclusive souveraineté morale ou de droit divin, c'est-à-dire, par l'exclusion juridique de la souveraineté nationale ou de droit humain, comme on le fait dans les *monarchies absolues*, on établit le principe du *DESPOZISME*; et l'on reconnaît réciproquement que, par l'exclusive souveraineté nationale ou de droit humain, c'est-à-dire, par l'exclusion juridique de la souveraineté morale ou de droit divin, comme on le fait dans les *républiques modernes*, depuis la grande révolution française, on établit le principe de l'*ANARCHIE*. — Considérant ensuite les différentes combinaisons par lesquelles on peut, dans le droit public d'un État, admettre juridiquement le concours des deux souverainetés politiques, du droit divin et du droit humain, comme on le fait dans les modernes *gouvernements constitutionnels*, on reconnaît que, dans ces gouvernements du monde civilisé, le despotisme et l'anarchie, quoiqu'ils y soient comprimés ou du moins pondérés réciproquement, peuvent s'y établir plus ou moins, suivant les degrés de l'influence respective des deux grands partis politiques, du parti religieux et du parti philosophique, qui soutiennent respectivement les deux souverainetés, du droit divin et du droit humain, et qui dominent ainsi constitutionnellement dans l'actuel monde civilisé. Et l'on conçoit, par là même, qu'aussi longtemps que ces deux partis politiques, qui sont, tout à la fois, et *inconciliables* et *indestructibles* (\*), ne seront pas, par leur propre développement progressif, identifiés *finalemēt* entre eux, ou du moins qu'aussi longtemps que les intérêts respectifs de ces deux partis politiques ne seront pas provisoirement, par anticipation, identifiés dans la *personnification souveraine*, c'est-à-dire, dans la raison commune du chef suprême de l'État, aucune pondération constitutionnelle du concours juridique des deux souverainetés en question ne pourra empêcher le dérangement de cet équilibre politique, par d'éventuelles influences prépondérantes de l'un ou de l'autre des deux grands partis politiques, comme le prouve déjà suffisamment l'expérience dans tous les modernes États constitutionnels. La stabilité de ces États modernes, c'est-à-dire, la permanence de leurs constitutions, n'ont ainsi aucune base immuable; et néanmoins, c'est uniquement sous cette forme constitutionnelle que les États peuvent maintenant améliorer progressivement leur institution politique, pour arriver au terme idéal où l'anarchie sera réduite

(\*) C'est cette *inconciliabilité* des deux partis que ne comprennent pas les gouvernements modernes lorsqu'ils veulent concilier ces partis dans un *juste-milieu*. Et c'est cette *indestructibilité* des deux partis qu'à leur tour ne comprennent pas les peuples lorsque, par des *révolutions*, ils veulent anéantir leurs partis opposés,

à la vraie liberté, et le despotisme à une juste autorité. Ce n'est en effet qu'indépendamment de tout mécanisme politique, où l'homme serait réduit à l'état d'automate, que l'espèce humaine peut, par l'usage rationnel de sa spontanéité, acquérir le mérite de l'accomplissement final de ses destinées sur la terre. Et l'on doit supposer que, malgré les écarts qui peuvent survenir dans ce développement spontané de l'humanité, la Providence a dû, dans notre création, limiter ces écarts de manière à ce que, sans léser la liberté de l'homme, l'accomplissement de ses destinées finales sur la terre soit possible. — Toutefois, pour diminuer les chances périlleuses de ces écarts de la véritable direction de l'humanité vers ses destinées finales, il importe d'anticiper, autant que possible, sur cette finale identité des intérêts des deux partis politiques, sur cette identité qui, d'après ce que nous venons de signaler, est le terme idéal du développement accompli de l'humanité, et dont l'absence actuelle est précisément la cause du présent désordre révolutionnaire dans le monde.

Or, dans l'ignorance où l'actuelle science politique se trouve encore sur cette identité finale des intérêts des deux partis politiques qui constituent la civilisation moderne, les chefs des États pourraient seuls, par un instinct génial, pressentir au moins le problème de cette décisive identité des intérêts politiques; et ils pourraient alors chercher à réaliser, par anticipation, dans leur personnification souveraine, cette problématique identité de laquelle seule, comme cela est manifeste, dépend aujourd'hui le rétablissement de l'ordre politique dans le monde. — C'est ainsi en effet, comme je l'ai dit plus haut, que, par son puissant génie, l'Empereur Napoléon pressentit vivement ce grand problème du but suprême des États, problème qu'il chercha à résoudre, autant que cela était possible alors, en constituant son autorité politique en vue de cette problématique identité finale des intérêts des deux partis politiques qui dominent actuellement le monde. Je l'ai déjà dit ailleurs plusieurs fois; et je l'ai même démontré positivement dans mon opuscule sur le *Secret politique de Napoléon*.

Il ne reste donc maintenant, pour le salut définitif du monde civilisé, qu'à résoudre ce grand PROBLÈME NAPOLÉONIEN, qui a pour objet de reconnaître en quoi consiste cette indispensable identité finale des intérêts des deux partis politiques, du droit divin et du droit humain, et qui, comme nous venons de le qualifier, est manifestement le PROBLÈME DU BUT SUPRÈME DES ÉTATS. — Eh bien, c'est précisément cette décisive solution que donnera, dans toute sa rigueur didactique, le susdit *Complément* du Tome II de la *Réforme du Savoir humain*, c'est-à-dire, le *Complément* de la réforme de la philosophie, dans la première de ses trois parties, dans celle qui présente l'accomplissement scientifique de la politique, formant le destin spécial et par conséquent la mission providentielle de la France. Mais, la compréhension parfaite de cet accomplissement de la politique, quelque développé qu'il soit, exige des notions préalables de la philosophie absolue qui constitue la nouvelle doctrine du Messianisme. Je ne puis donc pas, dans le corps même de la présente Épître secrète que je prends la liberté d'adresser à Votre Altesse, produire ce décisif *Complément* lui-même, par la raison que ses déductions didactiques, qui d'ailleurs sont purement spéculatives et scientifiques, reposent ainsi sur des principes supérieurs qui

ne sont pas encore connus généralement. Toutefois, pour l'utilité publique et immédiate de cette haute et décisive science politique, en me fondant sur vos lumières personnelles, Prince, je prendrai la liberté de produire ici, de cette science, ses résultats pratiques, surtout ses résultats positifs, fixés par une véritable détermination mathématique des différents degrés du despotisme et de l'anarchie, d'après la plus ou moins grande prépondérance de chacune des deux souverainetés politiques, du droit divin et du droit humain, dans la constitution des États, afin de pouvoir déduire, de ces formules mathématiques, les véritables conditions religieuses et philosophiques, sous lesquelles doit s'établir la problématique identité finale des intérêts des deux partis politiques, lorsqu'enfin l'anarchie sera réduite à une vraie liberté, et le despotisme à une juste autorité.

Il est vrai que j'ai offert plus haut, si vous le désirez, Prince, de produire immédiatement le *Complément* lui-même, dont il est question, et dont je vais d'abord produire les résultats pratiques et positifs. Aussi, pour réaliser cette offre, dois-je, si le temps et l'espace me le permettent ici convenablement, joindre, à la fin de la présente Épître, le *Complément* en question, du moins sa susdite première partie, celle qui présente l'accomplissement scientifique de la politique. On pourra alors, dans cette haute science, remonter, autant que l'on voudra, aux principes absolus de la solution qu'elle donne du grand problème dont il s'agit, c'est-à-dire, du problème napoléonien concernant le but suprême des États. — Mais avant tout, comme je l'ai déjà dit plus haut, pour faire sentir toute l'importance de cette grave question, je dois dévoiler ici immédiatement, comme résultats de cette décisive science politique, les règles pratiques pour le rétablissement actuel de l'ordre politique dans le monde civilisé, en les présentant surtout dans leur détermination mathématique, afin de pouvoir préciser, par des chiffres, l'application positive de ces hautes règles politiques. Je vais donc procéder ici, avant tout, à l'exposition de ces règles dans leur détermination mathématique, où elles deviennent de véritables formules scientifiques, propres à l'exacte estimation numérique de toute application de ces règles supérieures (\*).

Pour cela, désignons par  $\alpha$  le degré d'anarchie, et par  $\delta$  le degré de despotisme, en remarquant que l'anarchie  $\alpha$  et le despotisme  $\delta$  sont nécessairement en raison réciproque, et par conséquent que l'unité de leur mesure est ce qu'ils deviennent lorsque l'un de ces abus n'a pas de prépondérance sur l'autre, c'est-à-dire, lorsque l'anarchie est réduite à la vraie liberté, et le despotisme à la juste autorité politique, constituant les buts absolus de l'institution des États.

Désignons de plus par  $m$  et  $n$  l'influence numérique, c'est-à-dire, l'influence par

(\*) Déjà en 1832, dans les premiers *Bulletins messianiques* (aux pages 24 à 26), j'ai laissé entrevoir ces déterminations mathématiques des conditions politiques d'un État. Malheureusement, par suite de la précipitation avec laquelle il a fallu imprimer ces *Bulletins*, il s'est glissé une erreur dans le premier terme de ces formules; ce qui au reste, par l'élimination de ce terme, n'a pas nui à la vérité des résultats numériques que, déjà alors, on en a tirés. Aussi, suivrai-je ici, en grande partie, l'exposé de cette question, telle qu'elle a été produite dans les premiers *Bulletins*, en la complétant dans toute son étendue et dans toute sa perfection.

le nombre d'individus, qu'exercent respectivement, dans l'État, le parti national ou du droit humain et le parti moral ou du droit divin. Désignons enfin, dans le parti du droit humain, par  $p$  l'écart actuel de sa philosophie par rapport à la vraie religion, et réciproquement, dans le parti du droit divin, par  $r$  l'écart actuel de sa religion par rapport à la vraie philosophie, en observant que l'unité de la mesure des écarts  $p$  et  $r$  est nécessairement le maximum possible de ces écarts. — Alors, d'après les conditions politiques qui sont fixées dans le susdit *Complément* de la réforme de la philosophie, que je dois produire à la fin de la présente Épître secrète, on obtient immédiatement, sous la libre influence des deux partis politiques en question, pour la détermination mathématique des degrés  $\alpha$  et  $\delta$  d'anarchie et de despotisme, les expressions rigoureuses et très-simples . . . (1)

$$\begin{aligned}\alpha &= \left\{ \frac{m+n}{m} \cdot \frac{m+n}{n} \right\}^{p-r} \times \left( \frac{m}{n} \right)^{p+r}, \\ \delta &= \left\{ \frac{m+n}{m} \cdot \frac{m+n}{n} \right\}^{r-p} \times \left( \frac{n}{m} \right)^{p+r}.\end{aligned}$$

La construction algorithmique de ces formules est évidente par elle-même; et elle n'exige ainsi aucune déduction. Ce sont seulement les éléments politiques  $p$  et  $r$ , comme entrant dans cette construction, qui demandent une déduction; et c'est précisément cette déduction qui sera donnée dans le susdit *Complément* annoncé pour la fin de la présente Épître. — De plus, cette première construction (1) peut encore être réduite à la forme plus simple . . . (2)

$$\begin{aligned}\alpha &= \left( \frac{m+n}{n} \right)^{2p} \cdot \left( \frac{m}{m+n} \right)^{2r}, \\ \delta &= \left( \frac{n}{m+n} \right)^{2p} \cdot \left( \frac{m+n}{m} \right)^{2r}.\end{aligned}$$

Je dois, avant tout, vous prier, Prince, de remarquer que, sous ces formes mathématiques (1) ou (2), fondées sur des principes absolus, ces déterminations politiques sont nécessairement infaillibles. Et considérant qu'elles portent sur ce qu'il y a d'essentiel dans l'institution des États, c'est-à-dire, sur les buts mêmes de cette institution, Votre Altesse reconnaîtra que, dans les critiques circonstances actuelles de la civilisation européenne, ces déterminations précises offrent, dès aujourd'hui, la vraie règle générale de la direction des gouvernements éclairés. En effet, elles offrent évidemment les vraies dispositions politiques des membres d'un État, telles qu'elles se manifesteraient par ce que l'on nomme le *suffrage universel*, si ce suffrage était entièrement libre, c'est-à-dire, s'il s'exerçait indépendamment de toute influence du gouvernement. — Voici quelques exemples de l'application de ces formules à la juste estimation de l'actuel état politique de la France.

Pour cela, il suffit de savoir que les écarts respectifs  $p$  et  $r$ , de la philosophie et de la religion, dans les deux partis politiques, sont malheureusement arrivés en France à leur maximum possible. En effet, ce maximum d'écarts, trop manifeste d'ailleurs, résulte immédiatement des arguments respectifs de Voltaire et de Pascal

qui, comme cela est prouvé dans mes ouvrages, servent en France de principe et de base aux deux partis politiques, du droit humain et du droit divin, en excluant ainsi, l'un, de la philosophie, nos facultés hyperphysiques, et l'autre, de la religion, notre faculté suprême, celle de la raison. Nous aurons donc actuellement, pour la France, les valeurs . . . (3)

$$p = 1, \quad \text{et} \quad r = 4.$$

Et alors, les formules générales (1) ou (2), étant appliquées à l'état actuel de la France, se réduiront à celle-ci . . . (4)

$$\alpha = \left(\frac{m}{n}\right)^2, \quad \text{et} \quad \delta = \left(\frac{n}{m}\right)^2;$$

c'est-à-dire que l'anarchie et le despotisme sont aujourd'hui en France comme les carrés du rapport du nombre d'individus des deux partis, du droit humain et du droit divin. — Par exemple, si l'on supposait, comme il est très-probable, que le rapport numérique du parti national ou du droit humain au parti moral ou du droit divin, est aujourd'hui en France comme *deux à un*, on aurait . . . (5)

$$\left(\frac{m}{n}\right) = 2; \quad \text{et, par conséquent,} \quad \alpha = 4, \quad \text{et} \quad \delta = \frac{1}{4};$$

c'est-à-dire que la liberté se serait aujourd'hui étendue en licence au quadruple au delà de ses véritables bornes, et par conséquent que le pouvoir politique n'aurait actuellement que le quart de l'autorité nécessaire. — Un exemple plus effrayant est offert par ce calcul positif de l'anarchie et du despotisme lorsque, suivant les tendances respectives des deux partis en France, ils parviendraient, l'un ou l'autre, à anéantir celui qui lui est opposé. Alors, le rapport numérique des deux partis serait comme *l'infini à un*; et les deux formules particulières (4), relatives à la France, donneraient les valeurs suivantes . . . (6)

1°. — Lors du triomphe du parti du droit humain :

$$\left(\frac{m}{n}\right) = \infty; \quad \alpha = \text{infini}, \quad \text{et} \quad \delta = \text{zéro};$$

2°. — Lors du triomphe du parti du droit divin :

$$\left(\frac{n}{m}\right) = \infty; \quad \alpha = \text{zéro}, \quad \text{et} \quad \delta = \text{infini};$$

c'est-à-dire que, si le parti national ou du droit humain parvenait à triompher complètement, l'anarchie serait infinie et le pouvoir nul, et au contraire, si le parti moral ou du droit divin parvenait à triompher complètement, la liberté serait nulle et le pouvoir infini.

A cette occasion, Votre Altresse peut se convaincre, par les résultats numériques (6), des dangers auxquels le suffrage universel peut exposer l'État. C'est ici une confirmation mathématique de ce que, dans l'*Avertissement* qui précède l'*Épitre adressée au Prince Czartoryski* (aux pages 6 et 7), j'ai déduit, suivant la voie de la philosophie absolue, sur cette périlleuse conséquence de l'exclusive souveraineté du peuple. — Toutefois, ce mode de votre élection, Prince, à la présidence de la République, comme conforme à la Constitution, est tout à fait légale nécessairement, par la raison morale qu'au même endroit (page 7), j'ai alléguée pour

toutes les déterminations de l'autorité existante. Bien plus, cette élection par le suffrage universel peut même devenir, dans des circonstances analogues, non-seulement légale, mais aussi éminemment morale, comme je l'ai prouvé dans la seconde note (à la page IV) du *Supplément à l'Épitre au Prince Czartoryski*.

Sans doute, pour éviter les dangers que je viens de signaler dans les résultats numériques (6), et qui, d'après les formules fondamentales (1) ou (2), peuvent être amenés par l'exercice du suffrage universel, les gouvernements peuvent, à leur tour, exercer une influence salutaire sur ce mode dangereux d'élection. En effet, ils peuvent, par leur influence directe ou indirecte, modifier, plus ou moins, le rapport  $\frac{m}{n}$  des nombres  $m$  et  $n$  d'individus qui forment respectivement les deux partis politiques, du droit humain et du droit divin. Et pour avoir alors, à la place des expressions ou formules fondamentales (1) ou (2), les formules modifiées ainsi par l'influence des gouvernements, il suffira d'y substituer . . . (7)

la quantité  $\left(\frac{m}{n}\right)^{1+i}$  à la place du rapport  $\left(\frac{m}{n}\right)$ ,

en désignant par le nombre  $i$ , positif ou négatif, le degré de cette influence gouvernementale. On obtiendra ainsi, pour les formules accomplies, par lesquelles pourront généralement, dans tous les cas, être calculés les degrés  $\alpha$  et  $\delta$  d'anarchie et de despotisme, les expressions . . . (8)

$$\begin{aligned} \alpha &= \left\{ 1 + \left(\frac{m}{n}\right)^{1+i} \right\}^{2p} \cdot \left\{ \frac{\left(\frac{m}{n}\right)^{1+i}}{1 + \left(\frac{m}{n}\right)^{1+i}} \right\}^{2r}, \\ \delta &= \left\{ \frac{1}{1 + \left(\frac{m}{n}\right)^{1+i}} \right\}^{2p} \cdot \left\{ \frac{1 + \left(\frac{m}{n}\right)^{1+i}}{\left(\frac{m}{n}\right)^{1+i}} \right\}^{2r}; \end{aligned}$$

qui, pour le susdit (3) état actuel de la France, où l'on a les valeurs  $p = 1$  et  $r = 1$ , se réduisent à la forme . . . (9)

$$\alpha = \left(\frac{m}{n}\right)^{2(1+i)}, \quad \text{et} \quad \delta = \left(\frac{n}{m}\right)^{2(1+i)}.$$

Les gouvernements peuvent donc ainsi, par cette influence  $i$ , modifier à volonté, jusqu'à un certain point, ces conditions fondamentales (8) de l'anarchie et du despotisme, ou de la liberté et de l'autorité dans les États constitutionnels, monarchiques ou républicains. Et cette influence gouvernementale  $i$  peut notoirement être exercée par mille moyens divers, savoir, par des mesures administratives, par des faveurs départementales et communales ou du clocher, par la distribution des emplois et des décorations, par des immunités, par des gratifications, par des promesses, voire même par des intrigues, par la corruption, etc., etc. Pour preuve, on voit comment, par cette influence gouvernementale  $i$  dans les formules (8), les mêmes déterminations fondamentales (2) de la nation ont été modifiées diversement

dans les récentes élections françaises, d'abord, pour l'assemblée constituante qui vient de cesser ses fonctions, et ensuite, pour la présente assemblée législative. — Toutefois, comme je viens de le dire, cette modification gouvernementale (8) des déterminations fondamentales (2) d'une nation ne peut aller que jusqu'à un certain point. C'est ainsi en effet que, malgré la puissante influence du gouvernement qui existait au dix décembre dernier, les élections de ce jour, qui vous ont porté, Prince, aux premières fonctions de l'État, ont fait prévaloir la volonté nationale.

Mais, quelque profitable que puisse être parfois cette influence (8) du gouvernement, comme cela a été, pour rétablir l'ordre en France, dans les élections de la présente assemblée législative, il est fâcheux pour l'humanité que ce soit à peu près à cette seule influence gouvernementale (8) que se réduise, encore aujourd'hui, toute la science de la politique chez les hommes d'État, chez ces hommes que l'on nomme hommes politiques, dans les modernes États civilisés. C'est en effet cette seule influence gouvernementale (8) que les dits hommes politiques, ces modernes hommes d'État, nomment *science pratique* de la politique, en dédaignant la prétendue *science théorique* de l'institution et de la gestion des États. Ne pouvant pas même la présenter, ils ont en quelque sorte raison de la dédaigner, puisque la vraie science théorique de la politique n'existe pas encore, comme je vais avoir l'honneur de le prouver à Votre Altesse, et par conséquent puisque, dans cette absence actuelle de la vraie science théorique, les hommes d'État ne rencontrent partout que des erreurs, surtout ces graves erreurs politiques qui causent maintenant, dans le monde civilisé, les croissants désordres révolutionnaires.

Quant à la preuve que je viens de m'engager à donner ici, cette preuve de ce que la vraie science théorique de la politique n'existe pas encore, je pense que la manière la plus convaincante de la donner, consiste à produire, dans tout son accomplissement, cette vraie science elle-même, de manière à ce que, d'une part, ses fins absolues offrent immédiatement sa propre déduction, et que, de l'autre part, son contraste avec tout ce qui a été produit comme science de la politique, prouve que la vraie science n'a réellement pas existé jusqu'à ce jour. — Eh bien, il suffit pour cela de signaler ici, comme résultat de la *Méta-politique* où j'ai produit la philosophie absolue de la science de l'État, et comme résultat ultérieur du *Complément* de cette philosophie, que je dois produire à la fin de la présente Épître secrète, il suffit, dis-je, de signaler ainsi la présente détermination mathématique (1) ou (2) des conditions fondamentales  $\alpha$  et  $\delta$  de l'institution d'un État, c'est-à-dire, la détermination positive de l'anarchie et du despotisme, ou de la liberté et de l'autorité dans toute institution politique, pour que l'on reconnaisse, par les conséquences infinies qui y sont impliquées, que c'est cette détermination positive (1) ou (2) qui offre enfin, dans son absolue concentration, la vraie science théorique de la politique. — Aussi, est-ce uniquement de cette vraie science, dans sa détermination mathématique (1) ou (2), que nous pourrons et allons effectivement déduire ici toutes les fins absolues de l'existence des États, en un mot, leur BUT SUPRÈME qui offrira la solution du susdit grand problème napoléonien, et qui, j'ose le dire, si on le comprend, pourra opérer le salut actuel du monde civilisé.

C'est donc à cette solution du problème napoléonien, et par conséquent à cette réalisation du but suprême des États que les hommes politiques doivent désormais s'adonner principalement, d'abord, par l'examen approfondi des présentes conditions fondamentales (2) de l'existence des États, et ensuite, par le développement progressif de toutes les conséquences qui sont impliquées dans ces conditions fondamentales (2), comme nous allons le faire ici effectivement. Ils parviendront ainsi à fixer progressivement, pour le véritable ordre politique, d'abord, ses principes provisoires, lorsque le but suprême des États demeure encore inconnu, et ensuite, ses principes absous, lorsque ce but suprême sera enfin reconnu réellement. Et il est sans doute inutile d'ajouter ici que la susdite influence gouvernementale (8), que les hommes d'État ont considérée comme la vraie et l'unique science pratique de la politique, et qui n'est qu'une modification forcée des véritables conditions (2) de l'État, ne devra dorénavant être exercée qu'accessoirement, lorsque, avant la découverte du but suprême des États, on ne pourra pas encore maîtriser complètement de pernicieuses dispositions politiques (5) ou (6) des membres d'un État.

Or, en examinant la présente détermination mathématique (2) des conditions fondamentales de l'existence des États, on y découvre d'abord les deux éléments *p* et *r*, qui caractérisent respectivement, le premier *p* l'état philosophique du parti national ou du droit humain, c'est-à-dire, l'état de l'idée que, dans ce parti national, on se forme du *vrai absolu*, et le second *r* l'état religieux du parti moral ou du droit divin, c'est-à-dire, l'état de l'idée que, dans ce parti moral, on se forme du *bien absolu*. Ces deux éléments *p* et *r* sont donc, dans les conditions fondamentales de l'existence des États, deux parties constitutantes essentiellement nouvelles; car, jusqu'à ce jour, la philosophie et la religion, considérées comme simples instruments accessoires de la politique, n'ont pas constitué des parties intégrantes ou de véritables éléments essentiels de la politique elle-même. En effet, lorsque la philosophie cherchait à éclairer les peuples, les gouvernements appelaient la religion pour la combattre, en la taxant de rêverie métaphysique et généralement d'utopie imaginaire; et lorsque la religion cherchait à édifier les peuples, les gouvernements appelaient la philosophie pour la combattre à son tour, en la taxant de superstition théologique et généralement d'obscurantisme fanatique. Et c'est ainsi que, par l'emploi de ces instruments accessoires, les gouvernements complétaient la susdite influence (8) par laquelle ils modifiaient déjà forcément les conditions fondamentales (2) de l'existence des États. Mais, ce n'est pas ainsi, comme de simples *instruments accessoires*, que la philosophie et la religion entrent réellement dans ces conditions fondamentales (2). Elles, la philosophie et la religion, constituent manifestement, dans leurs présentes et immédiates influences respectives *p* et *r*, de véritables ÉLÉMENTS ESSENTIELS de ces conditions (2) sur lesquelles repose, comme sur sa base immuable, toute l'existence des États, ainsi que nous le verrons à l'instant, lorsque nous en déduirons la détermination du but suprême des États, que nous avons ici la tâche de découvrir.

Toutefois, avant que ce but suprême des États soit connu, les formules modifiées (8), par là même qu'elles impliquent ainsi, comme éléments essentiels, la

philosophie et la religion, dans leurs influences respectives  $p$  et  $r$ , offrent déjà les susdits principes provisoires du véritable ordre politique. En effet, par la sus-dite influence  $i$  des gouvernements, qui entre dans ces formules (8), et par la modification complémentaire que les gouvernements, d'après ce que nous venons de dire, peuvent produire en outre dans les éléments  $p$  et  $r$ , qui entrent également dans ces formules (8), on pourra, autant que cela sera possible dans des circonstances données, réduire les quantités  $\alpha$  et  $\delta$ , par ces formules (8), à des valeurs proches de l'unité, valeurs qui ramèneront ainsi l'anarchie  $\alpha$  vers la vraie liberté, et le despotisme  $\delta$  vers une juste autorité politique, c'est-à-dire, vers ces conditions d'un véritable ordre politique, où l'on n'a pas besoin, pour l'établir, de recourir à la force armée. Ainsi par exemple, lorsque d'abord, par les susdites réactions entre la philosophie et la religion, le gouvernement, qui causerait ces réactions, parviendrait à rendre égaux les écarts respectifs  $p$  et  $r$ , de sorte qu'on aurait . . . (10)

$$p = r = q,$$

en désignant par  $q$  cet écart identique dans les deux partis, savoir, l'écart de la philosophie, dans le parti du droit humain, par rapport à la vraie religion, et l'écart de la religion, dans le parti du droit divin, par rapport à la vraie philosophie, les formules (8) qui déterminent la modification que le gouvernement peut exercer dans les conditions fondamentales (2) de l'existence de l'État, se réduiraient aux expressions plus simples . . . (11)

$$\alpha = \left(\frac{m}{n}\right)^2 q^{(1+i)}, \quad \text{et} \quad \delta = \left(\frac{n}{m}\right)^2 q^{(1+i)};$$

et lorsqu'ensuite, par son influence  $i$  sur les nombres respectifs  $m$  et  $n$  des individus des deux partis politiques, le gouvernement pourrait porter cette influence à la valeur approchée de . . . (12)

$$i = -1,$$

qui, autant que possible, rendrait numériquement égaux les deux partis politiques, les formules déjà réduites (11) se réduiraient ultérieurement aux valeurs approchées . . . (13)

$$\alpha = 1, \quad \text{et} \quad \delta = 1;$$

c'est-à-dire qu'autant que cela serait possible dans des circonstances données, l'anarchie  $\alpha$  se trouverait ainsi amenée vers la vraie liberté, et le despotisme  $\delta$  vers une juste autorité, vers ces conditions du véritable ordre politique.

On conçoit que, dans différents cas donnés où se trouveraient les conditions fondamentales (2) de l'État, le gouvernement pourrait, par mille déterminations différentes des quantités  $p$ ,  $r$ , et  $i$ , sur lesquelles il peut exercer son influence, amener les formules générales (8), qui expriment ainsi cette influence gouvernementale, aux valeurs approchées (13), constituant les conditions du véritable ordre politique. Mais, parmi ces mille déterminations différentes, qui seraient plus ou moins compliquées, la plus simple et en même temps la plus praticable, est manifestement celle que je viens d'indiquer dans l'exemple précédent (10) et (12). On peut donc, dans l'actuel état politique de l'Europe, où le but suprême des États n'est pas en-

core connu, et où précisément, pour la recherche de ce but suprême, se renouvelle et se renouvellera sans cesse le désordre révolutionnaire, on peut, dis-je, dans ce sinistre état de la civilisation moderne, se servir, comme d'une règle générale, du procédé ou de l'influence gouvernementale qui forme cet exemple précédent (10) et (12), pour ramener, autant que possible, un véritable ordre politique, c'est-à-dire, un ordre spontané ou indépendant du concours de la force armée. C'est ainsi qu'en France, où l'écart  $p$  de la philosophie est arrivé à son maximum (\*), comme nous l'avons déjà vu plus haut (3), il faut, d'après la présente règle générale (10), soutenir également à son maximum l'écart  $r$  de la religion; et c'est ce que la loi sur l'instruction publique, proposée récemment par M. de Falloux, et jointe à d'autres priviléges religieux, opérerait en ce cas (\*\*). — Ainsi, comme Votre Altesse vient de le voir, les présentes formules (8), qui expriment toute l'influence possible que les gouvernements peuvent exercer pour modifier les conditions fondamentales (2) de l'existence des États, dévoilent maintenant, dans la politique moderne, tous les mystères de l'actuelle science pratique des hommes d'État; et ce qui est plus, ces formules générales (8) déterminent positivement et même numériquement toutes ces conceptions et fonctions mystérieuses par lesquelles les hommes d'État gouvernent ou peuvent gouverner ainsi les sociétés modernes, dans l'actuelle ignorance universelle du but suprême des États, dont nous allons aborder enfin la recherche et la découverte. — Avant tout, je dois ici vous prier, Prince, de remarquer qu'il serait, je n'ose pas dire absurde, mais du moins peu logique de vouloir, suivant l'usage, traiter d'utopie le présent accomplissement de la science de la politique, puisque, comme je viens de le dire, cette science nouvelle, non-seulement dévoile tous les mystères de l'actuelle science pratique des hommes d'État, mais détermine de plus positivement, même mathématiquement, toutes ces fonctions mystérieuses de leur science actuelle. — Procérons maintenant à quelque chose de plus grand, à la découverte du but suprême des États, pour pouvoir enfin donner la solution du susdit grand problème napoléonien.

Il est sans doute superflu de faire remarquer que l'état actuel de la politique, lors même qu'on peut, d'après les formules (8), le modifier, plus ou moins salutairement, surtout par l'application de la règle (10) et (12), n'est qu'un état extrêmement précaire, un état éphémère, soumis à des fluctuations continues; car, il est manifeste que, sans que les gouvernements puissent l'empêcher, les variations continues des écarts  $p$  et  $r$ , et par conséquent des nombres  $m$  et  $n$ , changent continuellement les conditions fondamentales (2) de l'État, et altèrent ainsi conti-

(\*) Ce qui prouve cette assertion, c'est la production en France de toutes les folies philosophiques des Saints-Simoniens, des Fourieristes, et d'autres socialistes, et surtout la production d'une prétendue philosophie positive qui, pour se légitimer, prend pour critérium ses prévisions politiques, en ne prévoyant ainsi que les révoltes, et en ne prévoyant nullement l'actuel rétablissement de l'ordre en Europe par la force armée, et encore moins le futur rétablissement définitif de l'ordre par l'institution des présentes vérités absolues dans le monde.

(\*\*) Malheureusement, comme nous le verrons dans le Post-Scriptum, cet écart extrême  $r$  rendrait alors impossible l'égalité des nombres  $m$  et  $n$ .

nuellement cette base de l'ordre politique. Il importe donc de découvrir, dans ces conditions fondamentales (2), pour leurs éléments, certaines déterminations numériques qui soient telles que, malgré les variations numériques des autres de ces éléments, ces conditions fondamentales (2) demeurent invariables. Et c'est manifestement dans cette fixité permanente des conditions fondamentales (2) dont il s'agit, lorsque cette fixité est d'ailleurs favorable à l'existence de l'ordre politique, que doit se trouver le but suprême des États, que nous cherchons.

Or, en examinant les formules (2), qui constituent ainsi la base de l'existence des États, on voit que, lorsque les écarts  $p$  et  $r$  reçoivent les valeurs . . . (14)

$$p = o, \quad \text{et} \quad r = o,$$

ces formules (2) donnent les valeurs constantes . . . (15)

$$\alpha = 1, \quad \text{et} \quad \delta = 1;$$

qui, d'une part, sont effectivement indépendantes de la variation des nombres  $m$  et  $n$  des membres respectifs des deux partis politiques, et qui, de l'autre part, sont éminemment favorables à l'existence de l'État, en ce qu'elles réalisent sur-le-champ le véritable ordre politique, en amenant ainsi l'anarchie  $\alpha$  à la vraie liberté, et le despotisme  $\delta$  à la juste autorité politique. C'est donc dans cette détermination numérique (14) des écarts  $p$  et  $r$  que doit se trouver le but suprême des États. Et réellement, cette détermination mathématique (14) est conforme aux plus hautes conditions morales de l'existence des États.

En effet, la réduction à zéro des écarts respectifs  $p$  et  $r$  de la philosophie et de la religion, indique que, dans le parti national ou du droit humain, la philosophie, qui est la législatrice de ce parti, serait parvenue à sa plus haute perfection, en devenant conforme à la vraie religion et en constituant alors la philosophie absolue, et réciproquement que, dans le parti moral ou du droit divin, la religion, qui à son tour est la législatrice de ce deuxième parti, serait également parvenue à sa plus haute perfection, en devenant conforme à la vraie philosophie et en constituant alors la religion absolue. Or, la philosophie a généralement pour objet la découverte et la réalisation du VRAI, et par conséquent la philosophie absolue a pour objet la réalisation du VRAI ABSOLU ; de même, la religion a pour objet la découverte et la réalisation du BIEN, et par conséquent la religion absolue a pour objet la réalisation du BIEN ABSOLU SUR la terre. Donc, d'après la présente détermination mathématique (14), le but suprême des États consisterait dans la réalisation simultanée sur la terre du VRAI ABSOLU et du BIEN ABSOLU ; et certes, on ne saurait concevoir de plus hautes conditions morales pour l'existence des États.

Telle est donc aussi, dans toute sa rigueur didactique, la solution du problème napoléonien concernant le but suprême des États, de ce grand problème que l'empereur Napoléon a pressenti vivement, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, mais dont il n'a pu entrevoir la solution que dans l'identification des intérêts des deux partis politiques, du droit humain et du droit divin ; identification qu'il réalisa à cette fin dans l'institution de son autorité politique, et qui correspond en effet à la présente solution rigoureuse du problème dont il s'agit, comme nous allons le voir à l'instant, lorsque, comme nous allons le faire, nous fixerons maintenant les sus-

annoncés principes absous du véritable ordre politique. — Ce qui paraît avoir empêché Napoléon d'arriver à la définitive solution présente de son grand problème, c'est le préjugé qu'il avait conçu contre la puissance créatrice de la philosophie et de la religion, par les ineptes productions philosophiques et religieuses qui prévalaient alors en France, nommément, la *logomachie philosophique* qui, d'une part, y était produite par l'argument de Voltaire ou des Encyclopédistes, et la *gnosimache religieuse* qui, de l'autre part, y était produite par l'argument de Pascal ou des Jansénistes, comme je l'ai déjà dit dans le *Secret politique de Napoléon*.

Quoi qu'il en soit, partons maintenant de la présente solution définitive (14) du grand problème napoléonien concernant le but suprême des États, pour en déduire les principes absous du véritable ordre politique, de cet ordre qui doit s'établir de lui-même, indépendamment de tout concours de la force armée. — Or, avant que les écarts respectifs *p* et *r* de la philosophie et de la religion soient ainsi réduits à zéro, c'est-à-dire, avant que, dans le parti national ou du droit humain, la philosophie, qui est sa législatrice, soit arrivée à sa plus haute perfection dans la *philosophie absolue*, et de même avant que, dans le parti moral ou du droit divin, la religion, qui à son tour est la législatrice de ce parti, soit également arrivée à sa plus haute perfection dans la *religion absolue*, il est manifeste que la philosophie et la religion qui dominent d'abord, dans leurs écarts respectifs *p* et *r*, ces deux partis politiques, ne peuvent encore y produire respectivement ni le Vrai absolu ni le Bien absolu; elles peuvent seulement y produire, dans le parti du droit humain, un *Vrai incomplet*, relatif à l'écart *p* de la philosophie, et dans le parti du droit divin, un *Bien incomplet*, relatif à l'écart *r* de la religion. Et comme tels, ce Vrai incomplet, entaché de l'écart *p* de la philosophie, et ce Bien incomplet, entaché de l'écart *r* de la religion, ne peuvent être IDENTIQUES; car, il n'y a que le Vrai absolu et le Bien absolu qui soient identiques, en tant qu'ils sont produits respectivement, le premier par la philosophie absolue, qui est conforme à la vraie religion, et le second par la religion absolue, qui est conforme à la vraie philosophie. Il existe donc alors une *différence essentielle* entre les objets respectifs, le Vrai et le Bien, des deux partis politiques, et par conséquent il existe alors une telle différence essentielle entre ces partis eux-mêmes. Toute CONCILIATION entre les deux partis politiques, du droit humain et du droit divin, est donc absolument IMPOSSIBLE, tant que la philosophie et la religion qui sont leurs législatrices, y demeurent dans leurs écarts respectifs *p* et *r*, par rapport à la vraie philosophie et à la vraie religion. C'est donc une faute capitale que commettent tous les gouvernements modernes en cherchant à concilier les deux partis politiques, pour éviter leur antagonisme qui, comme nous le découvrons ici, provient d'une véritable ANTINOMIE SOCIALE dans la raison humaine, consistant en ce que le Vrai et le Bien, tant qu'ils ne sont pas *absolutus*, c'est-à-dire, tant qu'ils dépendent encore de principes *relatifs* à des conditions temporelles, ne sont pas identiques et diffèrent entre eux d'autant plus que, par suite des écarts *p* et *r* qui y influent respectivement, ils s'éloignent davantage du Vrai absolu et du Bien absolu. — Une première règle politique que nous pouvons et devons en tirer, comme un des principes absous du véritable ordre politique,

c'est que, loin de chercher à concilier les deux partis politiques, les gouvernements modernes doivent les laisser entièrement libres dans leurs respectifs développements ou progrès, nommément, le parti du droit humain dans son progressif développement philosophique vers la philosophie absolue, pour réaliser sur la terre le VRAI ABSOLU, et le parti du droit divin dans son progressif développement religieux vers la religion absolue, pour réaliser sur la terre le BIEN ABSOLU, en prévoyant que c'est uniquement par ces respectives réalisations du Vrai absolu et du Bien absolu que les deux partis politiques parviendront à s'identifier finalement et par conséquent à se concilier alors par eux-mêmes.

On conçoit par là même qu'il ne saurait y avoir généralement une véritable IDENTITÉ dans les intérêts respectifs des deux partis politiques qu'autant qu'on attache ces intérêts aux buts mêmes que ces deux partis doivent atteindre respectivement, c'est-à-dire, au Vrai absolu qui est le but final du parti du droit humain, et au Bien absolu qui est pareillement le but final du parti du droit divin. Et c'est ainsi que l'empereur Napoléon en IDENTIFIANT, dans l'institution de son autorité politique, les deux partis politiques, c'est-à-dire, les intérêts de ces deux partis, a réellement anticipé sur la susdite solution définitive de son problème concernant le but suprême des États, en tant que, dans cette identité des intérêts des deux partis politiques, qui sont actuellement en opposition antinomienne, il entrevoit les buts mêmes de leurs respectifs développements, savoir, le Vrai absolu et le Bien absolu, dont la réalisation sur la terre, comme nous l'avons reconnu plus haut, est le but suprême des États, donnant la solution définitive du problème napoléonien dont il s'agit.

A cette occasion, lorsque je viens de signaler la faute capitale que commettent les gouvernements modernes en voulant concilier les deux partis politiques, je dois signaler également la faute bien plus grave que commettent les peuples, nommément, les deux partis politiques, en cherchant, par des révolutions, à s'anéantir réciproquement. En effet, comme nous venons de le reconnaître, chacun des deux partis politiques a pour objet l'accomplissement d'une partie intégrante de nos destinées finales sur la terre, nommément, le parti du droit humain a pour objet, dans son développement philosophique, de réaliser progressivement sur la terre le Vrai jusqu'au Vrai absolu, et le parti du droit divin a pour objet, dans son développement religieux, de réaliser progressivement sur la terre le Bien jusqu'au Bien absolu. Et par suite de ces hautes fonctions, la valeur de l'existence de chacun des deux partis politiques est également INFINIE; ce qui les rend absolument INDESTRUCTIBLES, non-seulement chacun de ces deux partis à ses propres yeux, mais de plus aux yeux du parti opposé. — Qu'on s'imagine alors la gravité de l'erreur où sont actuellement les deux grands partis politiques, en cherchant à s'anéantir réciproquement dans leurs incessantes luttes révolutionnaires, entre autres, dans le présent désordre révolutionnaire du monde civilisé, où le parti national ou du droit humain cherche, non-seulement à établir une suprématie politique, par l'exclusive souveraineté du peuple, mais de plus à anéantir successivement tous les droits du parti du droit divin. — Quant aux gouvernements, nous pouvons et devons ici tirer, de ces considérations supérieures, résultant d'une anticipation sur le but suprême des États,

une deuxième règle politique, comme un nouveau principe absolu du véritable ordre politique, consistant en ce que les droits respectifs des deux partis politiques doivent être également sacrés dans la constitution des États, non-seulement pour tout ce qui concerne leurs respectifs développements ou progrès, philosophiques et religieux, mais de plus pour tout ce qui concerne leurs respectifs priviléges et immunités, charges et avantages, dépendant ou provenant de l'existence de l'État.

Or, les gouvernements nouveaux qui, dans cette anticipation sur le but suprême des États, adopteront les deux précédentes règles politiques, résultant de ce but suprême, et qui reconnaîtront ainsi, tout à la fois, et l'inconciliabilité et l'indestructibilité des deux partis politiques, du droit humain et du droit divin, formeront manifestement de véritables *gouvernements antinomiens*, en reconnaissant ainsi cette puissante ANTINOMIE SOCIALE qui est le caractère distinctif de la civilisation moderne, et qui, jusqu'à ce jour, a été méconnu par les *gouvernements constitutionnels*, lesquels cherchent encore à concilier les deux partis politiques et parfois même à les opprimer tour à tour. — C'est l'empereur Napoléon qui, dans son pressentiment du but suprême des États, et surtout dans son anticipation sur la solution de ce problème, par la susdite identification des intérêts des deux partis politiques dans son autorité souveraine, a compris le premier l'antinomie sociale, ce caractère de la civilisation moderne, et a ainsi institué, dans son gouvernement impérial, par cette identification des intérêts des deux partis, une première, quoiqu'encore faible réalisation d'un véritable gouvernement antinomien. — Quant à la déduction de cette ANTINOMIE SOCIALE, dont je dois revendiquer ici la découverte, elle a été donnée en 1831, en grand détail et avec toute la précision didactique, dans le *Prodrome du Messianisme*, et elle a même été produite déjà en 1818, dans le premier numéro de l'opusculo intitulé le *Sphinx*, où j'ai anticipé sur la déduction définitive que je viens d'en donner en la déduisant ici des conditions fondamentales (2) de l'existence des États. Et par suite de ces déductions, il ne faut pas confondre la présente *antinomie sociale* avec l'*antinomie philosophique* qui a été découverte par Kant et dont la déduction est fondée uniquement sur l'opposition du *fini* et de l'*infini* dans les conditions de toute réalité catégorique. — Mais, revenons à la politique et terminons la déduction des nouvelles règles pour l'institution des États, en observant toutefois que c'est à l'institution du gouvernement antinomien, à ce grand et réel progrès, que fut arrêtée la glorieuse réforme politique de Napoléon, et en nous rappelant que c'est uniquement par ses vœux que son génie appelait ce qu'il nous reste à dire.

Or, de la présente découverte ou détermination du but suprême des États, nous pouvons et devons tirer une troisième et dernière règle politique, comme troisième et essentiel principe absolu du véritable et permanent ordre politique, constituant un nouveau et principal devoir des gouvernements, et consistant en ce que toutes les fonctions gouvernementales doivent maintenant recevoir une direction manifeste et bien prononcée vers l'obtention du but suprême de l'État, c'est-à-dire, vers la réalisation du Vrai absolu et du Bien absolu sur la terre. — Mais, les gouvernements, pas plus que les autres hommes, ne connaissent encore, et ne connaît-

tront qu'après leur découverte scientifique, ce Vrai absolu et ce Bien absolu qu'il faut réaliser sur la terre. Ils ne peuvent donc pas donner, à la nouvelle et nécessaire direction de leurs fonctions politiques, une détermination fixe, claire et bien précise. Ils ne peuvent qu'arrêter des dispositions favorables à cette direction suprême, autant qu'on peut en présumer par la présente détermination mathématique (14) des conditions du but suprême des États, en cherchant ainsi à amener la philosophie vers la religion, et réciproquement la religion vers la philosophie. Malheureusement, il n'existe non plus, dans l'état actuel du savoir humain, aucune règle qui puisse indiquer les degrés de ces rapprochements respectifs. Et ce qui est encore plus difficile dans cette obtention du but suprême des États, c'est que les idées du Vrai absolu et du Bien absolu paraissent dépendre de PRINCIPES ABSOLUS qui appartiennent manifestement aux régions des vérités absolues auxquelles la raison de l'homme, dans son progrès infini, n'a pu encore s'élever jusqu'à ce jour.

Il résulte donc, de cette impossibilité actuelle de parvenir immédiatement à l'obtention du but suprême des États, deux devoirs majeurs, l'un pour les peuples ou généralement pour tous les hommes, et l'autre spécialement pour les gouvernements. — Le premier de ces devoirs, celui de tous les hommes en général, en considérant que le but suprême des États implique, dans la réalisation du Vrai absolu et du Bien absolu, l'accomplissement des DESTINÉES FINALES de l'homme sur la terre, consiste dans l'actuelle nécessité obligatoire pour tous les hommes de former une nouvelle association morale, ayant pour objet la direction de l'humanité vers cet accomplissement de nos destinées finales, et servant ainsi à compléter, sous le nom d'*Union-Absolue* ou de tout autre, les deux précédentes associations morales, l'État et l'Église, qui, ne connaissant pas encore ces destinées finales de l'homme sur la terre, ne peuvent le diriger vers leur accomplissement. Et l'autre des deux devoirs majeurs qui s'établissent actuellement, celui qui formera un devoir spécial des gouvernements, consiste à constituer, parmi les différents pouvoirs de l'État, un *pouvoir directeur* qui, sous l'autorité politique, aurait pour objet la garantie juridique de l'*Union-Absolue*.

Dans la *Métapolitique*, où j'ai produit la philosophie absolue de la science de l'État, j'ai déjà déterminé, dans toutes ses ramifications, ce nouveau pouvoir politique, le *POUVOIR DIRECTEUR*, comme on peut le voir rapidement dans le *Tableau de la philosophie de la politique*, qui est annexé à cet ouvrage. Et dans cette même *Métapolitique*, surtout dans les *Prolégomènes du Messianisme* (pages 500 à 546), j'ai déterminé également, pour l'urgente direction actuelle de l'humanité vers ses destinées finales sur la terre, l'*UNION-ABSOLUE*, cette véritable *Sainte-Alliance* des hommes, formant leur association *messianique*, c'est-à-dire, comme je viens de l'annoncer, la troisième et dernière association morale des hommes, destinée à compléter les deux précédentes associations morales, savoir, l'État, formant l'association *juridique*, et l'Église, formant l'association *éthique* des hommes.

Il serait peu convenable de ma part de vouloir, dans les limites de la présente Épitre secrète, reproduire ces nouvelles et hautes vérités. Il serait même impossible de les produire ici d'une manière intelligible, sans reproduire en même temps la



doctrine qui découvre ces vérités *absolues*, cette doctrine du *Messianisme*, résultant de l'union finale de la philosophie et de la religion, dont le seul nom offusque si fortement nos contemporains.— Pour connaître et surtout pour bien comprendre ces vérités absolues, il faut étudier et approfondir les ouvrages où elles sont dévoilées, déduites et consignées définitivement, ces ouvrages messianiques qu'à cause de leur nom, et surtout à cause des vérités transcendantes qu'ils contiennent, j'ose à peine vous présenter, Prince, pour ne pas choquer dans votre personne auguste, comme chef suprême d'une grande nation, l'opinion publique et les vues actuelles de nos contemporains.

En effet, un homme célèbre, M. Thiers, a dit que *le génie de l'époque actuelle est le simple bon-sens*. Et alors, ce serait insulter à ce génie du siècle que de vouloir soumettre à l'examen du chef d'un État moderne, d'un État formé dans l'époque actuelle, des vérités *absolues* dont les régions célestes ou hyperphysiques, comme le dit déjà leur nom, dépassent infiniment les régions terrestres ou physiques des vérités *du bon-sens*. J'ose à peine vous présenter, Prince, mes ouvrages mathématiques, dans lesquels j'obtiens, précisément par les principes de ces vérités absolues, la solution des grands problèmes de cette plus grande des sciences, parce que ces solutions, même la plus facile, celle qui donne la résolution des équations de tous les degrés, ne sont certainement pas obtenues par l'usage du bon-sens, de ce génie de notre époque, par la raison qu'alors tous les grands hommes des époques antérieures auraient tous été privés du bon-sens, pour n'avoir pu donner ces solutions scientifiques, même la plus facile que je viens de nommer.

Je suis loin de vouloir nier la déplorable justesse de l'observation de M. Thiers.— Le *bon-sens*, comme on l'établit dans la science de la psychologie, qui est aujourd'hui une science suffisamment positive, est *l'usage raisonnable de celles de nos facultés intellectuelles qui impliquent les sens*. Et comme tel, ce mot de *bon-sens*, par lequel M. Thiers caractérise l'époque actuelle, n'est manifestement rien autre qu'une formule abrégée de l'argument de Voltaire et des Encyclopédistes, savoir, de l'argument que *tout ce que l'homme ne peut saisir ou reconnaître par les sens, est une erreur ou une chimère*. Et certes, à côté de tout ce qui se passe sous nos yeux, surtout à côté de l'actuel désordre révolutionnaire du monde civilisé, je n'entreprendrai pas de nier que cet argument de Voltaire, et par conséquent le mot par lequel M. Thiers formule cet argument des Encyclopédistes, ne désigne pas le véritable caractère de l'époque actuelle. Malheureusement, ce caractère de notre époque est aussi déplorable qu'il est vrai, car il exclut de nos connaissances toutes les réalités qui ne peuvent être saisies par nos sens, par exemple, les vérités mathématiques et les vérités morales, dont les premières impliquent l'*INFINI*, et les secondes la *NÉCESSITÉ OBLIGATOIRE*, qui, l'un et l'autre, dépassent les régions des sens. Comme tel, ce caractère de notre époque, que M. Thiers formule par le mot de *bon-sens*, pourrait être formulé plus généralement par le mot *d'ignorance du second degré*, en désignant par ce mot, non-seulement l'ignorance des réalités supérieures aux régions des sens, mais de plus l'ignorance de ce qu'il existe de pareilles réalités. Aussi, fidèle à sa désignation de l'époque actuelle, M. Thiers renferme-t-il cons-

tamment toutes ses productions dans les régions des sens, nommément dans les régions du bon-sens; par exemple, dans son grand livre, où il a voulu récemment donner la déduction juridique de la propriété, il prouve, non-seulement qu'il ignore les principes hyperphysiques desquels dérivent les conditions morales de la propriété, sa nécessité obligatoire, mais de plus qu'il ignore l'existence de ces principes hyperphysiques, puisqu'il croit pouvoir déduire la qualité juridique de la propriété de seuls principes physiques ou du bon-sens.

Comment pourrais-je alors, dans l'époque actuelle, faire valoir les vérités absolues? — Que me dirait-on surtout si j'étalais leurs hautes conditions et les grands accomplissements sociaux qui résultent de ces vérités supérieures?

Que Votre Altesse daigne me permettre de reproduire ici, comme un échantillon de cet étalage, l'indication des sept résultats principaux de la doctrine absolue du Messianisme dont il s'agit, tels que ces résultats sont, non-seulement indiqués, mais obtenus déjà réellement dans mes ouvrages.— Eh bien, ces résultats, si choquants pour nos contemporains, sont: 1<sup>o</sup>. la fondation péremptoire de la vérité sur la terre, et par conséquent la réalisation de la philosophie absolue; 2<sup>o</sup>. l'accomplissement de la religion, en opérant la transition de la religion révélée à la religion absolue du christianisme, au paraclétisme, promis par le Christ; 3<sup>o</sup>. la réforme des sciences, en découvrant la loi de création et en introduisant ce procédé génétique dans toutes les branches du savoir humain; 4<sup>o</sup>. l'explication de l'histoire, dans le passé, le présent, et même dans l'avenir, en découvrant la vraie loi du progrès et en subordonnant à ce deuxième procédé génétique tout le développement de l'humanité; 5<sup>o</sup>. la découverte du but suprême des États, pour diriger enfin, d'après cette règle infailible, les discussions politiques des peuples; 6<sup>o</sup>. la fixation, avec certitude, des fins absolues de l'homme, en deçà et au delà de la tombe; et 7<sup>o</sup>. la détermination des destinées des nations, spécialement des trois principales nations de l'Europe, des nations romaines, germaniques, et slaves.

Que me dirait-on en effet si le public de notre époque, celui que M. Thiers vient de caractériser par un seul mot, pouvait s'arrêter un instant devant cet étalage d'annonces aussi étranges que choquantes pour lui? — Ce public croirait bonnement pouvoir m'humilier par les observations suivantes. — Quoi, me dirait-il, vous avez découvert la vérité; et M. Cousin ni aucun autre philosophe ne reconnaissent votre vérité! Vous avez accompli la religion, en remplissant les promesses du Christ et en donnant pour cela à votre doctrine le nom de *Messianisme*; et ni le Pape ni aucun autre ecclésiastique ne veulent avouer votre *Messianisme*! Vous avez réformé les sciences et expliqué l'histoire; et vous n'êtes pas membre de l'*Institut de France*! Vous avez découvert le but suprême des États; et malgré votre séjour de cinquante années en France, lorsqu'il s'y est opéré tant de changements, vous n'avez pas la moindre place politique! Vous avez fixé les fins absolues de l'homme, en deçà et au delà de la tombe; vous êtes donc revenu de l'autre monde! Vous avez déterminé les destinées des nations; et aucune nation ne vous offre sa protection!

En vérité, il serait inutile de répondre à ces observations du public de notre époque, et je serais ainsi anéanti par son bon-sens.— Vous-même, Prince, qui êtes

forcé de vous conformer à l'opinion publique, vous ne pourriez m'accorder aucune confiance dans ce qu'il me reste à vous dire sur vos propres destinées. — Je suis donc forcé, malgré la profonde répugnance que j'ai d'imposer la vérité à personne, je suis forcé, par la gravité de vos destinées, Prince, de vous prouver que mes assertions ne sont pas tout à fait dénuées de vérité. Et pour cela, je dois, avant tout, en appeler à votre intime conscience pour vous demander, Prince, si vous-même, vous avez déjà la vérité absolue pour pouvoir vous dispenser de m'écouter.

Malheureusement, pour apporter à Votre Altesse cette preuve de ce que mes assertions ne sont pas tout à fait dénuées de vérité, je suis, encore aujourd'hui, aussi embarrassé que je l'étais en 1832, lorsque je commençais à publier mes ouvrages philosophiques, et lorsque je désirais produire une preuve pareille au roi Louis-Philippe, par l'organe de son premier ministre, l'illustre Casimir Perrier. — Comme aujourd'hui M. Thiers par le mot de *bon-sens*, M. Guizot avait alors caractérisé l'époque présente, dans la Chambre des Députés, par la déclaration suivante: *Nous sommes aujourd'hui en France sans croyance, sans conviction politique, sans conviction morale et religieuse*; déclaration qui n'est qu'une paraphrase du mot de *bon-sens* de M. Thiers, c'est-à-dire, du susdit *argument* de Voltaire et des Encyclopédistes. Eh bien, pour vous exprimer, Prince, l'embarras où je suis aujourd'hui d'apporter la preuve en question, je prendrai la liberté de reproduire ici ce que j'écrivais en 1832 au premier ministre Casimir Perrier, puisque, comme nous venons de le voir, les différentes manières de désigner l'époque actuelle sont identiques. — Voici cet écrit:

« Il ne me reste qu'à vous offrir, Monsieur le Ministre, une garantie de ces « grands résultats. — Ici mon embarras est extrême. — Suivant l'aveu formel de « M. Guizot, il n'existe plus en France, ni croyance, ni conviction politique, ni « même conviction morale et religieuse. Il n'existe donc plus en France aucun « moyen, ni philosophique, ni religieux, pour y faire apprécier la vérité. »

« Cette effrayante position de la France devrait, ce me semble, attirer toute l'attention du gouvernement. Quoi qu'il en soit, toujours est-il manifeste que, pour établir la vérité des graves assertions que j'émets, je ne puis, dans cette absence de toute raison publique, vous offrir absolument, Monsieur le Ministre, ni une garantie philosophique, ni même une garantie religieuse, c'est-à-dire, aucune garantie directe. En effet, considérant qu'il n'existe, pour l'établissement de la vérité, d'autres législations que celle de la philosophie ou celle de la religion, je ne puis, d'aucune manière, établir la vérité du sinistre avenir de la France et de son glorieux salut, puisque, dans l'état signalé par M. Guizot, ni une preuve philosophique, ni même une preuve religieuse n'auraient plus aucune validité dans ce pays. Et pour faire sentir en quelque sorte matériellement cette impossibilité où je me trouve d'établir la vérité au milieu d'une telle absence de philosophie et de religion, je dois vous déclarer, Monsieur le Ministre, que le *Prodrome du Messianisme* (mon premier ouvrage) offre déjà complètement, tout à la fois, et cette preuve philosophique et cette preuve religieuse des hautes vérités que j'annonce pour les destinées de la France; et néanmoins ces preuves,

« si positives, demeurent comme non existantes dans ce pays, puisque personne sans exception, c'est-à-dire, ni savants, ni philosophes, ni hommes d'État, ni prêtres, ni même sectaires quelconques ne peuvent aujourd'hui approfondir cet ouvrage en France, au point d'y découvrir ces preuves de l'inaffabilité du sort que je révèle à cette illustre nation. »

« La seule vérité qui peut encore être appréciée en France, c'est la VÉRITÉ MATHEMATIQUE. — Ne pouvant donc, comme je viens de le prouver, vous offrir, Monsieur le Ministre, aucune garantie directe, c'est-à-dire, ni garantie philosophique, ni garantie religieuse, je dois vous prier d'accepter au moins la garantie indirecte que me présentent ainsi les sciences mathématiques, et que je vais avoir l'honneur de vous proposer. »

« Déjà dans le *Prospectus du Messianisme*, j'ai fait remarquer que, d'après la véritable acceptation du mot philosophie, nulle doctrine ne peut ou du moins ne doit plus se produire aujourd'hui sous le nom de philosophie, surtout sous celui de PHILOSOPHIE ABSOLUE, si elle n'est pas capable de donner la législation positive des sciences, en fixant leurs lois fondamentales et en résolvant leurs principaux problèmes. Et c'est pour satisfaire à cette condition, aujourd'hui indispensable, que j'ai offert ainsi, dans le *Prodrome du Messianisme*, la garantie de cette doctrine absolue, en y montrant qu'elle a donné effectivement une telle législation positive à la plus grande des sciences, aux mathématiques, dont elle a découvert la LOI SUPRÈME et résolu le PROBLÈME-UNIVERSEL. — Malheureusement, ces hautes applications de la philosophie aux mathématiques, par lesquelles ces sciences ont ainsi reçu, tout à la fois, et une réforme définitive et une législation positive, ne sauraient encore être comprises par les membres de l'Institut, et cela précisément par la raison que, d'après la susdite déclaration de M. Guizot, il n'existe actuellement en France aucune idée de la vraie philosophie. Je suis donc forcé, pour pouvoir vous donner, Monsieur le Ministre, une garantie mathématique, de descendre au mécanisme même de ces sciences, en tirant, de cette haute législation philosophique des mathématiques, la solution définitive de tous leurs grands problèmes; solution que je propose ici formellement, comme une garantie irrécusable de la doctrine absolue dont dérivent de si grands résultats. »

« Je propose ainsi, Monsieur le Ministre, d'abord, dans les mathématiques pures, 1<sup>o</sup>. la résolution générale des équations de tous les degrés; 2<sup>o</sup>. l'intégration générale des équations aux différences et aux différentielles, totales et partielles, de tous les ordres; 3<sup>o</sup>. la solution des équations de congruences de tous les genres; et ensuite, dans les mathématiques appliquées, 1<sup>o</sup>. la construction mécanique de la matière et spécialement la vraie théorie des fluides; 2<sup>o</sup>. la construction mécanique des corps célestes et spécialement celle de la terre; 3<sup>o</sup>. la construction mécanique de l'univers ou la vraie mécanique céleste. — Ce sont là notoirement les six grands problèmes des mathématiques, dont on a pu à peine aborder les premiers accès jusqu'à ce jour, et que la doctrine du Messianisme offre de résoudre complètement, en déduisant cette solution de la susdite législation philosophique des mathématiques. »

« Vous pouvez, Monsieur le Ministre, choisir un ou plusieurs de ces grands problèmes. Je suis prêt à en publier la solution, telle qu'elle a été ainsi obtenue par la doctrine absolue dont il s'agit de donner cette garantie indirecte. » (*Bulletins messianiques*, pages 26 à 28).

Cette lettre au Ministre Casimir Perrier, que j'ai déjà citée dans mon *Dernier Appel aux hommes supérieurs* (pages 16 et 17), ne produisit la demande d'aucune de ces garanties scientifiques, par la raison que j'ai alléguée dans ce même *Dernier Appel*. Mais, elle constate que, déjà à cette époque, en 1832, lorsque je commençais la publication de la doctrine dont il s'agit, toutes les susdites garanties scientifiques de cette doctrine absolue étaient achevées. — Abandonnant alors le gouvernement de Louis-Philippe à son inébranlable sécurité, j'ai poursuivi, en vue d'intérêts majeurs de ce monde, la publication de mes travaux, philosophiques et scientifiques. Et aujourd'hui, après quarante années de veilles et de publications, car la première de ces productions, ayant pour objet la LOI SUPRÈME des mathématiques, fut présentée à l'Institut de France en 1810, en causant alors, chez le premier géomètre de l'époque, chez l'illustre Lagrange, la surprise exprimée par lui, dans son rapport à l'Institut, en ces mots :

« Mais, ce qui a frappé vos commissaires dans le Mémoire de M. Wronski,  
« c'est qu'il tire, de sa formule, TOUTES celles que l'on connaît pour le développement des fonctions (c'est-à-dire, toutes les mathématiques modernes),  
« et qu'elles n'en sont que des CAS TRÈS-PARTICULIERS. »

Et aujourd'hui, dis-je, après quarante années de travaux et de publications, se trouvent enfin accomplies, tout à la fois, et la grande doctrine du Messianisme, et sa garantie scientifique, offrant la solution des grands problèmes des mathématiques, pures et appliquées, nommément, la solution des susdits six problèmes principaux de cette plus grande des sciences.

Or, c'est cette garantie scientifique, tout accomplie, que j'offre à Votre Altesse, pour prouver que les présents résultats politiques de la doctrine absolue dont il s'agit, spécialement ceux qui concernent vos propres destinées, Prince, ne sont pas dénués de toute vérité. — Je dis que cette garantie scientifique est actuellement tout accomplie. En effet, la solution des six problèmes principaux que je viens de rappeler, est donnée complètement dans mes ouvrages, nommément, pour ce qui concerne d'abord les trois problèmes principaux des mathématiques pures, le premier de ces problèmes, celui de la résolution générale des équations de tous les degrés, est résolu dans le Tome III de ma *Réforme du Savoir humain*; le deuxième de ces problèmes, celui de l'intégration générale des équations aux différences et aux différentielles, est résolu dans le Tome I de la même *Réforme* (pages lxvij à cxxix); enfin, le troisième de ces problèmes, celui de la solution des équations de congruence, ou généralement des équations indéterminées, est résolu dans ma nouvelle Théorie des Nombres, qui se trouve au commencement du même Tome I de la *Réforme du Savoir humain* (pages 73 à 254); et pour ce qui concerne ensuite les trois problèmes principaux des mathématiques appliquées, c'est-à-dire, les trois problèmes principaux des sciences physiques, le premier de ces problèmes, celui de la

construction de la matière par ses forces primitives ou créatrices, qui est plus spécialement l'objet de la physique et de la chimie, est résolu dans mes *Prolégomènes du Messianisme* (pages 379 à 442), et complété dans le Tome I de la *Réforme du Savoir humain* (pages ccxxxij à ccxlj); le deuxième de ces problèmes, celui de la construction des corps célestes par la matière, spécialement celui de cette construction de la terre, qui est l'objet de la théorie mécanique de la terre, est résolu dans les *Prolégomènes du Messianisme* (pages 306 à 378), et complété, d'abord, pour la rectification du système métrique en France, dans le même Tome I de la *Réforme du Savoir humain* (pages ccxij à ccxxx), ensuite, pour la rectification de la théorie des marées du Bureau des Longitudes de Paris, dans l'*Épître au Prince Czartoryski* (pages 31 et 32), surtout dans le *Supplément à cette Épître* (pages vi à xii); enfin le troisième de ces problèmes, celui de la construction du monde par les corps célestes, qui est l'objet de la mécanique céleste, est résolu, d'abord, pour les nouveaux principes de cette haute mécanique, dans les *Prolégomènes du Messianisme* (pages 255 à 305), et ensuite, pour ses nouvelles lois, dans le Tome I de la *Réforme du Savoir humain* (pages cxxix à ccevi), où cette grande science de la mécanique céleste se trouve entièrement réformée, et où l'on reconnaît que les procédés de M. Leverrier pour découvrir une nouvelle planète, étaient déjà fixés en 1842 dans les Prolégomènes que je viens de citer.

Mais, comment ces vérités mathématiques et physiques peuvent-elles servir de garantie aux vérités morales et hyperphysiques qui sont l'objet de la doctrine du Messianisme? — C'est qu'elles dérivent, les unes comme les autres, des mêmes principes absolus. En effet, les vérités mathématiques que je viens de signaler, n'ont pas été obtenues par les procédés ordinaires des géomètres, c'est-à-dire, par leur simple génie d'invention, indépendamment de toute règle héristique qui les conduirait dans leurs découvertes; procédés ordinaires qui, à en juger par les progrès peu avancés que l'on a faits ainsi jusqu'à ce jour, auraient exigé un grand nombre de siècles pour arriver aux résultats définitifs dont il s'agit et qui viennent d'être obtenus subitement. La cause en est que ces nouvelles vérités scientifiques ont été obtenues ainsi par des procédés nouveaux, par une direction spéciale qui les indiquait d'avance, nommément, par les mêmes procédés héristiques par lesquels la doctrine du Messianisme a obtenu les nouvelles vérités politiques, morales, philosophiques et religieuses, en un mot, les vérités absolues. Et delà vient la garantie de ces vérités absolues par les vérités scientifiques que je viens de signaler.—Pour s'en convaincre, il suffit de lire, dans le Tome I de la *Réforme du Savoir humain*, à la page cxiv, pour la conclusion de la présente réforme des mathématiques, le passage suivant:

« Quoi qu'il en arrive, la science est maintenant accomplie.—Ses principes philosophiques sont déduits de la LOI DE CRÉATION elle-même, de cette loi qui préside nécessairement à la génération de tous les systèmes de réalités, et par conséquent à l'établissement de toutes les vérités. Ses trois lois fondamentales, constituant la trinomie mathématique, savoir, sa LOI SUPRÈME, son PROBLÈME-UNIVERSEL, et son FAIT TÉLÉOLOGIQUE, sont dévoilés. Et ces méthodes absolues, fondées sur ses trois lois fondamentales, savoir, la MÉTHODE SUPRÈME (142 et 850), la MÉTHODE SECON-

« DAIRE, systématique (760) et élémentaire (808), et la MÉTHODE TÉLÉOLOGIQUE (308) « et (310), laquelle, sans avoir une nécessité absolue, présente au moins une *contingence* absolue, sont établies péremptoirement. Bien plus, une transition de l'état « relatif de la science, où elle est demeurée jusqu'à ce jour, à son état absolu, où « elle doit être portée actuellement, savoir, la MÉTHODE PRIMORDIALE (729), qui est « une anticipation sur la méthode suprême (142), est développée dans tous ses dé- « tails, et peut ainsi servir, dès aujourd'hui, même pour les géomètres, nos con- « temporains, à entrer dans ces nouvelles et absolues voies de la science. — Nous « pouvons donc, non-seulement sans exagération, comme nous l'avons déjà dit plus « haut, mais de plus avec la certitude absolue de l'assentiment de toute la postérité, « déclarer ici que la science du géomètre, la plus grande des sciences, ce prototype « de tout le savoir humain, est rigoureusement accomplie par notre PHILOSOPHIE AB- « SOLUE, et qu'elle offre ainsi un critérium infaillible de la toute puissance de cette « philosophie suprême. »

Eh bien, ces hautes vérités scientifiques, qui, comme prototype, constituent une véritable réforme des sciences, suffiront sans doute, à vos yeux, Prince, pour offrir une garantie des vérités politiques, morales, philosophiques et religieuses, en un mot, des vérités absolues que produit la doctrine du Messianisme, en observant que les unes comme les autres, les vérités scientifiques et les vérités absolues, sont obtenues par la même méthode génétique, par la LOI DE CRÉATION elle-même, et que les unes comme les autres, ces vérités sont régies par la même TRINOMIE qui préside à tout système de réalités, savoir, par la *loi suprême*, par le *problème-universel*, et par le *fait téléologique* de la finalité, qui sont les caractères identiques et distinctifs de tous les systèmes de réalités, et par conséquent de toutes les branches du savoir humain. — Dans le cas où, contre toute attente, ces hautes vérités scientifiques que vient de découvrir la doctrine du Messianisme, n'offriraient pas à Votre Altesse une garantie suffisante des vérités absolues que découvre également la même doctrine du Messianisme, ce serait, dans les conséquences, un grand malheur, puisque, comme vous pourrez le reconnaître vous-même, Prince, on ne saurait concevoir une garantie plus positive de la vérité. Vous même, Prince, permettez-moi de vous le dire, avec tout le respect que je vous dois, vous n'auriez alors aucune garantie pour tout ce que vous considérez actuellement comme vérité, parce que vous n'auriez, pour ce que vous croyez être vrai, ni de principe, dans une vérité absolue, ni de conséquence, dans une vérité scientifique qui dériverait de cette vérité absolue.

Je dois donc supposer que vous accepterez, Prince, pour la garantie des hautes vérités que je produis dans la présente Épître, les vérités scientifiques que je viens de signaler et qui dérivent des mêmes principes absolus. C'est au reste tout ce que je puis faire, et même tout ce qu'il est humainement possible de faire pour accréditer, auprès de Votre Altesse, les hautes vérités politiques que j'ai exposées dans cette Épître, et dont je vais maintenant continuer les développements, surtout dans leur application à vos propres destinées. — Mais, après avoir terminé plus haut la déduction des principes concernant la politique intérieure, et avant de procéder ici à la déduction des principes concernant la politique extérieure, je dois faire re-

marquer que, dans ces principes de l'ordre ou des relations intérieures des États, il ne s'agit que de l'*ordre moral ou hyperphysique*, c'est-à-dire, des relations purement *politiques*, dépendant des conditions *spontanées* de la *liberté*, et constituant l'œuvre de l'homme; et il ne s'agit nullement de l'*ordre animal ou physique*, c'est-à-dire, des relations purement *économiques*, dépendant des conditions *inertes* de la *nature*, et constituant l'œuvre du Créateur. — Dans l'*Adresse aux Nations civilisées* (pages 13 et suivantes), et dans le Tome II de la *Réforme du Savoir humain* (page 594), j'ai signalé cette confusion des idées, par laquelle on veut actuellement identifier la *politique* avec l'*économie sociale*, et par là même j'ai signalé l'énorme absurdité de l'idée même d'une soi-disant *science sociale*, qui prétendrait organiser les relations économiques des sociétés. Voici ce que, dans cette *Adresse aux Nations civilisées*, j'en dis en résumé :

« Ainsi, comme nous venons de le reconnaître, la chimère du *socialisme* est le « résultat d'une épouvantable confusion des idées. Les hommes qui s'en occupent, « confondent évidemment, dans le monde, deux phénomènes tout-à-fait hétérogènes, « et par conséquent essentiellement distincts, savoir : 1.<sup>o</sup> la *nature*, dont la loi est « l'*inertie*, et dans le domaine de laquelle se trouve la vie *physique ou animale* « des hommes en société, faisant l'objet de la science purement *théorique* de l'*économie sociale*; et 2.<sup>o</sup> la *liberté*, dont la loi est la *spontanéité*, et dans le do- « maine de laquelle se trouve la vie *hyperphysique ou morale* des hommes en so- « ciété, faisant l'objet de la science *pratique* de la *politique*. Et cette confusion « des deux principaux phénomènes du monde, sur la distinction desquels repose « précisément l'immense jeu de la création, décèle, chez ces soi-disant socialistes, « non-seulement une profonde ignorance, mais de plus un véritable abrutissement « dans leurs prétendues tendances politiques. »

Et pour mettre fin à ces dangereuses erreurs du soi-disant *socialisme*, j'ai accompli, dans la même *Adresse aux Nations civilisées* (pages 45 à 46), la science de l'*économie sociale*, telle que j'en avais posé les principes philosophiques et surtout les principes absous dans la *Méta-politique* (pages 109 à 113). Bien plus, j'y ai accompli cette difficile science de l'*économie sociale*, tant controversée aujourd'hui, en produisant immédiatement, à la suite de ses lois philosophiques, les principales lois mathématiques qui régissent toutes les différentes relations économiques de la société, de manière à ce que toutes les questions économiques puissent être résolues actuellement, et surtout de manière à ce que toutes les différentes rêveries socialistiques puissent être appréciées par leurs faux résultats.

C'est ainsi qu'en appliquant ces lois mathématiques de l'*économie sociale*, d'abord, au principe constitutionnel de l'*exclusive souveraineté nationale ou du droit humain*, et ensuite, au principe constitutionnel de l'*exclusive souveraineté morale ou du droit divin*, j'ai obtenu, pour résultats numériques, dans le premier cas, l'inévitable ruine des propriétaires, et dans le second cas, l'inévitable misère du peuple. Et en proposant ensuite l'*application de ces mêmes lois mathématiques de l'économie sociale aux gouvernements futurs qui, suivant le grand exemple de Napoléon, réaliseraient le susdit gouvernement antimoniens*, par l'*identification des intérêts absolus des*

deux partis politiques, du droit humain et du droit divin, je laisse entrevoir que, par suite de cette anticipation sur le but suprême des États, on obtiendra, pour résultats numériques de cette application des présentes lois mathématiques, des conditions économiques telles que, tout en garantissant la prospérité des propriétaires, on pourra enfin faire cesser sur la terre la misère du peuple.— Mais, sachant que la solution de ce grand et décisif problème de l'économie sociale, solution que tou-tefois j'offrais de donner, ne serait pas encore écoutée par les gouvernements, j'en ai provisoirement légué la solution aux deux savantes Académies de Paris, à celle des sciences morales et politiques, jointe à celle des sciences mathématiques et physiques, en leur disant :

« C'est une belle et peut-être unique occasion pour ces deux illustres Académies « de Paris, de prouver ainsi irréfragablement à la France, et à l'Europe entière, leur « haute utilité, et par conséquent leur droit au privilège du savoir, en produisant, « dans ce périlleux moment, par la solution en question, le salut du monde, lorsque « tous les autres hommes ne peuvent le faire. »

Et j'y ai ajouté la remarque que c'est ainsi, en effet, et seulement ainsi que ces savantes Académies pourront répondre dignement à l'appel noble et éclairé que leur avait fait le général Cavaignac, alors chef du pouvoir exécutif, en leur déclarant, sans doute par suite de sa haute expérience, que l'épée ne suffit pas pour vaincre le mal qui domine la société, et qu'il faut y concourir en répandant des idées salutaires parmi le peuple.— Procédons maintenant à la déduction des conditions fondamentales de l'actuelle ou plutôt de la future politique extérieure.

Pour cela, et afin d'éviter une trop grande extension de la présente Épître secrète, je dois me borner ici à faire savoir que ces conditions fondamentales, et même les principes absolus de la nouvelle politique extérieure qui doit et va s'établir actuellement, sont déjà fixés dans les *Prologomènes du Messianisme*, à l'endroit cité plus haut (pages 500 à 546), où se trouvent produites les conditions de la présente formation de l'**UNION-ABSOLUE**, de cette troisième et dernière association morale des hommes, ayant pour objet la direction de l'humanité vers ses destinées finales sur la terre. En effet, il y est prouvé que la nouvelle règle diplomatique des relations extérieures des États, règle qui y est nommée *règle hodégétique*, consistera dans la répartition des véritables destinées appartenant aux différents États, et par conséquent que, pour établir cette règle nouvelle, il faut, avant tout, découvrir les destins respectifs des différentes nations, leurs respectives missions providentielles, par lesquelles, en les remplissant séparément, elles peuvent concourir à l'accomplissement général des destinées de l'humanité sur la terre. Et c'est ainsi que l'on y découvre, d'abord, pour le destin ou la mission providentielle des nations romaines, parmi lesquelles domine la France, l'accomplissement des *relations juridiques* ou politiques des hommes, par la découverte du **BUT SUPRÈME** des États; ensuite, pour le destin ou la mission providentielle des nations germaniques, parmi lesquelles dominent l'Autriche et la Prusse, l'accomplissement des *relations éthiques* ou religieuses des hommes, par la découverte du **DOGME SUPRÈME** de l'Église; et enfin, pour le destin ou la mission providentielle des nations slaves, parmi lesquelles domine la

Russie, l'accomplissement des *relations messianiques* ou absolues des hommes, par la découverte des destinées finales des êtres raisonnables sur la terre, c'est-à-dire, par la découverte de la VÉRITÉ SUPRÈME dans l'Union-Absolue.

Ces différents intérêts, juridiques, éthiques, et messianiques, du moins les deux premiers, étaient depuis longtemps inhérents aux nations respectives que je viens de nommer. Mais, ils étaient subordonnés aux intérêts matériels et surtout aux intérêts dynastiques de ces nations; de sorte qu'à peine on pouvait les distinguer séparément. Ce n'est qu'aujourd'hui, lorsque l'antagonisme des deux partis politiques, leur antinomie sociale, vient à se déclarer ouvertement, que les intérêts respectifs, c'est-à-dire, les destins respectifs des nations viennent à se prononcer également, malgré les conflits qui peuvent encore exister entre ces intérêts divers. Ainsi, par exemple, malgré les troubles politiques qui dominent actuellement en Allemagne, on peut prévoir, avec facilité, que ces troubles finiront par des guerres religieuses, entre le protestantisme et le catholicisme. De même, malgré l'apparence que présente la Russie d'une tendance vers l'autocratie universelle, on prévoit également qu'elle finira par une direction panslavistique de tous les peuples vers les destinées de l'humanité sur la terre; direction qui est l'objet de l'Union-Absolue, de cette nouvelle association morale des hommes que doivent réaliser actuellement les nations slaves.

Ainsi, chez tous les peuples européens, l'idée dominante de la politique, tant intérieure qu'extérieure, est la direction prononcée vers des destinées bien déterminées, nommément, d'abord, vers les destinées relatives qui forment leurs respectives missions providentielles, telles que je viens de les signaler, et ensuite vers les destinées absolues de l'homme sur la terre, telles que les découvre aujourd'hui la doctrine du Messianisme. C'est là, en effet, dans cette direction universelle des hommes vers leurs destinées, surtout vers leurs destinées finales sur la terre, que se trouve, à l'insu des hommes, le véritable génie de l'époque, et non, comme le croient Voltaire, les Encyclopédistes, et après eux, M. Thiers, dans la dégradation des hautes fonctions intellectuelles de l'homme à sa fonction infime du bon sens. Et c'est aussi la réalisation de cette haute direction de l'humanité vers ses destinées suprêmes, en considérant cette réalisation comme l'accomplissement des promesses du Christ (\*), qui est l'objet principal de la présente doctrine du Messianisme, et la cause du nom que porte cette doctrine absolue.

Déjà dans l'Avis qui est à la tête de l'opuscule sur le *Secret politique de Napoléon* ce nom de *Messianisme* se trouvait légitimé suffisamment. On y dit en effet:

« Cette doctrine procède, dans une voie didactique, vers l'accomplissement définitif du savoir humain. Sa base est dans l'ABSOLU, c'est-à-dire, dans le principe inconditionnel de toute réalité; et sa cime se perd dans les DESTINÉES FINALES de l'humanité, c'est-à-dire, dans le dernier but de l'existence des êtres raisonnables.

« — Pour accuser cette base éternelle, son principe inconditionnel, elle prend le

---

(\*) Cum autem venerit ille *Spiritus veritatis*, docebit vos omnem veritatem;... et quæ ventura sunt annuntiabit vobis. (S. Jean, XVI, 13).

« nom de PHILOSOPHIE ABSOLUE; et pour accuser cette cime infinie, son dernier but,  
« elle prend le nom de MESSIANISME. »

Plusieurs personnes, et même des hommes éminents, m'ont témoigné leur regret de ce que cette doctrine absolue portât le nom de *Messianisme*: nom qui offusquait, disaient-ils, beaucoup de monde. On verra maintenant que c'est le véritable nom de cette doctrine, ne serait-ce que pour la distinguer de toutes les autres doctrines philosophiques et religieuses, dont aucune n'a produit encore, non-seulement la solution, mais pas même le problème des destinées absolues et finales de l'homme sur la terre. Mais, ce qui, pour la doctrine dont il s'agit, demande absolument ce nom de *Messianisme*, c'est l'actuel caractère dominant de toutes les manifestations humaines, caractère que je viens de signaler et qui, comme je l'ai fait remarquer, est le véritable génie de l'époque actuelle, savoir, la tendance universelle des hommes vers leurs destinées sur la terre. — Quant à ceux qui pourraient trouver quelque chose de *mystique* dans ce nom, ils prouveraient, d'abord, qu'ils n'ont pas lu la doctrine dont il s'agit, et qui, comme on vient de le dire, procède entièrement dans une *voie didactique*, c'est-à-dire, dans une voie rationnelle et scientifique, et ensuite, qu'ils n'ont pas l'idée du *mysticisme*, de cette aberration visionnaire de la raison que cette même doctrine messianique a fixée dans la *confusion sentimentale* du monde primitif du péché et du monde actuel du salut.

Comme telle, ayant pour objet principal les destinées de l'homme, la doctrine du Messianisme, si elle répond réellement à cet objet suprême, doit être le code de l'Union-Absolue, de cette troisième et dernière association morale qui, comme je l'ai déjà dit, aura pour but la direction de l'humanité vers ses destinées finales sur la terre, et qui, par conséquent, présidera désormais aux destinées du monde. — Quant à la réalisation effective de cette direction messianique des hommes et des peuples, elle exigera manifestement une autorité spéciale, une *autorité messianique*; tout comme la réalisation des intérêts juridiques des hommes dans l'État exige une *autorité politique*, et la réalisation des intérêts éthiques dans l'Église exige une *autorité religieuse*. Et l'on conçoit que l'établissement de cette nouvelle autorité, de l'autorité messianique, sous l'actuelle influence puissante des nations slaves, chez lesquelles doit se former l'institution de l'Union-Absolue, de cette véritable Sainte-Alliance des hommes et des peuples, changera, d'abord insensiblement, ensuite, progressivement, et enfin entièrement, toutes les actuelles relations politiques des États du monde civilisé. — J'ai déjà indiqué, d'abord dans les *Prolégomènes du Messianisme* (pages 523 à 546), et ensuite vers la fin de l'*Épître au Pape*, qui se trouve dans le Tome II de la *Réforme du Savoir humain* (pages 397 à 508), comment cette nouvelle autorité messianique, par la mission providentielle des nations slaves, concentrée et conservée dans le vaste empire de la Russie, s'établira d'abord dans le puissant gouvernement de cet empire slave, et s'accomplira ensuite, par le développement du *christianisme accompli*, dans la fédération générale des nations slaves, où la Pologne retrouvera alors, et seulement alors, son indépendance nationale, à laquelle, plus que toute autre nation slave, elle aura peut-être le droit par la production actuelle de la doctrine du Messianisme, qui révèle ces hautes destinées du monde, et qui est le fruit des longues veilles d'un de ses fils.

Tel est donc, Prince, l'actuel état politique du monde, dans les relations intérieures et dans les relations extérieures des États civilisés et existants en Europe. Et c'est dans cet état politique, fondé sur des principes absous et avérés par des résultats scientifiques inattendus, que vous pourrez, Prince, si ces garanties de la vérité vous paraissent suffisantes, fixer vos propres destinées, et par là même les destinées de la France, qui vous sont confiées. — Il ne m'appartient pas de signaler, ici moi-même ces doubles destinées, d'autant plus que les lumières de Votre Altesse m'en dispenseraien, lors même que le respect que je vous dois, Prince, comme chef suprême de l'État, ne me l'interdirait pas formellement.

Je conçois d'ailleurs et très-bien toute l'inconvenance de la démarche que je fais anprès de vous, Prince, par la présente Épître secrète. — C'est un devoir impératif qui me force à vous l'adresser, parce que j'ai une conviction absolue de la vérité qu'elle contient, et parce que malheureusement j'ignore tout autre systèmes de vérités qui, dans ce critique moment du monde civilisé, soit assez fondé pour pouvoir en déduire la connaissance des destinées des États. Si donc je suis coupable de la présente inconvenance, c'est dans ce devoir, motivé, tout à la fois, et par ma profonde conviction, et par mon ignorance de toute autre vérité absolue, que je dois trouver grâce auprès de Votre Altesse.

C'est en effet une grave responsabilité qui pèse sur moi dans cette manifestation de la vérité, dans cette manifestation surtout qui ne peut avoir aucun danger; car, si vous n'y trouvez qu'une erreur, Prince, vous la jetterez de côté, et tout sera fini. Quant à moi, ne pouvant porter mes regards au delà de mes convictions scientifiques, je ne puis perdre de vue la terrible vérité que j'ai déjà signalée dans la susdite lettre adressée en 1832, au ministre Casimir Perrier, et dont j'ai cité le commencement dans mon *Dernier Appel aux hommes supérieurs de tous les pays*, commencement que voici :

« Il n'existe aujourd'hui aucun moyen pour reconnaître si l'impulsion nationale, « et par là même la direction du gouvernement, qui suit cette impulsion, sont vraies « ou erronées. Il se pourrait donc que cette impulsion nationale et cette direction « gouvernementale entraînassent la France dans un abîme! »

« L'unique moyen de décider péremptoirement cette grave question, consiste à « connaître les DESTINÉES FINALES DE L'HUMANITÉ SUR LA TERRE, comme je viens de le « rappeler et de l'arrêter irrécusablement. Ainsi, en dehors de la connaissance positive de nos destinées sur la terre, nul homme ne peut, avec conscience, proncer sur le sort de la France, ni par conséquent juger, avec vérité, l'entraînement actuel de cette illustre nation. — Songez, Monsieur le Ministre, qu'il s'agit ici de prononcer avec une CONVICTION ABSOLUE, pour pouvoir assumer l'infinitie responsabilité du salut ou d'une inévitable et imminente ruine de la France! » (\*)

Sans doute, ces paroles adressées au gouvernement de Louis-Philippe, n'ont pas

---

(\*) C'est ce que, dans le Journal des Débats, M. Cuvillier Fleury, instituteur du duc de Nemours, appelle *galimathias métapolitique*. — Quel est donc l'espoir de salut pour un pays dans lequel les instituteurs de princes peuvent, dans le principal journal de ce pays, étaler une si crasse ignorance!

d'application auprès de vous, Prince, qui, dans tous les cas, même les plus périlleux, avez pour guide le génie de votre auguste oncle, dont les hautes déterminations politiques sont reconnues et expliquées par la présente doctrine absolue. Mais, la chute de ce gouvernement de Louis-Philippe, et les calamités qui l'ont suivie, surtout le sinistre désordre révolutionnaire qu'elle a amené en Europe et qui, pendant longtemps encore, restera suspendu sur le monde civilisé, rappellent sans cesse à mon esprit ces graves paroles que je viens de citer et qui, si on les avait écoutées, auraient prévenu de grands malheurs. — C'est même cette pénible préoccupation de mon esprit, je dois l'avouer, qui est le motif principal de la liberté que je prends d'adresser à Votre Altesse la présente Épître secrète. Vos lumières mêmes et vos fermes résolutions, Prince, manifestées constamment, ne peuvent me rassurer dans ce trouble involontaire de mon esprit qu'entretiennent des motifs jadis réels et peut-être imaginaires aujourd'hui. J'ai laissé entrevoir l'existence de ces motifs à la page 23 de mon *Dernier Appel aux hommes supérieurs*; et vu leur gravité, je n'ose même pas les faire connaître ici par écrit. J'en ai même effacé toutes les traces parce que, comme je viens de le dire, ces motifs du trouble de mon esprit ne sont peut-être plus qu'imaginaires aujourd'hui, et parce que surtout, pour ne pas trahir des confidences d'amitié, aucune traces n'en doit rester après moi.

Je suis, avec un profond respect,

PRINCE,

DE VOTRE ALTESSE,

le très-humble et très-  
obéissant serviteur,

HOËNÉ WRONSKI.

Paris, le 15 août 1849

---

Aujourd'hui, en mai 1851, à l'époque de la publication de cette *Épître secrète*, sur les frontières de la France, de ce glorieux pays que l'auteur est forcé de quitter, par les motifs indiqués aux pages 66 et 67 de son *Épître à S. M. l'Empereur de Russie*, il a tourné ses regards vers la France, sa seconde patrie, où il a passé sa vie et produit tous ses travaux, désirant, encore une fois, lui prouver son dévouement et sa gratitude, en lui offrant, pour adieu, l'ouvrage présent, peut-être la seule et véritable ancre de salut qui restera à la France.

---

### Post-Scriptum secret.

---

Jusqu'ici la présente Épître ne contient rien de secret; et comme telle, elle pourrait être rendue publique, en lui ôtant alors l'épithète de *secrète*. — Mais, je dois encore vous soumettre, Prince, quelques considérations graves qui, si elles étaient publiques, pourraient causer des maux longs et difficiles à redresser. Je prendrai la liberté de renfermer ces considérations dans le présent Post-Scriptum.

En examinant profondément l'état actuel de la société et des gouvernements, on découvre un abîme dans lequel ils doivent s'engloutir tous les deux. En effet, la société est tellement pénétrée de la prétendue philosophie moderne, c'est-à-dire, sans même le connaître, du susdit argument de Voltaire et des Encyclopédistes, que, pour légitimer cet état anti-religieux, elle recourt au mot de *bon-sens*, mot qui l'y rive davantage; et les gouvernements, ceux du moins qui détestent ce dangereux entraînement de la société, sont à leur tour pénétrés tellement de la religion de la foi, c'est-à-dire, sans même le connaître, du susdit argument de Pascal et des Jansénistes, que, pour légitimer cet état anti-philosophique, ils recourent à la *dénégation* de la raison, dénégation qui également les y rive davantage. Il s'ensuit naturellement que, dans la société, on tend, plus ou moins ouvertement, à la suprématie de l'exclusive souveraineté nationale ou du droit humain, et que, dans les gouvernements, on tend, plus ou moins ouvertement aussi, à la suprématie de l'exclusive souveraineté morale ou du droit divin. Et comme il n'existe actuellement d'autres lumières dans l'humanité que celles qui favorisent respectivement ces deux périlleux écarts, nommément, les doubles fausses lumières qui, d'une part, pour la société, prétendent légitimer, par le *non-sens* (\*) du mot de bon-sens, l'exclusive souveraineté du droit humain, et qui, de l'autre part, pour les gouvernements, prétendent légitimer, par la *déraison* (\*\*) de la dénégation de la raison, l'exclusive souveraineté du droit divin, il existe maintenant un inévitable et permanent conflit entre la société et les gouvernements, conflit qui rend absolument impossible l'établissement d'un véritable ordre politique, c'est-à-dire, d'un ordre politique qui soit indépendant du concours de la force armée, parce que ce concours, en opposant ainsi au peuple la force physique, atteste au contraire un permanent désordre révolutionnaire. Et c'est encore pis lorsque les gouvernements partagent les principes de la prétendue philosophie moderne de la société; alors, l'autorité politique devient

(\*) Lorsque, par le bon-sens, on veut régler des attributions morales, qui, dans leur nécessité obligatoire, dépassent les régions des sens, telle que la souveraineté politique, il y a évidemment un *non-sens*.

(\*\*) Tout ce qui est hors de la raison, soit au-dessous, soit à côté, soit même au-dessus de la raison, tout cela est nécessairement la *déraison*, c'est-à-dire, la *folie*, puisque tout cela est hors de la raison.

une fiction, et la force remplace entièrement le droit. — Bien plus, cet état périlleux de la politique du monde civilisé empire de plus en plus, parce que, comme nous venons de le voir, il se fonde, en dernier ressort, sur la force armée, et parce que cette force qui se recrute dans la société, est imbue des principes du peuple et devient ainsi, de plus en plus, favorable à la société et opposée aux gouvernements, comme nous venons déjà d'en voir quelques commencements.

Ainsi, le monde civilisé est actuellement dans une permanente lutte politique; et il n'existe pas de lumières suffisantes, surtout dans les gouvernements, pour pouvoir arrêter cette lutte fatale. — Pour peu qu'on approfondisse cette question, on reconnaît que la lutte dont il s'agit, est une prétendue vérité de principes, du moins c'est comme telle que j'avance ici cette vérité. — Et alors, si cette prétendue vérité de principes était connue du public, et si le public savait de plus que les gouvernements n'ont pas actuellement les lumières nécessaires pour faire cesser cette sinistre lutte politique du monde, le danger serait encore plus grand, parce que les peuples, manquant de respect pour les gouvernements, s'enhardiraient davantage dans leur entraînement révolutionnaire, résultant de la funeste lutte politique que je viens de signaler. — C'est pourquoi, Prince, je produis cette prétendue mais effrayante vérité de principes dans la présente partie secrète de cette Épître.

Mais, ce n'est pas encore là le plus grand danger politique du monde civilisé. — Ces prétentions exclusives, anti-religieuses de la société, et anti-philosophiques des gouvernements, pourraient se modifier réciproquement, en tant que, dans la société, ou du moins dans une partie de la société, on admettrait l'existence de quelques réalités hyperphysiques, c'est-à-dire, des réalités placées au-delà des régions des sens, et en tant que, dans les gouvernements, et dans une partie de la société qui professerait le principe des gouvernements, on admettrait quelque influence de la raison dans les hautes questions de la religion, c'est-à-dire, une influence qui, à son tour, dépasserait les régions de la simple foi. Il en résulterait alors, comme cela a lieu effectivement aujourd'hui, deux partis politiques, savoir, un parti national ou du droit humain, et un parti moral ou du droit divin, qui, dans ce qu'ils avoueraient déjà respectivement, pourraient se rapprocher, et pourraient ainsi, sous une apparence de conciliation, former des *gouvernements constitutionnels*, comme nous l'avons reconnu plus haut positivement. Et dans ce progrès continu des gouvernements constitutionnels, les deux partis politiques, comme nous l'avons également reconnu plus haut, pourraient, sous la garantie créatrice de la Providence, en développant de plus en plus leurs tendances respectives, philosophique d'une part, et religieuse de l'autre, se rapprocher continuellement jusqu'à ce qu'ils arrivent au terme napoléonien où, en parvenant à constituer des gouvernements antinomiens, l'identité de leurs intérêts suprêmes, leurs fins absolues, seraient reconnues universellement et conduiraient ainsi à l'accomplissement des relations juridiques des hommes par la découverte du but suprême des États.

Malheureusement, un obstacle insurmontable, éternel peut-être, s'oppose à ces progrès politiques de l'humanité et, par là même, à l'accomplissement de ses destinées sur la terre. Bien plus, par suite de cet obstacle, il résulte, en outre de la susdite

*lutte politique*, une permanente et progressive DISSOLUTION POLITIQUE du monde civilisé, et par conséquent la ruine de l'humanité. Et cet obstacle, qui le croirait, est opposé à l'homme par ce qui devrait être son ange gardien dans ce monde, c'est-à-dire, par la sainte religion que nous a révélée le Christ, ce fils de Dieu descendu sur la terre pour le salut de l'humanité !

Cette assertion, je le sais très-bien, est tellement étrange qu'il faut, tout à la fois, beaucoup de courage pour l'énoncer, et beaucoup de science pour la prouver. — Or, en considérant que la cause de l'humanité est la cause de Dieu, le courage m'est donné par le devoir; et en considérant de plus, comme j'en ai la conviction, que la vérité est enfin dévoilée sur la terre, je puiserai la preuve dont il s'agit, dans cette vérité absolue qui, comme je l'ai déjà dit plus haut, a été annoncée par le Christ, par ce fondateur divin de notre sainte religion :

« *Cum autem venerit ille Spiritus veritatis,  
docebit vos omnem veritatem.* » (S. Jean, xvi, 13).

Mais, l'étendue convenable du présent Post-Scriptum me force de ne produire ici que les principes et les conditions fondamentales de cette grande question, et de renvoyer, pour son accomplissement aux ouvrages messianiques où cette même question a déjà été traitée et achevée complètement, surtout dans l'*Épître au Pape* qui se trouve dans le Tome II de la *Réforme du Savoir humain* (pages 398 à 508).

Or, le principal obstacle qui, pour les progrès de l'humanité vers ses destinées finales, résulte ainsi de l'actuelle limitation absolue de la religion chrétienne, consiste en ce que le Clergé, spécialement le Clergé catholique, ce digne et respectable dépositaire des dogmes du christianisme, prétend voir, dans la foi, une faculté supérieure à la raison, et prétend ainsi exclure la raison de tout accomplissement de la religion, c'est-à-dire, de la découverte des finales vérités religieuses que, d'après la citation précédente, Jésus-Christ a promises aux hommes. Je ne veux pas disputer aux docteurs en théologie la prétendue découverte psychologique de la faculté supérieure de la foi, parce que la psychologie est une science indépendante de la théologie, et par conséquent une science dans laquelle les docteurs en théologie n'ont aucune autorité. Mais, je ferai observer, comme je l'ai fait dans une des notes précédentes, que s'il existait réellement, dans le sentiment de la foi, une faculté supérieure à la raison, cette faculté serait une véritable déraison, parce que, et je ne saurais assez le répéter, tout ce qui est placé hors de la raison, soit au-dessous, soit à côté, soit même au-dessus, est nécessairement une *déraison*, puisque cela est *hors* de la raison. Je ne me permettrai pas non plus d'apprendre aux docteurs en théologie que la faculté éminente qu'ils croient voir dans le sentiment de la foi, n'est précisément rien autre chose que cette raison elle-même qu'ils croient pouvoir en exclure et qui, dans sa haute et infinie virtualité créatrice, y transpire ainsi matériellement dans le sentiment physique ou corporel de l'homme, par un véritable bienfait du Créateur, afin que l'homme puisse d'abord y trouver, *in concreto*, un guide moral, avant que, par sa culture intellectuelle, il parvienne à reconnaître, *in abstracto*, la raison elle-même et sa toute puissance.

Quoi qu'il en soit de cette prétendue exclusion que les docteurs en théologie font de la raison dans la doctrine de la religion, je me bornerai à faire remarquer que c'est précisément par cette exclusion que le Clergé, si respectable d'ailleurs, met un obstacle insurmontable aux progrès de l'humanité et par conséquent à l'accomplissement de ses fins augustes sur la terre. En effet, l'exclusion de la raison dans la doctrine de la religion, réduit manifestement cette haute doctrine, aux yeux de tout homme pensant, à une *doctrine de déraison*, et la fait conséquemment traiter comme telle dans toutes les spéculations philosophiques, en lui substituant le déisme, le théisme, le théophilanthropisme, ou toute autre religion en apparence plus raisonnable. Delà vient la déconsidération croissante de la religion révélée du christianisme dans tous les progrès philosophiques de la société, nommément, dans les progrès philosophiques du parti national ou du droit humain; de sorte qu'au lieu de se rapprocher de cette sainte religion, la philosophie du parti du droit humain, c'est-à-dire, de tous les hommes éclairés, s'en éloigne au contraire de plus en plus. Et delà vient aussi que le parti moral ou du droit divin demeure stationnaire dans cette fausse détermination de la doctrine de la religion; de sorte qu'à son tour, au lieu de se rapprocher de la vraie philosophie, il en reste constamment éloigné de toute la quantité extrême dont il peut s'en éloigner. — Il s'ensuit que les susdits écarts  $p$  et  $r$ , savoir, l'écart  $p$  de la philosophie par rapport à la vraie religion, dans le parti du droit humain, et l'écart  $r$  de la religion par rapport à la vraie philosophie, dans le parti du droit divin, tels que ces écarts  $p$  et  $r$  entrent dans les formules (2) des conditions fondamentales de l'existence des États, loin de diminuer progressivement afin de se réduire finalement à zéro, comme cela est requis, d'après les déterminations (14), pour les progrès politiques de la société, afin d'arriver à l'accomplissement du but suprême des États, ces écarts  $p$  et  $r$  restent alors au contraire, par la susdite influence religieuse du Clergé, dans leur maximum d'écart possible. Et comme, par le développement progressif de la raison dans l'homme, le nombre  $m$  des individus dans le parti rationnel ou philosophique, c'est-à-dire, dans le parti national ou du droit humain, croît constamment, il est manifeste que les conditions fondamentales (2) de l'existence des États s'approcheront constamment des trois premières formules (6), qui donnent, pour l'anarchie  $\alpha$  une valeur infinie, et pour l'autorité politique  $\delta$  une valeur zéro. — Il résulte par là incontestablement que, par suite de l'actuelle limitation absolue de la religion, c'est-à-dire, par suite de l'actuelle exclusion de la raison dans la doctrine de la religion, par laquelle le Clergé produit ainsi ces périlleuses conditions de la société, il existe actuellement une permanente DISSOLUTION POLITIQUE des États, qui finira immanquablement par engloutir le monde civilisé dans un vaste et inévitable abîme. — Les gouvernements qui partageront les premiers ce sort de la société, et qui déjà aujourd'hui ont tant de peine à rétablir l'ordre politique, par suite de la même cause, dont ils ne se doutent pas encore et qu'ils cherchent même à encourager, devraient enfin porter une attention sérieuse sur cette permanente et progressive dissolution politique des États, qu'à moins d'être aveugle on ne peut plus méconnaître aujourd'hui, tout à la fois, et dans sa cause prétendument pieuse, et dans ses funestes effets.

Mais, quel peut donc être l'intérêt du Clergé d'exclure ainsi, de la doctrine de la religion, l'action toute puissante de la raison, pour réduire cette doctrine au simple sentiment passif de la foi? — Cet intérêt était, dans l'origine, éminemment pieux, parce qu'on excluait ainsi, des discussions religieuses, toutes les controverses des laïques et surtout des hésiarques, par lesquelles on aurait pu, dans les premiers développements théologiques de la religion, ternir la pureté des saints dogmes du christianisme. Et ce premier besoin, tout-à-fait pieux, qui excuse en quelque sorte jusqu'à la gnosimachie religieuse de Tertullien, de Lactance et d'autres Pères de l'Église, subsista ensuite par l'usage qu'on en avait fait, surtout lorsqu'on s'aperçut que, par cette exclusion de la raison, on pouvait attribuer l'infaillibilité aux résolutions hiérarchiques, et se dispenser même de tout développement ultérieur des vérités religieuses. C'est ainsi que les dogmes de notre sainte religion, qui ne sont que des PROBLÈMES que Jésus-Christ a proposés aux hommes, afin que, par leur solution, ils puissent arriver au salut éternel, ont été constitués par le Clergé en définitives VÉRITÉS RELIGIEUSES; vérités qui cependant ne peuvent être connues que par la SOLUTION RATIONNELLE des dogmes, de ces problèmes religieux, révélés et posés par notre divin Sauveur, afin que l'homme puisse, par le mérite de leur solution, découvrir lui-même ces hautes et définitives vérités religieuses qui, par leur évidence rationnelle, pourront seules le conduire à l'immortalité. — Ce véritable sens de nos saints dogmes du Christianisme, comme simples problèmes religieux, a été reconnu et démontré dans mes ouvrages messianiques, surtout dans l'*Épître au Pape*, dans laquelle a été donnée en même temps la solution accomplie de ces augustes problèmes, solution qui offre enfin à l'homme les Vérités religieuses proprement dites, celles que, d'après la promesse de Jésus-Christ, le Paraclet devait nous faire connaître, ces hautes et positives Vérités, dis-je, qui, un jour peut-être, remplaceront les soi-disant MYSTÈRES par lesquels notre respectable Clergé, forcè d'éviter et d'écartier ainsi la question, a si fortement, sans le vouloir, compromis notre sainte religion, jusque dans les dernières classes de la société, où l'on entend souvent, avec douleur, de scandaleuses plaisanteries sur les prétendus mystères de la religion.

Ce n'est pas ici le lieu de demeurer plus longtemps sur cette grave question de notre immortalité. Permettez-moi seulement, Prince, de citer un extrait de ce que, même avant la publication de l'*Épître au Pape*, où se trouve rigoureusement résolue et accomplie cette auguste question, j'en avais dit déjà dans les *Prolégomènes du Messianisme* (pages 518 à 523). Voici cet extrait :

« Pour la possibilité de cet accomplissement messianique de la religion, il faut  
« admettre que c'est ainsi que s'accomplit maintenant la solennelle promesse de Jésus-  
« Christ : « *Paracletus autem Spiritus Sanctus, quem mittet Pater in nomine meo,*  
« *ille vos DOCEBIT omnia et sugeret vobis omnia, quaecumque dixerit vobis.* » — Et  
« alors, il faut renoncer à soutenir l'idée, pour le moins erronée, de ce que cette  
« grande promesse a déjà été accomplie par la descente du Saint-Esprit sur les Apô-  
« tres à l'époque sacrée de la Pentecôte. Nous disons que cette idée est pour le  
« moins erronée; car, en l'admettant comme on l'a fait, sans doute dans l'intention

« louable de prévenir de nouvelles hérésies après celle de Manès, on commettait,  
« par l'établissement formel et canonique de cette idée, non-seulement une dange-  
« reuse erreur volontaire, pour ne pas dire plus, mais surtout une terrible impiété.  
« En effet, on déclarait ainsi ouvertement, d'une part, contre l'évidence humaine,  
« que l'on avait déjà la VÉRITÉ, lorsqu'on ne comprenait même pas encore ses PRO-  
« BLÈMES religieux, comme cela est prouvé aujourd'hui où l'on voit qu'aucune Église  
« chrétienne n'a compris jusqu'à ce jour, le grand et décisif problème de la régé-  
« nération spirituelle de l'homme; et de l'autre part, contre la volonté divine et  
« même ouvertement contre les destinées religieuses de l'être raisonnable, on décla-  
« rait ainsi, par une étrange inspiration, que l'homme ne peut accomplir les des-  
« tinées que Jésus-Christ lui a prescrites sur la terre, lorsqu'il a dit à Nicodème:  
« *Nisi quis renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei.* — OPORTET VOS  
« NASCI DENUO. Quod natum est ex carne, caro est; et quod natum est EX SPIRI-  
« TU, SPIRitus EST. »

« Nous avons déjà fixé ailleurs, à la page 122 de la Métapolitique, la véritable étendue du sens sacré de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, en montrant que le don des langues et d'une scrupuleuse mémoire qu'ils ont reçu alors, ne porte que sur les facultés physiques de l'homme. Et c'est bien autre chose que, dans sa suscite et solennelle promesse, Jésus-Christ nous a annoncé par la descente du Paraclet: « *docebit vos omnia QUÆCUMQUE dixerò vobis;* » c'est-à-dire, la VÉRITÉ ABSOLUE elle-même. — Eh bien, les Apôtres, envers qui vous dites que cette grande promesse a été accomplie, ont-ils connu cette vérité absolue que Jésus-Christ nous avait promis de nous faire connaître (*docebit*) par le Paraclet? Montrez-nous donc alors l'endroit de leurs Actes où ils nous l'ont transmise, ou du moins l'endroit où ils disent, directement ou même indirectement, qu'ils la connaissent. Vous-mêmes, puisque vous prétendez que cette solennelle et décisive promesse de Jésus-Christ, de laquelle dépend manifestement et incontestablement le sort de l'humanité, a déjà été accomplie par la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres ou sur tous autres Docteurs de l'Église, vous devez connaître la VÉRITÉ ABSOLUE. Mais alors, permettez-nous, car cela nous importe essentiellement, comme chrétiens, de vous adresser la question que Nicodème fit à Jésus-Christ: « *Quo- modo possunt haec fieri?* » Et si vous ne pouvez y répondre, avouez que vous ne connaissez pas la vérité absolue, et cessez de vous opposer, avec une impiété scandaleuse, aux saints progrès de l'humanité par lesquels Dieu a ordonné à l'homme, en sa qualité d'être raisonnable, de conquérir la vie éternelle. Oseriez-vous nous répondre comme Jésus-Christ le fit alors à Nicodème: « *Si terrena dixi vobis, et non creditis; quomodo, si dixerò vobis cælestia, credetis?* » Nous vous répliquerions que c'est nous qui, par la sainte mission du Paraclet, connaissons maintenant les *cælestia*, comme vous pouvez le voir dans les présents *Prolegomènes* (pages 177 à 201), où nous avons enfin répondu positivement à la grande question chrétienne de Nicodème, en y donnant, d'une manière rationnelle et philosophique, la solution rigoureuse et entière du problème fondamental que Jésus-Christ a ainsi proposé aux hommes sur leur indispensable régénération spirituelle pour

« obtenir la vie éternelle; et nous y ajouterions que c'est vous qui ne comprenez pas  
« même les *terrena* lorsque vous désavouez ce distinctif problème du christianisme,  
« dont la solution seule peut sauver l'humanité. »

« Ne craignez donc plus les sophismes ou l'impuissance de la raison temporelle  
« de l'homme; car, nous vous rendons justice, c'est cette crainte pieuse qui vous  
« a fait opposer, aux dangereux raisonnements des hommes, cette barrière impie pour  
« sauver la religion. — Vous voyez que, par les progrès que Dieu a prescrits à  
« l'homme, et que, tout en les retardant cruellement, vous n'avez pas pu empêcher,  
« la raison de l'homme est enfin parvenue à se défaire de ses faillibles entraves  
« physiques et à se porter aux régions absolues où elle fera maintenant glorifier la  
« religion sur la terre, cette sainte religion chrétienne dont vous avez été, à tout  
« prix, et dont vous serez toujours, en marchant désormais avec les vraies lu-  
« mières, les dignes et sacrés dépositaires. »

Pardonnez-moi, Prince, d'avoir osé mettre sous vos yeux, comme Chef suprême de l'État, ces vérités religieuses que peut-être on nommera *hétérodoxes*. Mais, qu'importe le nom; si ce sont réellement des vérités, fondées sur des principes absolus, il était de mon devoir de vous les faire connaître, surtout pour corroborer, par ces résultats de l'exclusion de la raison dans les doctrines religieuses, le fait de la susdite dissolution politique des États, qui est maintenant devenue permanente et progressive, par suite de cette même et continue exclusion de la raison dans la doctrine de la religion, comme je l'ai prouvé plus haut rigoureusement. Et certes, cette permanente dissolution politique des États, dont on ne saurait plus méconnaître actuellement l'existence et même la cause religieuse que je viens de signaler, mérite l'attention la plus sérieuse de votre Altesse. Plus est grande la juste puissance du Clergé, en tant que, par convenance, on n'ose même pas produire la vérité lorsqu'elle n'est pas orthodoxe, plus est grave le danger de l'actuelle et progressive dissolution politique des États qui, comme je viens de le prouver, résulte précisément du profond respect que l'on a pour les vérités orthodoxes de l'Église.

D'ailleurs, la diminution, également progressive, de la considération de notre sainte religion révélée, n'est plus douteuse pour personne. Il existe donc nécessairement un vice dans nos actuelles doctrines religieuses; car, la religion elle-même est éternelle, et rien ne saurait diminuer la considération et le respect qui lui sont dus. Il faut donc chercher à écarter ce vice qui, à en juger par la gravité des conséquences dans la déconsidération croissante de notre sainte religion, doit être inhérent au principe même de nos doctrines religieuses. Et ce principe, lorsqu'il s'agit de notre révélation chrétienne, ne saurait évidemment être atteint par aucun autre vice ou défaut que par celui qui consiste dans L'IMPUISANCE d'approfondir cette sainte révélation et d'en déduire les véritables et définitives vérités religieuses. — Il s'ensuit que cet urgent accomplissement de nos doctrines religieuses, en y introduisant une puissance intellectuelle qui soit proportionnée à la grandeur infinie des vérités religieuses, doit devenir actuellement un intérêt majeur pour notre respectable Clergé, puisque, sans cet accomplissement, la déconsidération publique que je viens de signaler et qui malheureusement n'est que trop manifeste, croîtra de plus en plus; de

sorte que, sans que la religion elle-même soit perdue dans le monde, nos doctrines religieuses et leurs respectables dépositaires périront immanquablement.

Or, c'est pour prévenir ce funeste avenir de nos actuelles et impuissantes doctrines religieuses, que j'ai rempli le devoir d'exposer, dans mon *Épître au Pape*, avec tout le respect qui est dû aux choses saintes de la religion et aux autorités sacrées, leurs dépositaires, cet accomplissement religieux qui, par l'introduction de la toute puissante raison de l'homme, et par conséquent par la solution rigoureuse des grands problèmes de la religion, de ces problèmes révélés et proposés par notre divin Sauveur dans les dogmes du christianisme, dévoile et fixe définitivement le glorieux avenir de notre sainte religion. L'objet principal de cet accomplissement de nos doctrines religieuses offre la démonstration purement rationnelle, dans une voie didactique et rigoureusement logique, de la DIVINITÉ de Jésus-Christ, indépendamment du concours des *miracles* qui, comme les *mystères*, trouvent difficilement un accès auprès de la raison, et même auprès de la raison absolue de l'homme. (Voyez les *Prologomènes du Messianisme*, pages 191 à 201). — Je dois donc espérer, par suite de ma propre conviction absolue, que, lorsque cette *Épître au Pape* sera connue généralement, et lorsque surtout elle sera approfondie par le Clergé, les Vérités religieuses qu'elle présente, seront agréées par ces hautes autorités ecclésiastiques, à moins que, par quelque influence infernale, ce triomphe de la religion ne soit de nouveau retardé. Mais, même dans ce dernier cas, je découvre, vers la fin de cette *Épître au Pape*, les conditions providentielles par suites desquelles, nommément, par la formation de la susdite UNION-ABSOLUE dans les nations slaves, la religion obtiendra immanquablement son triomphe final, tel qu'il est dévoilé dans cette même *Épître religieuse*.

En rappelant ici cette *Union-Absolute*, cette troisième et dernière association morale des hommes, qui, dans la fédération des nations slaves, sous la puissante protection de la Russie, aura pour objet la direction des peuples vers leurs destinées finales sur la terre, permettez-moi, Prince, de signaler encore, en terminant le présent Post-Scriptum secret, les hautes conditions qui seront requises pour la gestion de cette Union-Absolute, c'est-à-dire, pour cette direction de l'humanité vers ses destinées sur la terre, formant le dernier accomplissement de l'existence des êtres raisonnables. — Or, ce dernier but de l'existence de l'humanité doit coïncider nécessairement avec le but suprême des États, pressenti par votre auguste oncle; parce que, avant cet accomplissement final, l'humanité doit s'y préparer dans le développement progressif des États. Or, nous avons vu plus haut, dans les déterminations mathématiques (14), qui fixent le but suprême des États, que ce but ne peut s'établir que lorsque, par les développements progressifs et simultanés de la philosophie, dans le parti du droit humain, et de la religion, dans le parti du droit divin, on est parvenu à réduire à zéro leurs écarts respectifs  $p$  et  $r$ , c'est-à-dire, lorsqu'on y est ainsi parvenu, d'une part, à la philosophie absolue, et de l'autre, à la religion absolue. Et nous y avons reconnu de plus que ces respectifs progrès des deux partis politiques ont pour objets, d'une part, dans le parti du droit humain, par cet accomplissement de la philosophie, la découverte et la réalisation progressive du *Vrai*,

jusqu'au *Vrai absolu*, et de l'autre part, dans le parti du droit divin, par cet accomplissement parciel de la religion, la découverte et la réalisation progressive du *Bien*, jusqu'au *Bien absolu*. Telle doit donc être, dans l'Union-Absolue, la direction de l'humanité vers ses destinées finales. Et alors, pour pouvoir exercer cette direction messianique, l'Union-Absolue aura besoin de connaître les deux respectifs termes absolus de cette haute direction, nommément, le *Vrai absolu*, comme terme de la direction messianique du parti national ou du droit humain, et le *Bien absolu*, comme terme de la direction pareille du parti moral ou du droit divin. — Ainsi, l'Union-Absolue, cette troisième association morale des hommes, qui, d'après les respectifs destins des nations, doit se former principalement chez les nations slaves, ne pourra être établie et réalisée que lorsque les deux termes absolus de la direction qu'elle doit exercer, savoir, le *Vrai absolu* et le *Bien absolu*, seront découverts sur la terre.

Eh bien, la présente doctrine du Messianisme a également accompli cette dernière et si décisive découverte, cette fin auguste de l'existence de l'humanité. Aussi, dès aujourd'hui, dans ce moment si critique pour le monde civilisé, les nations slaves pourront-elles, sous la protection générale de la Russie, ou du moins sous la protection spéciale des gouvernements dont elles dépendent, former entre-elles une fédération messianique, pour réaliser ainsi leur vague pressentiment de *panslavisme*, et pour instituer par là cette *Union-Absolue* qui, d'après ce que nous avons reconnu plus haut, doit, par son immédiate et effective direction actuelle de l'humanité, imprimer progressivement de nouvelles et définitives déterminations politiques aux États du monde civilisé. Et pour prouver que les deux termes absolus qui sont requis pour l'institution de l'Union-Absolue, savoir, le *Vrai absolu* et le *Bien absolu*, sont déjà découverts réellement, permettez-moi, Prince, de citer ici le passage suivant du Tome II de la *Réforme du Savoir humain* (page 542) :

« Il faut remarquer que la solution du *Problème du Vrai absolu*, qui forme le caractère de l'Ancien-Testament, se trouve donnée par les quatre premiers ordres du présent Prototype de la Crédit de l'Univers, c'est-à-dire, par la Crédit propre de Dieu (Ordre I), par la Crédit de la Réalité (Ordre II), par la Crédit du Monde (Ordre III), et par la Crédit de l'Homme (Ordre IV). — Et l'on conçoit facilement que cette solution définitive du Problème du Vrai absolu offre l'accomplissement paraclétique de la GENÈSE COSMIQUE de l'Ancien-Testament. »

« Il faut remarquer de plus que la solution du *Problème du Bien absolu*, qui forme le caractère du Nouveau-Testament, se trouve donnée, à son tour, par les trois derniers ordres présents de ce même Prototype de la Crédit de l'Univers, c'est-à-dire, par la Crédit propre de l'Homme (Ordre V), qui opère la génération de son *Universalité absolue* ou de son *Savoir infini*, par la Crédit de la Religion *absolue* (Ordre VI), qui opère la génération de l'*individualité absolue* ou de l'*être infini* de l'Homme, enfin par le *développement progressif de l'Humanité* (Ordre VII), qui réalise, DANS LE TEMPS, cette double et propre génération humaine, de l'*universalité absolue* et de l'*individualité absolue*, et conduit ainsi à leur *synthèse finale*, constituant l'*immortalité*. — Et l'on conçoit de nou-

« veau facilement que cette solution définitive du Problème du Bien absolu offre,  
« à son tour, l'accomplissement paraclétique de notre GENÈSE MESSIANIQUE du Nou-  
« veau-Testament. »

Ainsi, tous les grands problèmes de l'humanité, scientifiques, politiques, économiques, religieux, et philosophiques, sont résolus par la présente doctrine du Messianisme, autant du moins que les forces physiques d'un seul homme et la durée de son existence lui ont permis de s'étendre dans ces différentes branches du savoir humain. — Et parmi ces diverses solutions, dont la réalisation est plus ou moins urgente dans les graves circonstances actuelles du monde civilisé, celle sur laquelle il est de mon devoir d'attirer plus spécialement l'attention de Votre Altesse et, j'ose le dire, l'attention de tous les gouvernements de l'Europe, est cette permanente et progressive DISSOLUTION POLITIQUE des États que j'ai dévoilée et démontrée plus haut comme existant déjà réellement. J'en ai signalé la cause manifeste, irrécusable, et malheureusement indestructible sous la domination actuelle de nos doctrines religieuses; et j'en ai indiqué les funestes et inévitables effets, consistant en ce que, dans l'envahissement croissant de cette dissolution politique des États, aucun des gouvernements dans le monde civilisé, sans exception, n'a plus le pouvoir moral, déjà même aujourd'hui, d'établir dans son État un permanent et durable ordre politique. — C'est là, Prince, le véritable et sinistre secret que j'avais le devoir de vous dévoiler et qui, comme on le voit maintenant, est l'objet principal de la longue Épître que je prends la liberté d'adresser à Votre Altesse. Ce qui doit excuser cette liberté, c'est tout à la fois, et l'infinie gravité du secret que je dévoile, et la démonstration mathématique et irrécusable que j'en ai donnée dans le présent Post-Scriptum. Bien plus, pour ceux des hommes d'État qui ne sauraient approfondir cette infaillible démonstration mathématique, un examen, même superficiel, de l'actuel état politique du monde civilisé, leur fera apercevoir facilement cette sinistre dissolution politique des États, maintenant que le secret de cette périlleuse dissolution est dévoilé. Qu'ils jettent seulement un coup d'œil sur ce qui vient de se passer, savoir, d'une part, sur cette sympathie universelle, surtout chez tous les hommes éclairés, chez les hommes de lettres, pour la cause démocratique de la Hongrie, et de l'autre part, sur cette antipathie également universelle, manifestée de même par tous les hommes éclairés, par les hommes de lettres, contre l'influence du gouvernement français dans le rétablissement de l'autorité temporelle du Pape; et ils verront qu'il n'existe plus de force suffisante pour vaincre à jamais ces actuelles dispositions sociales contre l'autorité politique. Et que diraient-ils si, dans la preuve mathématique que j'ai donnée de cette progressive dissolution politique des États, ces hommes d'État pouvaient reconnaître que tous ces désordres, quelque graves qu'ils soient déjà, ne sont encore qu'un très-faible commencement de ces fatales et croissantes dispositions sociales qui, comme elles sont même déjà formulées par la plus haute philosophie existante, par celle du dernier philosophe allemand, Hegel, ont, pour l'accomplissement de leur objet définitif, la règle qu'il faut *émanciper les nations et déchristianiser les peuples!*

Et que peuvent opposer les gouvernements à ces lumières philosophiques et dominantes dans le monde civilisé? — Seraient-ce les intérêts matériels, ou serait-ce la force armée, ou seraient-ce enfin les prédications et les homélies religieuses; car, ils n'ont plus rien autre à y opposer aujourd'hui? — Eh bien, pour ce qui concerne d'abord les intérêts matériels, ces intérêts deviennent notoirement de plus en plus subordonnés aux intérêts intellectuels chez les hommes supérieurs, lorsque la raison se développe ainsi de plus en plus dans l'humanité; et chez les hommes inférieurs, ces intérêts matériels excitent notoirement la cupidité, et provoquent alors l'invention de prétendues théories socialistiques pour légitimer cette cupidité et son résultat, le désordre révolutionnaire. Pour ce qui concerne ensuite la force armée, elle ne fait qu'irriter davantage les actuelles dispositions sociales; et comme je l'ai déjà dit plus haut, cette force armée finit naturellement par partager ces lumières et ces dispositions sociales. Pour ce qui concerne enfin les prédications et les homélies religieuses, ce sont elles précisément qui, par l'exclusion de la raison dans les doctrines religieuses, provoquent ces sinistres dispositions actuelles de la société, comme je l'ai prouvé rigoureusement plus haut. — Bien plus, au milieu de ces fatales dispositions de la société, les gouvernements n'ont même plus la faculté d'influer sur l'ordre social, d'après les susdites formules (8) de cette influence gouvernementale; comme j'en ai allégué un exemple dans la note qui se rapporte à la loi sur l'instruction publique proposée par M. de Falloux. Ces formules (8) ne servent alors effectivement que pour mesurer l'impuissance des gouvernements à régir la société dans de si funestes dispositions, dans ces dispositions tout à la fois et anti-politiques et anti-religieuses, que l'on pare du nom de *démocratiques*, et dont le véritable nom, comme je l'ai déjà dit dans mes ouvrages, serait dispositions *zoocratiques*.

Que faut-il donc faire pour rendre aux gouvernements leur puissance morale, leur autorité politique? — Il faudrait tout bonnement changer les actuelles dispositions de la société, ces prétendues dispositions démocratiques qui opèrent la progressive dissolution politique des États, dont je viens de dévoiler le secret, et par laquelle les gouvernements deviennent ainsi privés progressivement de toute leur puissance morale. — Et que faut-il faire pour changer ces dispositions anti-politiques et anti-religieuses de notre société actuelle? — Il faudrait tout bonnement en détruire la cause. Malheureusement cette cause, comme nous en avons vu plus haut la preuve irréfragable, se trouve dans la base même de la puissance du clergé, dans cette base aussi antique qu'immuable en apparence, qui est formée tout simplement par l'exclusion de la raison dans les doctrines religieuses. — Qui donc oserait alors ébranler cette immuable base, lorsque surtout, par un aveuglement inconcevable, les gouvernements cherchent constamment à la consolider davantage? — Je pourrais bien le faire, en remplaçant cette base antique, qui commence même fortement à crouler de tous côtés, par une base nouvelle, plus solide, et surtout réellement immuable à tout jamais. Mais, ni les gouvernements, ni même le clergé ne me croiraient pas encore aujourd'hui. J'attendrai donc jusqu'à ce que, pressés davantage par le danger imminent de leur destruction, les gouvernements et le clergé viennent

me demander cette base nouvelle de la véritable puissance morale du clergé, et par contre-coup, de la puissance morale des gouvernements, soit à moi-même, soit, ce qui est plus probable, à mes ouvrages, lorsque je n'existerai plus.

Il faut ici remarquer essentiellement que tout ce que je viens de dire concernant les actuelles dispositions de la société, ces dispositions anti-politiques et anti-religieuses, s'applique également aux pays protestants comme aux pays catholiques. A la vérité, dans le protestantisme, la libre investigation du sens de l'Écriture-Sainte, et par conséquent l'usage de la raison dans cette investigation religieuse, en sont les caractères distinctifs; mais, de même que dans le catholicisme, les dogmes du christianisme sont aussi considérés, dans le protestantisme, comme étant de *définitives vérités religieuses*, et non comme de simples PROBLÈMES RELIGIEUX, proposés aux hommes dans la révélation divine de Jésus-Christ, afin que, par le mérite de leur SOLUTION, ils puissent arriver au salut éternel. Et par suite de cette identité dans la considération des dogmes, le protestantisme, sans exclure la raison des doctrines religieuses, la LIMITÉ néanmoins au même degré que dans le catholicisme, et exclut par là également tout véritable accomplissement de la religion. Bien plus, par suite du libre usage de la raison dans toute autre question religieuse, nommément, dans des questions purement temporelles, cette limitation exceptionnelle de la raison dans la question fondamentale des dogmes, que les théologiens protestants nomment *supernaturalisme*, choque encore plus dans le protestantisme qu'elle ne choque dans le catholicisme, où l'usage de la raison est interdit généralement. Et delà vient, comme le prouve l'expérience, surtout dans l'actuel désordre révolutionnaire, que les susdites dispositions prétendument démocratiques de la société sont devenues beaucoup plus véhémentes chez les protestants qu'elles ne le sont chez les catholiques. Mais, ce qui prouve surtout cette extrême véhémence démocratique ou plutôt zoocratique chez les protestants, c'est le susdit précepte pour émanciper les nations et pour déchristianiser les peuples, qui est le résultat de la plus haute élaboration de la philosophie chez ces hommes éminemment éclairés. — Il est sans doute superflu d'ajouter ici que, pour rendre également aux gouvernements protestants leur puissance morale, leur autorité politique, il faudrait de même rétablir leur religion sur une base nouvelle et immuable; ce qui est encore impossible, parce qu'ils ne voudraient pas non plus le croire aujourd'hui, quand même on le leur dirait. Il s'ensuit que, dans les dispositions actuelles de la société, qui, parmi les protestants, opèrent avec plus de véhémence la susdite dissolution secrète des États, les gouvernements protestants peuvent encore moins que les gouvernements catholiques, établir actuellement, dans leurs États, un ordre politique permanent.

Quant à la Russie, c'est le seul état chrétien dans lequel un permanent ordre politique peut encore subsister pendant quelque temps; car, pour ce qui concerne les dernières conspirations que l'on y a remarquées, et qui toutes étaient tramées principalement par des étudiants, revenus de l'étranger dans le pays et par conséquent devenus étrangers à l'esprit général du pays, elles n'ont aucune valeur essentielle. Mais, pour l'avenir, peut-être même pour un avenir prochain, de nouvelles et

grandes modifications politiques sont imminentes en Russie, par suite de sa future mission providentielle, consistant à constituer dans le monde la nouvelle autorité qui doit présider à la direction des peuples vers leurs destinées suprêmes sur la terre, à cette haute direction que doit exercer l'Union-Absolue formée par la fédération des nations slaves, comme je l'ai laissé entrevoir dans les *Prologèmes du Messianisme* (pages 523 à 546) et vers la fin de la susdite *Épître au Pape*, qui est au commencement du Tome II de la *Réforme du Savoir humain*.

— Je me garderai bien d'en dire ici davantage concernant ces hautes modifications politiques de la Russie, surtout concernant les grands développements religieux que recevra en même temps l'Église d'Orient. J'en ai peut-être déjà dit plus qu'il n'a été nécessaire pour remplir le devoir que j'ai de transmettre aux hommes les vérités que la Providence m'a permis de découvrir, celles nommément qui, ne pouvant être constatées immédiatement par l'expérience, peuvent donner lieu à toutes sortes de compromis. Mais, parmi ces vérités nouvelles, il y en a une qui malheureusement peut déjà être constatée très-bien par l'expérience, et qui concerne tout aussi fondamentalement les intérêts de la Russie que ceux des autres États de l'Europe. C'est cette vérité secrète que je viens de dévoiler, celle de l'existence actuelle et très-réelle d'une permanente et progressive dissolution politique des États. Sans doute, cette effrayante dissolution politique, qui est maintenant démontrée ici mathématiquement, n'a pas encore lieu en Russie, où le chef de l'État est aussi le chef de l'Église; et probablement elle n'y aura lieu jamais, si, comme il faut l'espérer, la Providence ne cesse pas de présider aux destinées de ce puissant État, pour le salut de l'humanité. Mais, à la nouvelle conflagration universelle du monde civilisé, par suite de l'action incessante et croissante de cette permanente et inexpugnable dissolution politique des États, à cette nouvelle conflagration universelle, dis-je, qui est indiquée dans mes *Prédictions scientifiques*, à la fin de mon *Dernier Appel aux hommes supérieurs*, et qui, plus proche peut-être qu'on ne peut le prévoir, sera cette fois plus définitive et par conséquent incomparablement plus puissante, surtout par une préalable élagation perfide des hommes puissants et par la défection subséquente et immanquable des forces armées du monde civilisé, à cette nouvelle et peut-être prochaine conflagration universelle, dis-je encore, les forces physiques de la Russie seront alors insuffisantes pour rétablir l'ordre politique en Europe. Il faut donc que la Russie, pour pouvoir continuer et accomplir sa mission providentielle de concourir au salut de l'humanité, il faut, dis-je, qu'elle joigne à ses puissantes *forces physiques*, des *forces morales* plus puissantes encore.

Jusqu'ici, tout ce que je viens de dire de l'actuelle influence providentielle de la Russie, se réalise dans le domaine de l'expérience; et pourvu que le principe de ces considérations politiques soit vrai, leur conséquence présente, celle que la Russie doit actuellement se créer des forces nouvelles, nommément, de puissantes forces morales, est nécessairement vrai aussi, au même degré que le principe. Or, ce principe en question est ici cette permanente et progressive dissolution politique des États, dont j'ai dévoilé le secret dans son invisible cause religieuse, et dont j'ai

établi la vérité par une rigoureuse démonstration mathématique. Ainsi, ce principe étant infaillible, la conséquence que je viens d'en tirer, l'est également.

Mais, quelles sont ces nouvelles et puissantes forces morales que la Russie doit actuellement créer et joindre à ses puissantes forces physiques, pour pouvoir continuer et accomplir sa mission providentielle de concourir et en quelque sorte de présider aux destinées de l'humanité ? — Ici, pour répondre à cette grave et décisive question, je suis forcé de quitter le domaine positif de l'expérience, et de monter à des régions supérieures, où il ne m'est plus permis de parler qu'avec la double considération, savoir, celle de la convenance lorsqu'il s'agit des destinées politiques du monde, et celle de la réserve pour ne pas compromettre de si hautes vérités. — Eh bien, dans cette double considération, je ne puis dire, sur ces nouvelles forces morales de la Russie, rien de plus que ce que j'ai déjà dit et que j'ai même démontré déjà, dans mes ouvrages messianiques, spécialement dans les *Prolégomènes du Messianisme*, aux pages citées plus haut, et vers la fin de l'*Épitre au Pape*, dans le Tome II de la *Réforme du Savoir humain*, c'est-à-dire, ce que j'y ai dit et prouvé concernant la nouvelle association morale des hommes en UNION-ABSOLUE, qui doit diriger l'humanité vers ses destinées suprêmes sur la terre, et qui, par suite de la mission providentielle des nations slaves, doit être formée principalement par la fédération de ces nations vierges, autonomes, et par conséquent propres à l'urgent accomplissement progressif de la religion, afin de détruire la susdite cause secrète de la permanente dissolution politique des États dans le monde civilisé. Or, dans les ouvrages que je viens de citer, se trouvent développées et fixées toutes les conditions de ce nouvel ordre moral du monde, qui, par les raisons qui y sont alléguées, ne peut s'établir définitivement que sous la puissante protection de la Russie, par la création d'une NOUVELLE AUTORITÉ MORALE, propre à réaliser la direction des peuples que doit exercer l'Union-Absolue; autorité qui sera précisément cette nouvelle puissance morale de la Russie, dont je viens de reconnaître plus haut l'actuelle et indispensable nécessité. — Tout ce que je dois y ajouter, c'est qu'en vue de cette future et nécessaire fédération des nations slaves, la Russie doit, si je ne me trompe, adopter dès aujourd'hui, comme un devoir supérieur, la maxime politique de faire tout ce qui dépendra d'elle pour conserver les DISTINCTES INDIVIDUALITÉS des différentes nations slaves, parce que c'est uniquement par le moyen de ces individualités distinctes que pourra être opérée et réalisée moralement la fédération de ces nations, qui, comme nous venons de le voir, est prescrite impérativement par le Créateur pour le salut actuel de l'humanité. Et par suite de cette nouvelle et impérative maxime morale de la Russie, qui lui est clairement indiquée par la Providence, et de laquelle dépend conséquemment son propre salut, la Pologne, comme toutes les autres nations slaves, doit espérer qu'elle conservera sa nationalité, par cet intérêt supérieur de la Russie.

---

En terminant ce Post-Scriptum secret, permettez-moi, Prince, d'ajouter quelques petites considérations personnelles. — Et d'abord, en daignant arrêter un instant votre

attention sur ma position comme auteur de ces vérités nouvelles, fondées sur des principes absous, dont j'ai conséquemment une conviction absolue, ainsi que le prouvent, d'abord mon entier isolement dans le monde, et ensuite plus de cinquante années de travaux que j'ai données à la création et à la production publique de ces vérités, Votre Altesse appréciera la difficulté que j'ai eu d'exposer, sans choquer en tous points l'opinion publique, tout ce que j'avais le devoir de dire dans la présente Épître. Et vous me pardonnerez alors, Prince, les expressions peut-être un peu violentes que m'ont arrachées, tour-à-tour, ma conviction et la gravité des questions que j'avais à traiter.

Ensuite, veuillez croire que, dans cette Épître, je n'ai pas eu la folle présomption d'exercer aucune influence sur votre esprit. J'y ai dit ce que je sais ou, pour parler poliment, ce que je crois être la vérité, en laissant entièrement à Votre Altesse la liberté de l'apprécier d'après son propre jugement, ou d'en faire ce qu'elle voudra elle-même.

Enfin, pour ce qui concerne votre auguste oncle, ce n'est pas aujourd'hui, lorsque vous êtes Président de la République, mais déjà en 1840, lorsque vous n'étiez pas heureux, Prince, qu'en publiant ma philosophie de la science de l'État, la *Métapolitique*, j'y ai dévoilé, pour exemple de l'application pratique de cette doctrine nouvelle, le *secret politique de Napoléon*, que je viens d'accomplir dans la présente Épître. Et aujourd'hui, par suite de cet accomplissement, c'est-à-dire, par la nouvelle conviction scientifique que je viens d'introduire dans cette difficile question, surtout par les démonstrations mathématiques par lesquelles j'établis maintenant, d'une manière irrécusable, toutes les conditions de ce profond secret de Napoléon, demeuré impénétrable jusqu'à ce jour, je découvre enfin, avec évidence, la grande réforme politique qu'il avait conçue et réalisée même, autant que cela était possible alors; réforme qui, comme je viens de le prouver également dans la présente Épître, doit désormais servir de modèle aux progrès politiques du monde civilisé, surtout par la solution actuelle du grand problème napoléonien, concernant la découverte du but suprême des États.

Me serait-il permis, Prince, d'ajouter ici une preuve de ma conviction personnelle sur le grand avenir moral que, par cette réforme politique, votre auguste oncle avait préparé pour le monde. — Eh bien, sachez que, pendant vos préparatifs à Londres pour l'expédition de Boulogne, dont j'avais connaissance par un membre de votre illustre famille, qui m'avait ainsi entraîné à mon insu dans cette fatale conspiration, par des confidences dont je parle à la fin de la présente Épître, en y déclarant que je ne puis trahir ces confidences d'amitié, sachez, je vous prie, Prince, que, pendant ces préparatifs pour l'expédition de Boulogne, je me tourmentais de crainte et d'inquiétude à Paris de ne pouvoir empêcher cette expédition dont je prévoyais clairement le funeste résultat. Et alors, j'avais proposé à l'ami dont je viens de parler, de partir avec moi pour Londres, pour m'y introduire auprès de vous, Prince, afin de pouvoir vous dissuader de ce fatal projet, par le développement des vérités nouvelles dont vous voyez aujourd'hui un aperçu dans la présente Épître, surtout pour ce qui concerne la grande réforme politique de votre auguste

oncle, que je viens de dévoiler ici, et qui, par cette expédition de Boulogne, entreprise sous les auspices démagogiques du journal le *Capitole*, aurait reçu, à mes yeux, une atteinte mortelle. Comptant sur vos lumières, Prince, j'étais assuré que je vous aurais convaincu par ces vérités scientifiques, et par conséquent que je vous aurais détourné de cette fatale expédition de Boulogne. J'aurais ainsi prévenu une fâcheuse atteinte portée à la grande réforme politique de Napoléon, et j'aurais eu, pour récompense, la certitude de vous faire éviter plusieurs années d'une pénible captivité. Malheureusement, mon ami, et qui est aussi un de vos meilleurs amis, Prince, en m'alléguant des raisons très-plausibles, par les obstacles qu'il savait que nous rencontrerions autour de vous, et qu'il ne m'est pas permis de dire, après avoir d'abord consenti à faire avec moi le voyage à Londres, s'y refusa ensuite complètement, par la crainte des obstacles qu'il m'alléguait, et par la nécessité d'un voyage qu'à cette même époque il reçut la mission de faire en Corse. Le sort de cette funeste expédition de Boulogne fut ainsi accompli, sans que, à mon profond regret, j'eusse pu l'empêcher, comme j'en avais le pouvoir.

Il ne me restait alors que deux choses à faire, l'une, de protester contre ces principes démagogiques du *Capitole* par lesquels vous avez été entraîné dans l'expédition de Boulogne, l'autre, de produire publiquement votre défense personnelle, Prince; et c'est ce que j'ai fait en publiant immédiatement l'opuscule intitulé: *Le Faux Napoléonisme*, que j'ai fait remettre à MM. Berryer et Marie, vos défenseurs officieux à la Chambre des Pairs.— Et aujourd'hui, il ne me reste plus qu'à consolider le souvenir, par tous les moyens en mon pouvoir, de la *Réforme politique de Napoléon*, dont j'avais signalé les premiers traits, déjà en 1840, dans mon opuscule sur le *Secret politique de Napoléon*, et dont je viens d'accomplir les conditions fondamentales et leur preuve, dans la présente *Épître secrète*, en y déterminant rigoureusement cette décisive réforme napoléonienne par des démonstrations mathématiques, de manière à ce que, dès aujourd'hui, dans notre critique époque révolutionnaire, elle puisse servir de modèle aux progrès politiques du monde civilisé, lorsqu'on sera parvenu à y arrêter la susdite dissolution politique des États, qui, tant qu'elle subsistera, non-seulement empêchera tout progrès politique, mais amènera progressivement et immanquablement la ruine du monde civilisé.

Malheureusement, les vérités absolues qui sont produites dans mes ouvrages, et dont la présente *Épître secrète* offre un aperçu, ne sont pas encore comprises suffisamment par nos contemporains pour pouvoir déjà s'établir par elles-mêmes dans notre critique époque actuelle, et pour pouvoir conséquemment, par elles-mêmes, conserver le souvenir en question de la *Réforme politique de Napoléon*, qui, jusqu'à ce jour, demeure méconnue dans le monde. Pour la garantie de ces vérités messianiques qui sont contenues dans mes ouvrages, il a fallu produire la réforme des mathématiques, et surtout il a fallu donner la solution des grands problèmes de ces sciences, afin de pouvoir, par ces hautes et positives solutions scientifiques, conserver et transmettre à la postérité cette doctrine absolue du Messianisme, par les principes de laquelle on a pu obtenir et cette réforme des mathématiques et cette solution de leurs grands problèmes.

Il faut donc également, pour conserver et pour transmettre à la postérité, les deux vérités nouvelles et absolues que je viens de produire dans la présente Épître secrète, nommément, la réforme politique de Napoléon, qui a été produite dans l'Épître elle-même, et l'actuelle cause religieuse de la permanente et progressive dissolution politique des États, qui a été produite dans le présent Post-Scriptum secret, il faut, dis-je, pour pouvoir également transmettre à la postérité ces deux vérités nouvelles et inconcevables aujourd'hui, leur joindre une haute garantie scientifique qui soit propre, par l'importance de son objet, à subsister aussi longtemps que subsistera la science sur la terre, et à rappeler ainsi à la postérité les deux grandes vérités politiques pour lesquelles cette garantie a été produite. J'obtiendrai ainsi, pour la présente Épître que je prends la liberté de vous adresser, Prince, la qualité d'un document historique pour la découverte des deux graves vérités politiques dont il s'agit, et qui sont manifestement l'objet principal et en quelque sorte l'objet unique de cette Épître; car, tout ce que j'y ai dit de plus, ne forme que des questions accessoires par lesquelles il a fallu amener et éclairer ces deux finales et essentielles vérités politiques. Votre Altesse daignera ainsi excuser l'excessive longueur de cette Épître, en songeant que, dans l'actuelle confusion universelle des idées, et surtout dans l'actuelle absence de véritables lumières philosophiques, il a fallu produire, en le tirant de mes ouvrages messianiques, tout ce cortège de vérités accessoires pour pouvoir établir, avec un degré suffisant de certitude, les deux vérités principales dont il s'agit et desquelles seules dépend désormais le salut du monde civilisé.

Or, pour ce qui concerne cette finale garantie scientifique qu'il me reste ici à donner, il est manifeste, d'après ce que j'ai dit plus haut de la garantie pareille qui a été apportée, pour la doctrine du Messianisme, par la réforme des mathématiques et par la solution des grands problèmes de ces sciences, que la garantie présente doit de même être fondée uniquement sur les principes de cette doctrine absolue, de laquelle dérivent les deux graves vérités politiques qu'il s'agit de garantir ainsi scientifiquement. Et alors, je ne saurais offrir une garantie plus décisive qu'en produisant ici l'accomplissement de ma réforme de la Mécanique céleste, cet accomplissement final qui doit découvrir, au-delà de notre système solaire, les lois qui régissent tous les systèmes ultérieurs du monde, stellaires et nébuleux, dont la science n'a pu, jusqu'à ce jour, concevoir même le problème. Et ces lois de la construction universelle du monde doivent être telles que, dans leur application au cas particulier que présente notre système solaire, ces lois générales se réduisent aux lois particulières et connues qui régissent ce système solaire, en offrant ainsi une garantie immédiate de leur vérité. Bien plus, pour la complète réalisation ou exécution algorithmique de cette grande et nouvelle science, les lois générales de cette construction universelle du monde, qui se trouveront ainsi dévoilées, seront accompagnées de la méthode propre à cette réalisation complète, c'est-à-dire, de la *méthode absolue* résultant de l'application immédiate de ma **LOI SUPRÈME** des mathématiques, qui, dès son apparition, comme nous l'avons vu plus haut, a frappé de surprise les commissaires de l'Institut de France, et qui, comme

cela est notoire actuellement, dérive uniquement des principes absous du Messianisme, desquels seuls dérivent nécessairement aussi les deux décisives vérités politiques que je viens de signaler et de démontrer dans cette Épître, et pour lesquelles je vais donner de plus, par ce final résultat scientifique de la même doctrine, la garantie suffisante pour conserver à la postérité ces deux vérités politiques, la dernière réforme de Napoléon et l'actuelle dissolution religieuse des États, aussi longtemps que la science y conservera la découverte présente de la construction universelle de tous les systèmes du monde, stellaires et nébuleux, qui formera cette garantie.

Toutefois, avant de donner cette indirecte garantie scientifique des deux décisives vérités politiques dont il s'agit, je dois encore, vu l'extrême gravité de ces vérités nouvelles, indiquer les bases sur lesquelles elles s'établissent par elles-mêmes. Et heureusement, la première de ces deux vérités, celle de la réforme politique de Napoléon, est déjà démontrée ainsi par l'indication immédiate et même mathématique de ses conditions fondamentales. Il ne me reste donc qu'à démontrer également, en remontant jusqu'à ces conditions fondamentales, la seconde de ces vérités, celle de la permanente et progressive dissolution politique des États, qui, par suite d'une fatale influence religieuse, entraîne le monde civilisé dans une inévitable ruine. — Je vais le faire.

Pour cela, je dois reproduire ici ce que j'ai dit, dans les *Prologomènes du Messianisme* (pages 473 et suivantes) concernant le véritable sens des dogmes religieux. Le voici : — « Les voies propres à la religion sont la RÉVÉLATION; et c'est ici le « lieu de faire enfin savoir que la révélation religieuse, qui est la *manifestation intime de la raison absolue dans le sentiment de l'homme*, n'a ainsi, en elle-même, « rien de surnaturel qui soit inconcevable par notre raison humaine, et par conséquent qu'elle n'est ouvrage divin que dans la création de l'homme, où, par une « véritable GRÂCE, Dieu lui dévoile, de cette manière naturelle, les grands *problèmes de la raison*, et ne lui demande, pour parvenir spontanément à sa fin absolue, « à l'immortalité, que le MÉRITE de la *solution* de ces problèmes, parce que, « comme nous pouvons déjà le prévoir ici, l'homme, comme être raisonnable, « peut et doit seul se fixer son but absolu et par conséquent se donner son immortalité. Ainsi, la RELIGION, considérée dans son principe de *révélation* de la vérité, n'est rien autre que le don divin, par grâce, des *problèmes de la raison*; « et la PHILOSOPHIE, considérée dans son principe de *création* de la vérité, n'est, « à son tour, rien autre que l'ouvrage humain, par mérite, de la *solution de ces grands problèmes*. Et alors, l'UNION FINALE de la religion et de la philosophie, « que le Messianisme doit opérer, loin d'impliquer quelque chose d'impossible, n'est « au contraire qu'une suite nécessaire, logique, et immédiate, de la solution philosophique des grands problèmes religieux, aussitôt que, d'après ce que nous dirons à l'instant, la philosophie absolue, qui constitue le Messianisme, aura donné « cette solution décisive. — Toutefois, pour bien préciser cette haute relation entre la philosophie et la religion, il faut encore remarquer que les grands problèmes rationnels que la religion révèle à l'homme, le sont sans doute avec une infinie

« intensité sentimentale, mais aussi avec une infinie indétermination cognitive ; de sorte que, pour parvenir à la solution de ces problèmes, l'homme est obligé, avant tout, de fixer didactiquement, par la philosophie elle-même, ces grands problèmes religieux, qui, dans leur vague indétermination, ne font en quelque sorte que provoquer son activité philosophique. Et c'est ainsi que l'homme rachète effectivement le don divin et gratuit de ces problèmes religieux, afin que la justice éternelle soit satisfaite dans l'accomplissement propre, spontané, des destinées finales de l'être raisonnable. On conçoit ainsi que la religion doit nécessairement et durant des siècles, précéder la philosophie ; mais que, à mesure que celle-ci parvient à fixer elle-même les problèmes que lui propose la religion, elle s'en rapproche, en lui prêtant sa validité cognitive en retour de la validité sentimentale qu'elle reçoit de la religion ; et elle finit par s'identifier avec cette dernière, lorsqu'elle parvient à accomplir la fixation didactique de tous les problèmes religieux. A ce terme, la philosophie, devenant absolue, indépendante de la religion, ou plutôt identifiée avec la religion, et constituant ainsi le Messianisme, ne s'occupe plus que de la solution elle-même des problèmes religieux, que jusque-là elle n'avait cherché qu'à fixer didactiquement. Et c'est à ce terme auguste que nous arrivons aujourd'hui ; car, comme nous l'avons reconnu et dit plus haut, les faits rationnels du Vrai absolu et du Bien absolu, que la philosophie transcendante vient de fixer, requièrent encore leur propre déduction, et ne forment ainsi que les derniers problèmes de la raison. Mais, ce qui est ici remarquable, c'est que, dans cette présente identification de la philosophie avec la religion, la philosophie a précédé la religion, et que, de cette manière, la religion s'est trouvée en quelque sorte arriérée dans l'état actuel des lumières philosophiques. C'est à ce fatal retard, dont nous ne nous permettrons pas d'indiquer ici la cause, qu'il faut attribuer, en grande partie, ce manque impie de respect que partout la religion éprouve aujourd'hui. Heureusement, par une véritable compensation provisoire, nous pouvons actuellement faire valoir ce dangereux retard dans les progrès de la religion, en déduisant, de la nature même de ce qu'il lui reste maintenant à faire, une preuve irréfragable de la haute vérité du christianisme, non-seulement pour les temps passés, mais encore pour la longue durée à venir de la période dans laquelle entre l'humanité. En effet, il résulte immédiatement de tout ce que nous venons de reconnaître concernant la relation qui existe entre la religion et la philosophie, qu'une révélation proférée ne peut accuser un ouvrage de Dieu, c'est-à-dire, une véritable TRANSMISSION DIVINE, qu'autant que, produite dans des temps reculés, où la philosophie commençait à peine à naître, elle contienne positivement, dans les vérités qu'elle énonce, tous les problèmes de la raison, sans en excepter les derniers problèmes du Vrai absolu et du Bien absolu.... Nous avons donc en ceci un critérium infaillible pour juger de la divinité de la révélation chrétienne dans le Nouveau-Testament, et de l'inspiration divine de la révélation mosaïque dans l'Ancien-Testament. »

J'ajouteraï qu'il s'ensuit de cette relation entre la philosophie et la révélation, que la philosophie, qui doit et peut donner la solution des grands problèmes de

la religion, ne peut, par elle-même, dans son état temporel, concevoir et établir ces problèmes religieux; et réciproquement que la révélation qui produit les grands problèmes de la religion, ne doit ni ne peut, par elle-même, dans sa passive réceptivité sentimentale et cognitive, donner en même temps la solution de ces problèmes religieux.—C'est cette double vérité que je vais démontrer; car, c'est précisément de sa confusion que, par suite d'un fatal malentendu de l'autorité religieuse, résultent les funestes dispositions sociales qui opèrent actuellement cette permanente et progressive dissolution politique des États dont il est question.

Or, pour ce qui concerne d'abord la philosophie, la récente et si salutaire réforme de la philosophie en Allemagne a fait enfin conquérir à l'humanité, d'une manière didactique et irréfragable, cette décisive vérité de l'impuissance de la philosophie à concevoir et à établir, par elle-même, sous nos conditions logiques, les grands problèmes de la religion. En effet, après une profonde critique de toute l'intelligence et spécialement de la raison spéculative de l'homme, considérée dans son actuel domaine logique, Kant, l'immortel fondateur de cette dernière réforme de la philosophie, a reconnu que les trois classes d'idées transcendantales que produit notre raison spéculative, savoir, les idées psychologiques, les idées théologiques et les idées cosmologiques, n'ont qu'une valeur régulatrice, pour diriger la raison dans la recherche de la vérité, et nullement une valeur constitutive, pour servir à établir elles-mêmes des vérités absolues; car, dans ce dernier cas, ces trois classes d'idées transcendantales transforment le logisme en hyperlogisme, transformation qui n'est nullement fondée dans notre terrestre intelligence rationnelle elle-même. Ces trois classes d'idées transcendantales proviennent effectivement de l'introduction inconditionnelle de l'absolu dans les trois modes logiques des syllogismes : nommément, d'abord, les idées psychologiques proviennent ainsi du mode des conclusions catégoriques, étendues jusqu'à l'idée hyperphysique du SUJET ABSOLU; ensuite, les idées théologiques proviennent de même du mode des conclusions hypothétiques, étendues jusqu'à l'idée hyperphysique de la CONDITION ABSOLUE; enfin, les idées cosmologiques proviennent également du mode des conclusions disjonctives, étendues jusqu'à l'idée hyperphysique de l'ENSEMBLE ABSOLU. Et comme telles, ces trois classes d'idées transcendantales, lorsqu'elles prétendent ainsi constituer des vérités absolues, transforment manifestement le logisme des conclusions rationnelles en un véritable hyperlogisme qui n'est pas donné dans la rationalité terrestre de l'homme. Aussi, par cet usage constitutif, ces trois classes d'idées transcendantales aboutissent-elles à de pures illusions, c'est-à-dire, à des apparences ou à des discordances transcendantales : nommément, les idées psychologiques aboutissent ainsi à de telles apparences constituant des *paralogismes*, qui dépassent les conditions du temps; les idées théologiques aboutissent de même à de pareilles apparences, constituant de *pures idéalités*, qui n'ont pas une réalité correspondante; et les idées cosmologiques aboutissent également à de telles discordances, constituant des *antinomies*, qui sont de véritables contradictions dans la raison temporelle de l'homme. En revanche, dans leur usage purement régulatif, ces trois classes d'idées transcendantales servent à diriger la raison, comme je viens de le dire, dans la recherche de la vérité,

quel que soit l'objet de cette recherche, lors même qu'il serait *hyperlogique*, pourvu qu'il soit alors donné à la raison, parce que, comme nous venons de le reconnaître, la raison temporelle de l'homme, dans ses fonctions purement *logiques*, ne saurait elle-même découvrir rien d'*hyperlogique*. — Or, c'est la révélation divine qui donne ou du moins qui signale à la raison humaine ces objets *hyperlogiques*, constituant ainsi les PROBLÈMES RELIGIEUX; et ce n'est qu'alors que cette raison humaine, provoquée ainsi, en se dégageant de ses entraves physiques et par conséquent de ses conditions logiques, et en se portant dans ses propres régions, dans les régions hyperphysiques et par conséquent *hyperlogiques*, peut donner la SOLUTION de ces augustes problèmes religieux, par une véritable *intuition génétique* c'est-à-dire, par la détermination génétique de leurs objets au moyen de la *loi de création* elle-même, et provisoirement au moyen de la véritable *loi du progrès* (\*).

Pour ce qui concerne ensuite la religion, et spécialement la révélation religieuse, lors même qu'elle est proférée à l'homme par une véritable transmission divine, elle ne saurait se manifester que dans le *sentiment* ou dans la *cognition* de l'homme, qui sont les deux seules facultés par lesquelles il peut recevoir une connaissance quelconque. Mais, le sentiment et la cognition, qui font partie de la nature terrestre de l'homme, suivent les lois de cette nature, nommément, la loi d'inertie; et comme telles, ces facultés humaines n'ont, en elles-mêmes, rien de libre, qui soit régi par la loi de spontanéité. Seulement, pour être adéquates à l'usage de la raison, qui, chez l'homme, vient s'y joindre pour constituer l'ensemble de son intelligence sur la terre, ces deux facultés terrestres, le sentiment et la cognition, sont douées chacune d'une *réceptibilité* pour des connaissances hyperphysiques, pour ces connaissances qui, comme nous venons de le voir, sont exclusivement du ressort de la raison absolue. Et c'est en vertu de cette double réceptibilité, sentimentale et cognitive, que la révélation religieuse, soit propre, par cette raison absolue de l'homme, soit proférée, par une véritable transmission divine, peut introduire de telles connaissances hyperphysiques dans les deux facultés terrestres de l'homme, dans le sentiment et dans la cognition. Mais, c'est à cette seule introduction de connaissances supérieures dans l'intelligence humaine que se borne ainsi nécessairement la révélation religieuse; car, les deux facultés de notre intelligence terrestre, dans lesquelles s'opère cette introduction, étant en elles-mêmes indépendantes de la faculté de la raison, ne peuvent admettre que la simple connaissance du *fait*, indépendamment de toute considération des *principes* et des *conséquences* de ce fait, parce que, cette considération est une fonction exclusive de la faculté de la raison, qui, comme nous venons de le voir, est indépendante des facultés du sentiment et de la cognition. Ainsi, les connaissances qui nous sont données par la révélation religieuse, soit humaine, soit même divine, ne sont que des connaissances de FAITS; et comme ces faits sont, tout à la fois, et hyperphysiques et indépendants de la raison, leur connaissance, donnée par la révé-

---

(\*) Pour l'intelligence de ces hautes considérations psychologiques, voyez, dans les *Prologomènes du Messianisme* (pages 561 à 568), le tableau génétique de la psychologie, construit déjà d'après la loi de création. Voyez surtout, dans les *Cent Pages décisives* (pages 33 à 41), l'Introduction générale à la deuxième partie.

lation, constitue de simples PROBLÈMES RELIGIEUX, qui, d'après ce que nous venons de reconnaître plus haut, provoquent la raison absolue de l'homme à donner leur SOLUTION, par l'intuition génétique, c'est-à-dire, par la détermination génétique de leurs objets au moyen de la *loi de création* elle-même, et provisoirement au moyen de la véritable *loi du progrès*.

Il s'ensuit évidemment que lorsque l'autorité religieuse exclut la raison de l'interprétation des dogmes, c'est-à-dire, de la solution de ces problèmes religieux, elle agit très-bien tant qu'elle entend parler de la *raison temporelle* de l'homme, de cette raison corporifiée dans notre nature terrestre, où elle est soumise à des conditions logiques. En effet, d'après ce que nous avons reconnu plus haut de l'impuissance de cette raison temporelle, son admission à l'explication des dogmes conduirait à des illusions transcendantales, nommément, à des paralogismes dans les questions concernant l'immortalité de l'âme, à de pures idéalités dans celles qui concernent l'existence de Dieu, et à des antinomies dans les questions concernant la création du monde. Mais, lorsque l'autorité religieuse prétend exclure de l'interprétation des dogmes, c'est-à-dire, de la solution de ces problèmes religieux, la *raison absolue* de l'homme, cette raison inconditionnelle qui, dégagée de ses entraves physiques et par conséquent de ses conditions logiques, pénètre immédiatement dans les régions hyperphysiques par son intuition génétique ou hyperlogique au moyen de la loi de création, lorsque, dis-je, l'autorité religieuse prétend ainsi exclure cette raison toute-puissante, elle arrête tout-à-coup le progrès religieux de l'humanité, et elle s'oppose ainsi aux vues augustes du Créateur, puisque les dogmes religieux qui nous sont révélés par sa grâce divine, demeurent et demeureraient toujours à l'état de simples *problèmes* qui, ne pouvant ainsi recevoir jamais leur *solution*, rendraient impossible l'accomplissement religieux de l'homme sur la terre. Ce qui, jusqu'à ce jour, peut ici excuser l'autorité religieuse, c'est que, par défaut de lumières philosophiques suffisantes, elle ignore encore l'existence dans l'homme, et par conséquent dans le monde, de cette toute-puissante raison absolue de l'homme. Mais, dès aujourd'hui, où cette existence se trouve constatée réellement, d'abord, par la fixation didactique des dogmes comme problèmes religieux du Vrai absolu et du Bien absolu, et ensuite surtout, par la solution positive et rigoureuse de ces augustes problèmes de l'humanité, tels que ces décisifs résultats religieux se trouvent consignés dans les ouvrages messianiques qui sont ci-joints, l'autorité religieuse ne peut plus méconnaître cette toute-puissante raison absolue par laquelle vient d'être opéré cet accomplissement de notre sainte religion.

En voulant persister dans cette exclusion de la raison de l'interprétation des dogmes religieux, c'est-à-dire, en voulant empêcher la solution rationnelle de ces problèmes religieux, le clergé ou l'autorité ecclésiastique, non-seulement empêcherait l'accomplissement de la religion que je viens de signaler, mais elle causerait même, par les dispositions anti-religieuses qu'elle provoquerait ainsi dans la société, une permanente et progressive dissolution politique des États, cette sinistre dissolution que j'ai signalée plus haut et que je vais maintenant démontrer plus clairement, et même indépendamment des susdites considérations mathématiques par lesquelles je l'ai re-

connue et établie d'abord. En effet, lorsqu'on exclut la raison de l'interprétation des dogmes religieux, de ces dogmes sacrés dont les objets sont notoirement hyperphysiques ou surnaturels, on ne peut expliquer ces dogmes, ces principes fondamentaux de notre sainte religion, autrement qu'en déclarant que ce sont des *MYSTÈRES*, ainsi que le clergé ou l'autorité ecclésiastique est alors forcée de le déclarer; et comme, par suite du développement progressif de la raison dans l'homme, qui est la condition de la découverte de la vérité sur la terre, de cette fin auguste de la création, nous n'en sommes plus à l'époque où, avec St. Augustin, on disait *Credo quia absurdum*, le nom de *mystère*, quelque sacré qu'il paraisse, loin de satisfaire actuellement la raison humaine, provoque au contraire une ouverte opposition anti-religieuse, et engendre même, lorsqu'il est imposé par la force, des sentiments hostiles à la religion; et ces sentiments conduisent naturellement à cette démoralisation générale de la société par laquelle s'opère maintenant la progressive dissolution politique des États dont il est question.

Ainsi, pour accomplir la preuve de cette sinistre dissolution politique des États, il suffit de reconnaître la manière dont les dogmes religieux, constitués en mystères, peuvent être considérés par les actuelles lumières philosophiques de l'humanité. Et pour cela, nous allons le reconnaître rapidement dans les deux ordres de philosophie qui existent aujourd'hui, nommément, dans la *philosophie du bon-sens*, qui domine principalement en France, et dans la *philosophie transcendante*, qui domine principalement en Allemagne.

Or, pour ce qui concerne d'abord la philosophie du bon-sens, cette philosophie moderne qui dirige principalement l'opinion publique en France, on sait qu'elle repose sur le susdit argument de Voltaire et des Encyclopédistes, savoir, sur l'argument que tout ce qui ne peut, immédiatement ou du moins médiatement, être saisi par les sens, est une erreur ou une chimère. — Ainsi, en appliquant cet argument à notre présente question concernant l'estimation de la valeur intellectuelle du mot *mystère*, on trouvera immédiatement une conclusion diamétrale opposée au susdit dictum de St. Augustin, savoir, *Non credo quia absurdum*. — Et considérant alors que cette philosophie du bon-sens, cette philosophie voltaire, comme on la nomme communément, est aujourd'hui répandue dans la presque totalité du monde civilisé, du moins dans la classe inférieure de la société, on pourra estimer facilement l'étendue de la déconsidération que, dans le monde civilisé, doit éprouver déjà actuellement et doit éprouver progressivement, de plus en plus, la religion qui prétend exclure la raison de l'interprétation de ses dogmes, et qui pour cela est forcée de qualifier ces dogmes du nom de *mystère*. Et considérant en outre la démoralisation universelle qui doit résulter de ces sentiments anti-religieux dans le monde civilisé, on pourra de plus estimer, tout aussi facilement, le degré croissant de la dissolution politique des États qui, à son tour, doit résulter de cette démoralisation universelle.

Pour ce qui concerne ensuite la philosophie transcendante, cette philosophie supérieure qui, formant le développement ultérieur et final de la récente réforme philosophique en Allemagne, dirige principalement l'opinion publique dans ce pays,

elle s'est établie notoirement, comme je l'ai dit dans les *Prolégomènes du Messianisme* et dans l'*Épître au Pape*, par l'ascension immédiate à la raison absolue de l'homme, pour dépasser ces régions terrestres de l'impuissante raison temporelle, et pour se dégager ainsi de ses conditions logiques, afin de pouvoir pénétrer dans les régions hyperphysiques et par conséquent inconditionnelles ou hyperlogiques, vers lesquelles la provoquait la solution des dogmes ou des problèmes religieux du christianisme. Ce n'est en effet que par cette provocation religieuse que, d'après ce que nous avons reconnu plus haut, il a été possible à la raison temporelle de l'homme, même à son insu, en se dégageant de ses entraves terrestres ou physiques, de se transformer en raison absolue, et de se libérer ainsi de ses conditions logiques. Mais, dans cette transformation, en perdant alors ses conditions logiques, la raison absolue n'avait d'abord, pour sa direction, qu'une simple *intuition intellectuelle*, fondée vaguement sur la *loi du progrès*; et néanmoins, dans cette première ascension aux régions de la raison absolue, les successeurs de Kant, notamment, Reinhold, Jacobi, Fichte, Spinoza (par anticipation), Bardili, Bouterweck, Hégel, Krause, et Schelling, parvinrent déjà, par le développement progressif de cette philosophie transcendante, à la détermination didactique des deux principaux dogmes ou problèmes religieux, savoir, du problème de l'existence de Dieu ou du Vrai absolu, et du problème de l'immortalité de l'âme ou du Bien absolu. Dans les *Prolégomènes du Messianisme* (pages 456 à 473), j'ai signalé ces progrès de la philosophie transcendante, et spécialement d'abord, (aux pages 465 à 470), la détermination didactique du problème de l'existence de Dieu ou du Vrai absolu, à laquelle, pour compléter la philosophie transcendante, j'ai ajouté ensuite, (aux pages 470 à 473), la détermination pareille du problème de l'immortalité de l'âme ou du Bien absolu. Ainsi, cette philosophie transcendante, fruit de la dernière révolution philosophique en Allemagne, était parvenue à s'identifier avec la religion par cette détermination didactique des deux grands problèmes religieux. Mais, fondée sur la toute-puissance de la raison absolue dont elle commençait à se servir, et voyant l'impuissance intellectuelle à laquelle se réduisait la religion positive ou du moins son autorité ecclésiastique, par l'exclusion de la raison dans les doctrines religieuses, cette haute philosophie germanique repoussait, avec dédain, toutes les prétentions de la religion positive de se mêler des grandes questions concernant les destinées et le salut de l'humanité. Bien plus, cette hautaine opposition philosophique, ayant provoqué des défenses irritantes et même officielles de la part de l'autorité ecclésiastique, dégénéra en une hostilité ouverte et finit alors par la fâmeuse déclaration du monde philosophique contre la religion positive, par cette sinistre déclaration que j'ai déjà citée plus haut comme ayant servi de drapeau à la récente révolution politique de l'Allemagne, savoir, qu'il faut émanciper les nations et déchristianiser les peuples.

Eh bien, dans son impuissance intellectuelle, en continuant à repousser la raison dans les discussions religieuses, que peut faire la religion positive et son autorité ecclésiastique contre cette sentence suprême du monde philosophique, de ce monde dominant duquel émane, en Germanie et déjà même chez les hommes

supérieurs de tous les pays civilisés, les hautes lumières qui éclairent les peuples? — Voudra-t-on donner le change aux gouvernements en leur faisant accroire que c'est cette déclaration philosophique qui est la cause de l'actuelle dissolution politique des États? Sans doute, c'est bien cette hostile déclaration qui en est la cause par la démoralisation qu'elle produit dans la société; mais, comme nous venons de le reconnaître, ce sont d'abord les mystères, c'est-à-dire, l'exclusion de la raison dans les doctrines religieuses, qui, lorsqu'on veut les imposer actuellement à la croyance de l'homme, ont provoqué, de la part de la philosophie, cette déclaration impie, ce sacrilège mépris philosophique de la religion positive.

Ainsi, par toutes les voies par lesquelles l'humanité s'éclaire aujourd'hui, soit par la philosophie du bon-sens, dans les basses classes de la société, soit par la philosophie transcendante, dans les hautes classes, par toutes ces voies, dis-je, l'homme est porté à repousser, pour le moins avec dédain, ces doctrines religieuses dans lesquelles on veut exclure la raison, et dans lesquelles, par conséquent, on veut imposer à la raison humaine le mystère comme une vérité, c'est-à-dire, un inconcevable problème religieux comme étant la solution elle-même de ce problème. Et c'est cette antipathie universelle contre de pareilles doctrines religieuses, cette antipathie dégénérée même déjà en hostilité ouverte, qui cause la démoralisation croissante de la société, et qui opère ainsi, par cette démoralisation progressive, la permanente et également progressive dissolution politique des États, cette sinistre dissolution dont je me suis proposé de démontrer ici, tout à la fois, et l'existence et sa cause religieuse.

Et contre cette funeste et irréfragable réalité que fera le clergé, maintenant qu'elle lui est bien dévoilée; que feront surtout les gouvernements, ceux qui comprendront le danger, et ceux qui ne le comprendront pas? — Il ne m'appartient pas de répondre à ces questions. Tout ce que j'avais le droit ou plutôt le devoir de faire, c'était de dévoiler cette funeste réalité, aussi menaçante pour l'autorité religieuse que pour l'autorité politique. Et tout ce que j'ai encore le devoir de faire, c'est de signaler rapidement l'avenir des deux principales résolutions, violentes ou modérées, que l'on pourra prendre à cet égard.

D'abord, pour ce qui concerne les résolutions violentes, les mesures de force ne feraient actuellement qu'aggraver le mal. Mais, pour supposer même l'impossible, en admettant que l'on puisse recommencer à exercer toutes les violences religieuses du moyen âge, en les portant jusqu'à l'inquisition, ce qu'il est même absurde de supposer aujourd'hui, l'humanité parviendrait, sous la protection divine, à se débarrasser de ces mesures odieuses, comme elle s'en est déjà débarrassée une fois, parce que Dieu a créé l'homme pour lui faire conquérir l'immortalité par la découverte des vérités religieuses dont il lui a révélé les augustes problèmes dans les dogmes, et non par l'ignorance perpétuelle de ces saintes vérités. Et alors, quand l'humanité triompherait de nouveau, la réaction serait terrible. Je ne puis m'empêcher de rappeler ici un fait à ce sujet. Dans l'année 1823, passant un jour en voiture contre l'église de Notre-Dame avec un représentant du peuple de la grande révolution de 92, nous entendîmes des chants dans le chœur; et mon voisin,

grinçant les dents, s'écria : « ah, si vous nous forcez de recommencer, il ne restera pas une pierre de vos temples, ni un homme pour y blasphémer Dieu par vos chants impies ! » — Mais, écartons ces suppositions qui font frémir et qui heureusement sont désormais impossibles ; et bornons-nous à remarquer, avec consolation, que si l'on devait encore adopter des mesures violentes, la religion ne périrait pas, comme nous l'assure l'Écriture-Sainte, parce que l'Église d'Orient serait alors suffisamment préparée pour entreprendre la solution rationnelle des problèmes religieux qui nous sont révélés dans nos saints dogmes, et pour parvenir ainsi à la véritable découverte des vérités religieuses que l'Église d'Occident semblerait vouloir cacher ou plutôt faire ignorer éternellement sur la terre.

Ensuite, pour ce qui concerne les résolutions modérées, les mesures de raison que l'on voudrait adopter, seraient, il faut en convenir, fort difficiles à trouver aujourd'hui, dans l'état actuel des lumières philosophiques, parce que, pour pouvoir aborder la solution des problèmes religieux qui nous sont proposés dans les dogmes ; et pour pouvoir ainsi éviter le compromis actuel du mot *mystère*, il faudrait avoir des moyens philosophiques qui soient propres à entreprendre cette tâche infinie et en quelque sorte impossible. Les seules mesures qu'on pourrait adopter actuellement, ne seraient que des mesures négatives, consistant en ce que l'on ne désavouerait plus la puissance de la raison humaine dans la discussion des dogmes, et généralement de toutes les questions religieuses. Mais, on ouvrirait alors, comme en Angleterre, la porte à la formation d'innombrables sectes religieuses, qui finiraient par dénaturer nos saints dogmes du christianisme, dont le dépôt sacré est confié à l'autorité ecclésiastique. La difficulté d'adopter des mesures convenables serait donc impossible à surmonter ; et le sort de l'humanité se trouverait ainsi constituer actuellement une véritable perdition universelle. — Heureusement, la Providence apporte toujours le remède à côté du mal. Ainsi, nous avons vu plus haut que, par suite de la révolution philosophique en Allemagne, la raison absolue de l'homme, celle précisément dont nous aurions besoin actuellement, s'est déjà manifestée dans l'établissement de la philosophie transcendante, dans ce développement final de cette réforme philosophique en Allemagne. Sans doute, dans cette première manifestation de la raison absolue, cette suprême faculté intellectuelle de l'homme n'a pu apparaître tout-à-coup dans toute sa perfection ; et delà vient que, dans son application à la susdite détermination didactique des deux grands problèmes religieux, du Vrai absolu et du Bien absolu, la philosophie transcendante a pu s'égarer et arriver à la fausse conclusion qui forme l'objet de la susdite déclaration sacrilège contre le christianisme, puisqu'elle n'avait encore, pour la direction de ses recherches, que la simple *intuition intellectuelle*, fondée sur un vague pressentiment de la véritable loi du progrès, qui n'était pas encore découverte alors. Mais, ce premier éveil de la raison absolue dans l'homme, pouvait conduire à l'entier accomplissement de cette toute-puissante faculté ; comme cela est arrivé effectivement dans notre présente *philosophie absolue*, formant le Messianisme, où, par la découverte de la *loi de création* et de la véritable *loi du progrès*, la raison absolue a reçu définitivement, pour la direction infaillible de ses recherches, l'*intuition génétique* qui est fondée sur ces deux lois

primordiales du monde, spécialement sur la loi de création elle-même (\*). — Dans le Tome II de la *Réforme du Savoir humain* (pages 520 à 522), cette gradation progressive de la philosophie, correspondant au développement progressif de nos facultés spirituelles, se trouve résumée dans les déductions suivantes :

« Le véritable développement de la philosophie doit tout simplement suivre les « conditions progressives de la production dans l'homme des facultés spirituelles « par lesquelles il crée les vérités philosophiques. Et alors, le tableau génétique « de la philosophie de la psychologie, qui se trouve à la fin des *Prolégomènes* « (pages 561 à 568), et qui résulte déjà de l'application de la loi de création à « la production de nos facultés spirituelles, physiques et hyperphysiques, fera con- « naître immédiatement cette marche exacte ou ce propre développement génétique « de notre philosophie absolue, et généralement la marche ou le développement, « plus ou moins limité, de toute philosophie relative dont le principe demeure au « dessous de l'essence de l'Archi-Absolu ou de l'Indicible. — Ainsi, en considérant, « dans ce tableau génétique et général de la psychologie, la double génération de « nos facultés spirituelles, savoir, d'abord, la génération des facultés physiques de « l'homme, qui en font *conditionnellement* un être rationnel, c'est-à-dire, un *ÊTRE CRÉÉ*, dépendant des conditions de sa vie actuelle ou de son organisation ter- « restre, et qui le constituent ainsi *HOMME MORTEL*, et ensuite la génération des « facultés hyperphysiques de l'homme, qui en font *inconditionnellement* un être « rationnel, c'est-à-dire, un *ÊTRE ABSOLU*, indépendant d'aucune condition, et qui le « constituent ainsi *HOMME IMMORTEL*, nous découvrons les deux grandes divisions « principales des progrès de la philosophie, savoir, la première, qui s'étend jus- « qu'à Kant inclusivement, où la raison humaine est demeurée soumise aux con- « ditions physiques de l'existence de l'homme, et où elle subissait ainsi toutes les « entraves de ces conditions inertes, et la seconde, qui s'étend jusqu'à l'actuel « accomplissement final de la philosophie, où la raison humaine, libérée de toutes « entraves, et pouvant ainsi exercer toute sa spontanéité créatrice, a cherché et « est parvenue à pénétrer dans les régions de l'Absolu et de l'Immortalité de « l'homme. De plus, dans chacune de ces deux générations progressives des fa- « cultés spirituelles de l'homme, le tableau génétique dont il s'agit, fait décou- « vrir deux grandes subdivisions, constituant, la première, l'*AUTOOTHÉSIE* ou la « théorie de ce qu'il y a de *donné* dans les conditions spirituelles de l'homme, « autoothésie où prédomine le principe philosophique de l'Absolu, et la seconde, « l'*AUTOGÉNIE* ou la *technie* de ce qu'il faut faire pour accomplir ces respectives « facultés de l'homme, autogénie où concourt le principe religieux du Verbe. — Il « en résulte ainsi, avec une distinction précise, QUATRE GRANDES PÉRIODES pour les « progrès de la philosophie. — La première de ces périodes, où dominait l'autothé- « sie conditionnelle, c'est-à-dire, le logisme de l'Absolu, et dans laquelle s'est dé- « veloppé progressivement ce qu'il y a de *donné* dans l'esprit de l'homme pour

(\*) Pour l'explication de ces hautes vérités nouvelles, voyez maintenant, dans les susdites *Cent Pages décisives* (pages 33 à 41), l'Introduction générale à la deuxième partie.

« établir ses facultés PHYSIQUES ou CRÉÉES, forme la longue période de la PHILOSOPHIE DOGMATIQUE, qui a existé avant Kant. La deuxième de ces périodes philosophiques, où dominait l'autogénie conditionnelle, c'est-à-dire, le concours de l'hyperlogisme du Verbe, et dans laquelle s'est développé ce qu'il a *fallu faire* pour l'accomplissement des facultés physiques ou créées de l'homme, forme la période de la PHILOSOPHIE CRITIQUE, qui a été fondée et accomplie par Kant. La troisième de ces périodes du progrès de la philosophie, où dominait l'autothéorie inconditionnelle, c'est-à-dire, la rationalité créatrice de l'Absolu, et dans laquelle s'est développé tout ce qu'il y a de donné dans l'hypostase de l'esprit de l'homme pour pouvoir en tirer ses facultés *hyperphysiques* ou *créatrices*, forme la période de la PHILOSOPHIE TRANSCENDANTE, qui a été fondée par les successeurs de Kant, depuis l'Enésidème moderne (Schultze) jusqu'à Schelling, lequel dernier a enfin découvert, pour la fondation définitive de la philosophie, le caractère de l'Absolu, consistant dans l'IDENTITÉ PRIMITIVE du savoir et de l'être, et constituant ainsi le terme de cette philosophie transcendante, qui est l'actuelle philosophie germanique. Enfin, la quatrième de ces périodes philosophiques, où domine l'autogénie inconditionnelle, c'est-à-dire, le concours de la virtualité créatrice du Verbe, et dans laquelle se développe ce qu'il faut faire pour l'accomplissement des facultés hyperphysiques ou créatrices dans l'homme, forme la période de la présente PHILOSOPHIE ABSOLUE, qui commence avec la découverte de l'ESSENCE INTIME de l'Archi-Absolu ou de l'Indicible, et qui, partant ainsi de la CRÉATION PROPRE DE DIEU, et passant par la création progressive de toutes les RÉALITÉS CONSTITUANT L'UNIVERS, aboutit finalement à la CRÉATION PROPRE DE L'HOMME, et termine alors dignement toute la philosophie. » Eh bien, dans cette philosophie absolue, constituant la présente doctrine du Messianisme, après avoir pris, pour point de départ, notre sainte révélation, telle qu'elle est proférée dans l'Ancien et dans le Nouveau-Testament, on a déterminé d'abord, d'une manière didactique, les deux grands problèmes religieux, celui de l'existence de Dieu ou du Vrai absolu, et celui de l'immortalité de l'âme ou du Bien absolu, et l'on a résolu ensuite rigoureusement ces deux augustes problèmes, pour opérer ainsi l'accomplissement de notre sainte religion. — Les ouvrages messianiques dans lesquels se trouvent produits ces résultats, sont ci-joints et constatent la vérité de ces assertions : spécialement, les *Prolégomènes du Messianisme* (pages 179 à 201, et 473 à 500), où se trouve développé le christianisme accompli, et le Tome II de la *Réforme du Savoir humain*, dans lequel sont produites, d'abord, l'*Épître au Pape* (pages 397 à 508), où se trouvent fixés didactiquement l'état présent et tout l'avenir de notre sainte religion, et ensuite, la *Réforme de la Philosophie* (pages 509 et suivantes), où se trouve développé tout l'accomplissement final de la religion dans le *paraclétisme*, surtout dans les sept ordres primordiaux de la création, depuis la création propre de Dieu jusqu'à la création propre de l'homme, dans ces sept ordres de la création, dis-je, par lesquels est enfin établie la *fondation péremptoire de la vérité sur la terre* et la susdite solution définitive des deux principaux problèmes religieux, du Vrai absolu et du Bien absolu, dont il a déjà été donné plus haut un extrait dans la présente Épître secrète.

Mais, malgré ces preuves matérielles que présentent les ouvrages messianiques ci-joints, qui pourra aujourd'hui, au milieu de l'actuelle aberration universelle de l'intelligence humaine, croire à cet accomplissement final de la religion et à cette fondation péremptoire de la vérité sur la terre ?

Qui pourrait surtout entreprendre la tâche difficile et peut-être impossible à remplir, celle d'introduire, du moins insensiblement, ces grandes vérités dans les doctrines positives de la religion ? — J'ai déjà dit, dans l'*Épître au Pape* (pages 410 à 414), où j'ai caractérisé les véritables fonctions, encore inconnues, de l'illustre ordre des Jésuites, que « la haute obligation présente appartient, en partie, au Chef puissant de « l'Église grecque, et en partie, au Souverain-Pontife, Chef de l'Église romaine; et « qu'elle ne saurait être mieux remplie que par la grande SOCIÉTÉ DE JÉSUS, destinée « ouvertement à la conservation de la religion, et par conséquent, dans son principe, au triomphe des vérités absolues. »

FIN.

---

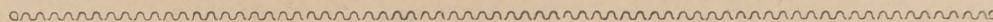
NOTA.

Considérant l'étendue un peu grande qu'a reçue la présente Épître, surtout par son Post-Scriptum, qui devait dévoiler, dans toutes ses conditions, une vérité secrète, éminemment grave, et dont la connaissance est urgente aujourd'hui, il est impossible de joindre immédiatement à cette Épître, le susdit *Complément* du Tome II de la *Réforme du Savoir humain*, qui devait y être annexé, comme contenant les principes philosophiques des présentes vérités politiques. — Mais, afin de remplir toutes les conditions requises pour la parfaite intelligence de la présente Épître, en lui joignant ses principes philosophiques, le *Complément* dont il s'agit, sera produit incessamment dans un écrit séparé, que l'on pourra alors annexer à cette Épître, à moins que le Prince à qui elle est adressée, ne désire connaître immédiatement ce *Complément* en question. — Toutefois, il faut remarquer que la production immédiate de ce *Complément* n'est plus absolument nécessaire, parce que ses résultats pratiques, ceux qu'il est urgent de connaître dans notre critique époque actuelle, et même le but suprême des États, qui doit être découvert dans le *Complément* en question, sont déjà produits dans l'Épître présente, et y sont même démontrés déjà par de rigoureux procédés mathématiques.

D'ailleurs, l'existence actuelle de l'ouvrage intitulé : *Les Cent Pages décisives*, qui a été produit récemment, après la date de la présente *Épître secrète*, supplée suffisamment à la production du *Complément* dont il s'agit. En effet, pour ce qui concerne d'abord l'objet principal de cette Épître elle-même, savoir, la réforme politique de Napoléon, qui est fondée sur la solution du problème du but suprême des États, sur cette solution qui implique la création progressive du Vrai et du Bien, pour arriver à la découverte du Vrai absolu et du Bien absolu, cette création progressive est signalée en détail, jusqu'à son actuel accomplissement, dans la troisième partie de ces *Cent Pages décisives*. Et pour ce qui concerne ensuite l'objet principal du Post-Scriptum de cette Épître secrète, savoir, la progressive dissolution politique des États par un pieux malentendu de notre sainte religion, dissolution

qui est fondée, pour le moins, sur l'ignorance actuelle de la vraie théologie du Christianisme, c'est-à-dire, de la philosophie absolue de l'Écriture-Sainte, cette vraie théologie est aussi déduite et établie complètement dans la seconde partie de ces mêmes *Cent Pages décisives*. — Aussi, comme il est dit dans l'*Avis* qui précède l'ouvrage présent, est-ce précisément cette production publique de la vraie théologie chrétienne qui nous autorise à produire publiquement cette *Épître secrète*, parce que les dangers qui pouvaient résulter de la publication de son *Post-Scriptum*, n'existent plus aujourd'hui, lorsque la véritable doctrine du Christianisme est enfin dévoilée dans ses divins principes absous, et lorsque, par conséquent, cette doctrine sacrée se trouve ainsi établie péremptoirement.

FIN.



FINAL ACCOMPLISSEMENT  
DE LA  
RÉFORME DE LA MÉCANIQUE CÉLESTE.



Nous avons promis plus haut que, pour faire apprécier les principes absous desquels dérivent les deux vérités principales que nous avons dévoilées dans cette Épître secrète, savoir, la dernière réforme politique de Napoléon, par son pressentiment gé-nial du but suprême des États, et l'actuelle dissolution politique des États, par une fausse influence religieuse, nous donnerions une haute garantie scientifique de ces deux décisives vérités politiques, par la découverte inattendue des lois que suivent, au-delà de notre système solaire, tous les autres systèmes, stellaires et nébuleux, qui forment la construction du monde, en fondant cette garantie scientifique sur ce que ces grands résultats de la nouvelle Mécanique céleste dérivent des mêmes principes absous de la doctrine du Messianisme, desquels dérivent les deux graves vérités politiques dont il s'agit. — Eh bien, dans l'*Épître à S. M. l'Empereur de Russie*, qui vient d'être publiée, nous avons produit cette haute et décisive garantie scientifique sous le titre : *Accomplissement de la Réforme de la Mécanique céleste, contenant son*

universelle *Loi fondamentale*, pour l'établissement à priori de la rationalité de l'Univers, et sa finale *Loi téléologique*, pour la détermination à priori de la stabilité du Monde; suivi de l'exposé définitif de la Méthode suprême, servant à l'exécution algorithmique de la nouvelle Mécanique céleste, et formant l'accomplissement final de la présente Réforme générale des Mathématiques (\*).

Nous espérons qu'aussi longtemps que la science conservera, dans la postérité, cette découverte des lois qui régissent la construction universelle du monde, la postérité ne perdra pas de vue les deux grandes vérités politiques que nous venons de dévoiler et pour lesquelles nous donnons cette garantie scientifique.

---

Pour profiter des quelques pages qui restent sur cette feuille, nous allons y donner une démonstration populaire de notre loi fondamentale de la Mécanique céleste, pour montrer, par de simples éléments des sciences mathématiques, sans avoir besoin de comprendre notre haute déduction métaphysique de cette grande loi, que Laplace, Poisson, et généralement leurs collègues, les académiciens de Paris, ne comprennent pas le véritable principe du mouvement des corps célestes.

Pour cela, en nous servant de la notation, du numérotage, et des formules employées dans le susdit *Accomplissement de la Réforme de la Mécanique céleste*, nous partirons ici de la loi, vulgairement connue, qui fixe l'équilibre entre la force centripète et la force centrifuge dans le mouvement circulaire, tel que l'est, par exemple, le mouvement des frondes. Et cette loi des forces centrales dans le cercle, en y spécifiant expressément chacune de ces deux forces, est actuellement, pour tout homme qui comprendra enfin en quoi consiste la force centrifuge, la loi que nous avons produite à la marque (306), savoir . . . (329)

$$\frac{v^2}{r} \cdot dx = v \cdot d\varphi ;$$

dans laquelle, d'après sa dérivation immédiate de notre loi fondamentale (305), le premier membre, formant le *carré de la vitesse divisé par le rayon*, constitue immédiatement, dans le temps instantané  $dx$ , la mesure de la force centripète, et par conséquent la mesure de la force centrifuge qui lui est égale; et dont le second membre, mesuré ainsi par la force centripète, et formant la véritable force centrifuge, se trouve mesuré, à son tour, par la *variation*  $d\varphi$  de la direction du mouvement, multipliée par la *rapidité*  $v$  de cette variation, causée par la vitesse même  $v$  de ce mouvement circulaire.

Eh bien, c'est cet équilibre permanent entre la force centripète et la force centrifuge qui doit subsister à chaque point d'une courbe quelconque, différente du cercle, pour qu'un corps puisse s'y mouvoir librement, en vertu d'une force centrale, émanant d'un foyer déterminé. Ce n'est qu'alors, en effet, que ce mouvement pourrait se faire librement, sans qu'on soit obligé de le retenir, dans la courbe,

---

(\*) A cette Épître se trouve joint un *Supplément* détaché qui contient le Programme de la nouvelle Science nautique des Marées, soumise, dans un Manuscrit secret, à l'Amirauté impériale de Russie.

par des rainures ou d'autres obstacles quelconques, parce que les deux forces centrales, centripète et centrifuge, se faisant équilibre et se détruisant ainsi réciproquement, dans chaque point de la courbe, laisseraient au corps sa direction libre de se mouvoir dans la courbe, résultant de son impulsion primitive et de ces flexions centrales continues qu'il éprouverait, par la force centripète, à chaque point de la courbe. Deux conditions sont donc indispensables à ce mouvement libre d'un corps dans une courbe différente du cercle, en vertu d'une force centrale, émanant d'un foyer fixe et agissant d'après une loi quelconque, savoir: 1° la condition qu'à chaque point de la courbe, le mouvement composant qui est perpendiculaire au rayon vecteur, soit considéré, dans l'instant  $dx$ , comme un mouvement circulaire, formant une force centrifuge opposée à la force centripète qui agit dans la direction du rayon vecteur, ce qui est possible dans une courbe quelconque; et 2° la condition essentielle qu'à chaque point de la courbe, cette force centrifuge, qui résulte du mouvement perpendiculaire au rayon vecteur, soit constamment en équilibre avec la force centripète qui, à ce point de la courbe, s'exerce par la force centrale d'après sa loi d'action spéciale, ce qui n'est possible que dans des courbes où cette deuxième condition peut se réaliser.

Ainsi, en désignant toujours par  $(v_2)$  le mouvement composant qui est perpendiculaire au rayon vecteur  $r$ , et en appliquant la présente loi (329) du mouvement circulaire à chaque point de la courbe, nous aurons, pour la condition essentielle du mouvement d'un corps dans une courbe sans rainures, lorsqu'il obéit à une action centrale, émanant d'un foyer fixe, l'équation . . . (330)

$$\frac{(v_2)^2}{r} \cdot dx = (v_2) \cdot d\varphi ;$$

c'est-à-dire, l'équation de condition . . . (331)

$$v \cdot \sin w = r \cdot \frac{d\varphi}{dx} ,$$

dans laquelle le rapport des différentielles  $d\varphi$  et  $dx$  demeure indéterminé. Il n'y a donc que les courbes dans lesquelles ce rapport des différentielles est tel que la présente équation de condition puisse être satisfaite, il n'y a, disons-nous, que ces courbes qui puissent se passer de rainures pour que le corps, en vertu de sa force centrale, émanant d'un foyer fixe, puisse s'y mouvoir librement, parce que, à chaque point de ces courbes, il y aura équilibre entre la force centripète et la force centrifuge, dans le mouvement circulaire instantané qui y a lieu par la composante perpendiculaire au rayon vecteur.

Or, il n'y a que les courbes qui sont régies par notre loi fondamentale (260) ou (298) de la Mécanique céleste, savoir, par la loi . . . (332)

$$\frac{\mathfrak{D}}{r^n + 1} \cdot dx = w \cdot d\varphi ,$$

qui aient cette propriété distinctive. En effet, éliminant le rapport des différentielles  $d\varphi$  et  $dx$  entre les équations présentes (331) et (332), on aura l'équation . . . (333)

$$v \cdot \sin w = \frac{\mathfrak{D}}{w \cdot r^n} ;$$

qui, en vertu des égalités (297) et (302), se réalise effectivement. Il ne reste donc qu'à prouver que des courbes qui ne seraient pas régies par notre loi fondamentale (332), ne sauraient satisfaire à l'équation de condition (331). — Pour cela, prenons d'abord, pour le rapport des différentielles  $d\varphi$  et  $dx$ , celui que donne, dans nos courbes, la loi des aires (291), savoir . . . (334)

$$\frac{d\varphi}{dx} = \frac{w \cdot p^z}{r^z + 1};$$

en remarquant que ce rapport ne forme la loi de Keppler que dans le cas où  $z=1$ , c'est-à-dire, dans le cas où nos courbes deviennent des sections coniques. Substituant alors ce rapport général (334) dans l'équation de condition (331), nous retrouverons, en vertu de la valeur (295) de  $\omega$ , l'équation (333) qui, comme nous venons de le voir, se réalise effectivement. Mais si, dans le présent rapport (334), nous faisons  $z=1$ , pour avoir la loi des aires de Keppler, et si nous substituons ce rapport particulier de Keppler dans l'équation de condition (331), nous obtiendrons l'équation . . . (335)

$$v \cdot \sin \varpi = \frac{pw}{r},$$

qui, d'après ce que nous venons de voir par le rapport général (334), ne saurait se réaliser que dans les seules sections coniques. — Ainsi, toutes les courbes, DIFFÉRENTES DES SECTIONS CONIQUES, dans lesquelles subsisterait la loi des aires de Keppler, ne sauraient exister sans rainures, lorsque le corps, soumis à une action centrale, émanant d'un foyer fixe, doit s'y mouvoir suivant cette loi des aires de Keppler. — Et telles sont les courbes de MM. Laplace, Poisson, et généralement des académiciens de Paris, lorsque, essayant de s'éloigner de la loi de Newton, ces Messieurs veulent faire marcher les astres suivant des attractions différentes, savoir, en raison inverse du cube ou en raison d'autres puissances de la distance, comme nous l'avons montré dans notre loi générale (279) de ces COURBES A RAINURES, où l'on fait subsister la loi des aires de Keppler.

Cette loi (279) contient en effet toutes les élucubrations de ce genre que ces Messieurs ont produites; et elle les montre même pour ainsi dire au doigt. — En effet, pour ce qui concerne d'abord l'attraction en raison inverse du cube des distances, où notre exposant général  $z$  devient  $z=2$ , les intégrales qui entrent dans notre loi générale (279), montrent effectivement que, dans ce cas, pour la possibilité de leur intégration, on peut donner, au rayon vecteur  $r$ , la forme... (336)

$$r = \frac{1}{m + n \cdot \varphi + p \cdot \cos \varphi + q \cdot \sin \varphi + \text{etc.}}$$

Opérant alors l'intégration, en observant que l'on a . . . (336) bis.

$$\int (m + n \cdot \varphi) \cdot \cos \varphi \cdot d\varphi = + m \cdot \sin \varphi + n \cdot (\varphi \cdot \sin \varphi + \cos \varphi),$$

$$\int (m + n \cdot \varphi) \cdot \sin \varphi \cdot d\varphi = - m \cdot \cos \varphi - n \cdot (\varphi \cdot \cos \varphi - \sin \varphi); \text{etc., etc.};$$

et faisant ensuite  $n=0$ ,  $\zeta=0$ ,  $p=0$ ,  $q=0$ , etc.=0, pour rendre le résultat

conforme au rayon vecteur  $r$  qui est contenu dans cette équation (279), on trouvera, en donnant aux constantes des déterminations convenables, l'équation de la spirale . . . (337)

$$r = \frac{1}{M + N \cdot \varphi},$$

qui est l'orbite à rainures que ces Messieurs ont trouvée pour ce cas.

Pour ce qui concerne ensuite l'attraction en raison directe des distances, où notre exposant général  $z$  devient  $z=-2$ , les intégrales qui sont dans notre loi générale (279), montrent de nouveau immédiatement que, dans ce cas, pour la possibilité de leur intégration, on peut donner, au rayon vecteur  $r$ , la forme... (338)

$$r = \frac{1}{\sqrt{(1-z \cdot \cos^2 \varphi)} + p \cdot \cos \varphi + q \cdot \sin \varphi + \text{etc.}}$$

Opérant alors l'intégration, en observant que l'on a . . . (338) bis.

$$\int \left( \frac{\cos \varphi \cdot d\varphi}{\sqrt{(1-z \cdot \cos^2 \varphi)^3}} \right) = + \frac{\sin \varphi}{(1-z) \cdot \sqrt{(1-z \cdot \cos^2 \varphi)}},$$

$$\int \left( \frac{\sin \varphi \cdot d\varphi}{\sqrt{(1-z \cdot \cos^2 \varphi)^3}} \right) = - \frac{\cos \varphi}{\sqrt{(1-z \cdot \cos^2 \varphi)}}; \text{etc., etc.,}$$

et faisant ensuite  $n=0$ ,  $\zeta=0$ ,  $p=0$ ,  $q=0$ , etc.=0, pour rendre de nouveau le résultat conforme au rayon vecteur  $r$  qui est contenu dans l'équation (279), on trouvera, en donnant aux constantes des déterminations convenables, l'équation de l'ellipse . . . (339)

$$r = \frac{b \cdot \sqrt{(b^2 - c^2)}}{\sqrt{(b^2 - c^2 \cdot \cos^2 \varphi)}},$$

dans laquelle le foyer de l'anomalie  $\varphi$  est au centre; ellipse qui est l'orbite à rainures que ces Messieurs ont trouvée pour ce cas.

Il en serait de même de toutes les autres lois de l'attraction, surtout lorsqu'on se servirait de notre loi absolument générale (271) de ces orbités à rainures. — Il est donc prouvé incontestablement que MM. Laplace, Poisson, et généralement les académiciens de Paris, qui font ainsi marcher les astres dans des ORBITES A RAINURES, ne comprennent pas le véritable principe du mouvement des corps célestes ni par conséquent le véritable esprit de la Mécanique céleste,

FIN.



OUVRAGES CONTENANT  
LA RÉFORME DU SAVOIR HUMAIN.

*Première classe.* ✓ OUVRAGES PHILOSOPHIQUES (contenant la réforme de la philosophie) :

I. — OUVRAGES MESSIANIQUES (proprement dits).

1. — Prodrome du Messianisme ; Révélation des destinées de l'humanité (septembre 1831).
2. — Métapolitique messianique, ou Philosophie absolue de la Politique (mai 1839 à juin 1840).
3. — Prospectus du Messianisme (mai 1831).
4. — Bulletins messianiques (mai 1832).
5. — Tableau de la Philosophie de l'Histoire (juillet 1840).
6. — Tableau de la Philosophie de la Politique (juillet 1840).
7. — Secret politique de Napoléon, comme base de l'avenir moral du monde (juin 1840).
8. — Le faux Napoléonisme, comme interprétation funeste des Idées napoléoniennes (août 1840).
9. — Le Destin de la France, de l'Allemagne et de la Russie, comme Prolégomènes du Messianisme (août, de 1842 à 1843).
10. — Réforme de la Philosophie, formant le tome II de la Réforme du Savoir humain (avril 1848).
11. — Adresse aux Nations slaves, sur les destinées du monde (août 1847).
12. — Adresse aux Nations civilisées, sur leur sinistre désordre révolutionnaire (septembre 1848).
13. — Épître à S. A. le prince Czartoryski, sur les destinées de la Pologne et généralement sur les destinées des Nations slaves (novembre 1848).
14. — Supplément à cette Épître, pour servir d'Avis aux deux classes scientifiques de l'Institut de France (décembre 1848).
15. — Dernier Appel aux hommes supérieurs de tous les pays, et Appel spécial au gouvernement français (mars 1849).
16. — Les Cent Pages décisives, pour S. M. l'Empereur de Russie, avec leur Supplément séparé, pour la dynastie de Napoléon (août 1850).
17. — Épître à S. M. l'Empereur de Russie, offrant l'explication définitive de l'Univers, physique et moral (février 1851).
18. — La présente Épître secrète à S. A. le Prince Louis-Napoléon, Président de la République française (mai 1851).

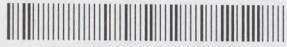
II. — OUVRAGES PRÉPARATOIRES.

1. — Philosophie critique, fondée sur le *premier principe* du savoir humain (Mars-seille en l'an XI, 1803).
2. — Introduction au Sphinx (mars 1818).

50.-

369804

Biblioteka Główna UMK



300022318477

3. Numéros 1 et 2 du Sphinx (décembre 1818 et février 1819).
4. — Problème fondamental de la politique moderne (mars 1829).

*Seconde classe.* — OUVRAGES SCIENTIFIQUES (contenant la réforme des mathématiques, comme prototype de la réforme générale des sciences, et offrant ainsi la garantie scientifique de la doctrine du Messianisme) :

1. — Philosophie des mathématiques (1811).
2. — Résolution générale des Équations [principes premiers] (1812).
3. — Réfutation de la Théorie des fonctions analytiques de Lagrange (1812).
4. — Philosophie de l'Infini (1814).
5. — Philosophie de la Technie algorithmique; première section, contenant la Loi suprême des Mathématiques (1815).
6. — *Idem*; seconde section, contenant les Lois des Séries, comme préparation à la Réforme des Mathématiques (1816 et 1817).
7. — Critique de la Théorie des fonctions génératrices de Laplace, contenant, pour le cas fondamental, l'intégration générale des équations aux différences et aux différentielles, totales et partielles, de tous les ordres (1819).
8. — Introduction à un Cours de Mathématiques (en anglais) offrant un aperçu de la présente Réforme des Mathématiques (Londres, 1821).
9. — Canons de Logarithmes, où est donnée la solution de l'équation du cinquième degré (1827).
10. — Machines à Vapeur (1829).
11. — Loi téléologique du Hasard, comme base de la réforme du calcul des probabilités (1833).
12. — Nouveau Système de Machines à Vapeur, contenant les nouvelles lois de la Physique (1834 et 1835).
13. — Réforme des Mathématiques, formant le tome I de la Réforme du Savoir humain (août 1847).
14. — Résolution générale et définitive des Équations algébriques de tous les degrés, formant le tome III de la Réforme du Savoir humain (mai 1848).
15. — Accomplissement de la Réforme de la Mécanique céleste, donnant les lois de la construction générale de l'Univers entier [dans l'Épître à S. M. l'Empereur de Russie] (février 1851).
16. — Supplément à cette Épître, concernant la nouvelle science nautique des Marées.

*Nota.* — A l'exception des cinq derniers, ces ouvrages, constituant la garantie scientifique de notre philosophie absolue ou de la doctrine du Messianisme, n'existent plus. — Ils ont été détruits en France.

conforme au rayon vecteur  $r$  qui est contenu dans cette équation (279), on trouvera, en donnant aux constantes des déterminations convenables, l'équation de la spirale . . . (337)

$$r = \frac{1}{M + N \cdot \varphi} ,$$

qui est l'orbite à rainures que ces Messieurs ont trouvée pour ce cas.

Pour ce qui concerne ensuite l'attraction en raison directe des distances, où notre exposant général  $z$  devient  $z=-2$ , les intégrales qui sont dans notre loi générale (279), montrent de nouveau immédiatement que, dans ce cas, pour la possibilité de leur intégration, on peut donner, au rayon vecteur  $r$ , la forme... (338)

$$r = \frac{1}{\sqrt{(1-z \cdot \cos^2 \varphi)} + p \cdot \cos \varphi + q \cdot \sin \varphi + \text{etc.}}$$

Opérant alors l'intégration, en observant que l'on a . . . (338) bis.

$$\int \left( \frac{\cos \varphi \cdot d\varphi}{\sqrt{(1-z \cdot \cos^2 \varphi)^3}} \right) = + \frac{\sin \varphi}{(1-z) \cdot \sqrt{(1-z \cdot \cos^2 \varphi)}} ,$$

$$\int \left( \frac{\sin \varphi \cdot d\varphi}{\sqrt{(1-z \cdot \cos^2 \varphi)^3}} \right) = - \frac{\cos \varphi}{\sqrt{(1-z \cdot \cos^2 \varphi)}} ; \text{etc., etc.,}$$

et faisant ensuite  $n=0$ ,  $\xi=0$ ,  $p=0$ ,  $q=0$ ,  $\text{etc.}=0$ , pour rendre de nouveau le résultat conforme au rayon vecteur  $r$  qui est contenu dans l'équation (279), on trouvera, en donnant aux constantes des déterminations convenables, l'équation de l'ellipse . . . (339)

$$r = \frac{b \cdot \sqrt{(b^2 - c^2)}}{\sqrt{(b^2 - c^2 \cdot \cos^2 \varphi)}},$$

dans laquelle le foyer de l'anomalie  $\varphi$  est au centre; ellipse qui est l'orbite à rainures que ces Messieurs ont trouvée pour ce cas.

Il en serait de même de toutes les autres lois de l'attraction, surtout lorsqu'on se servirait de notre loi absolument générale (271) de ces orbités à rainures. — Il est donc prouvé incontestablement que MM. Laplace, Poisson, et généralement les académiciens de Paris, qui font ainsi marcher les astres dans des ORBITES A RAINURES, ne comprennent pas le véritable principe du mouvement des corps célestes ni par conséquent le véritable esprit de la Mécanique céleste,

FIN.

Metz. — Typographie de CH. DIEU et V. MALINE, place Chappé, 1 bis.



## OUVRAGES CONTENANT

### LA RÉFORME DU SAVOIR HUMAIN. ✓

Première classe. ✓ OUVRAGES PHILOSOPHIQUES (contenant la réforme de la philosophie) :

#### I. — OUVRAGES MESSIANIQUES (proprement dits).

1. — Prodrome du Messianisme; Révélation des destinées de l'humanité (septembre 1831).
2. — Métapolitique messianique, ou Philosophie absolue de la Politique (mai 1839 à juin 1840).
3. — Prospectus du Messianisme (mai 1831).
4. — Bulletins messianiques (mai 1832).
5. — Tableau de la Philosophie de l'Histoire (juillet 1840).
6. — Tableau de la Philosophie de la Politique (juillet 1840).
7. — Secret politique de Napoléon, comme base de l'avenir moral du monde (juin 1840).
8. — Le faux Napoléonisme, comme interprétation funeste des Idées napoléoniennes (août 1840).
9. — Le Destin de la France, de l'Allemagne et de la Russie, comme Prolégomènes du Messianisme (août, de 1842 à 1843).
10. — Réforme de la Philosophie, formant le tome II de la Réforme du Savoir humain (avril 1848).
11. — Adresse aux Nations slaves, sur les destinées du monde (août 1847).
12. — Adresse aux Nations civilisées, sur leur sinistre désordre révolutionnaire (septembre 1848).
13. — Épître à S. A. le prince Czartoryski, sur les destinées de la Pologne et généralement sur les destinées des Nations slaves (novembre 1848).
14. — Supplément à cette Épître, pour servir d'Avis aux deux classes scientifiques de l'Institut de France (décembre 1848).
15. — Dernier Appel aux hommes supérieurs de tous les pays, et Appel spécial au gouvernement français (mars 1849).
16. — Les Cent Pages décisives, pour S. M. l'Empereur de Russie, complément séparé, pour la dynastie de Napoléon (août 1850).
17. — Épître à S. M. l'Empereur de Russie, offrant l'explication divers, physique et moral (février 1851).
18. — La présente Épître secrète à S. A. le Prince Louis-Napoléon de la République française (mai 1851).

#### II. — OUVRAGES PRÉPARATOIRES.

1. — Philosophie critique, fondée sur le *premier principe* du savoir, scille en l'an XI, 1803.
2. — Introduction au Sphinx (mars 1818).

